



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT

# 60

---

## ENGAGEMENTS POUR LA FRANCE

Trois ans plus tard

*“Ce sont mes engagements, je les tiendrai.”*

**François Hollande,  
le 26 janvier 2012**



## LA FRANCE SE RELÈVE



**La France se relève. Depuis 3 ans, elle a travaillé, elle s'est réformée, elle s'est transformée.** Pendant de trop longues années, elle avait tour à tour été abaissée, abîmée, oubliée. Aujourd'hui, commençant à récolter le fruit de ses efforts, la France elle est pleinement là, dans son Histoire, sur son chemin, vers le progrès.

**La France se relève, et c'est d'abord le retour de son influence diplomatique sur la scène internationale.** **Pour restaurer et préserver la paix** : elle s'est mobilisée pour empêcher la constitution d'un repaire terroriste au Mali, elle est présente au Nigeria et dans le Sahel, en Centrafrique, en Irak contre Daech... **Pour sauver le climat** : elle a choisi de s'investir dans l'organisation de la Conférence Climat, pour donner à la planète une chance d'aboutir à un accord universel, ambitieux et contraignant. **Pour construire des relations économiques fortes et durables** : en 3 mois, ce sont près de 100 Rafale qui ont été vendus à des pays étrangers, alors qu'aucun ne l'avait jusqu'ici été.

**La France se relève, et c'est aussi le retour de son influence en Europe.** **La France a pesé pour mettre fin à la crise de l'euro et pour mettre sur pied l'Union bancaire** : ce sont désormais les banques qui paieront pour les banques en cas de difficultés. **Elle a pesé et elle pèse, pour que l'Europe se tourne enfin vers la croissance** : 120 Md€ ont été obtenus dès 2012 pour investir dans l'innovation ; le budget européen, menacé, a été préservé, et réorienté plus fortement vers l'investissement et l'emploi des jeunes ; le temps de l'euro cher est révolu, et une parité euro-dollar a été retrouvée ; le plan Juncker est en train de mobiliser 315 Md€ en 3 ans pour l'investissement, un fait unique dans l'Histoire de l'Europe.

**La France se relève, car la confiance économique est de retour.** Après 5 années de croissance 0, la croissance a été de 0,3% en 2013, 0,4% en 2014. La reprise, encore timide, se confirme aujourd'hui, avec une prévision d'au moins 1% en 2015. Le pouvoir d'achat est en hausse (de 1,1% en 2014), le taux de marge des entreprises est en hausse (+0,4% au dernier trimestre 2014), le moral des ménages est en hausse (+1 pt en mars, au plus haut depuis 5 ans), le moral des chefs d'entreprises est en hausse (+2 pts en mars, proche de la moyenne de long-terme), la consommation est en hausse (+1,6% au premier trimestre 2015 pour les biens, inédit depuis 2009, grâce à la reprise du marché automobile notamment), l'attractivité de la France est en hausse (8<sup>e</sup> place, au plus haut depuis 1998). **C'est le fruit de nos efforts collectifs pour restaurer nos grands équilibres** : baisse du déficit public à 4% en 2014, du déficit de la Sécurité sociale à moins de 10 Md€, du déficit du commerce extérieur de plus de 30%. **De nos efforts pour regagner notre compétitivité** : le coût du travail dans l'industrie est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne, et il baissera encore. **De nos efforts pour stimuler chaque jour davantage l'investissement** : au-delà du succès de bpifrance, du développement du financement participatif ou de l'élargissement du Crédit impôt recherche aux PME, c'est ce sur quoi il faut mettre, ce sur quoi nous mettons l'accent aujourd'hui pour consolider, accélérer la reprise économique.


**La France se relève, car la justice est de retour.** Certes, la baisse durable du chômage n'a pas encore commencé et n'a pas devancé le retour de la confiance – comment d'ailleurs l'aurait-elle pu ? Cette bataille pour l'emploi est une bataille de chaque instant, qui a besoin de constance et de temps. Mais cette bataille de fond ne doit pas cacher nos premières réussites. **Sur le chômage lui-même**, avec son recul chez les jeunes, de 2 points depuis fin 2012. Avec les droits rechargeables, qui bénéficient à plus d'un million de salariés au chômage, et l'amélioration des droits au chômage des salariés à domicile, assistantes maternelles, femmes de ménage... ayant plusieurs employeurs. **Le retour de la justice, c'est de manière nette la baisse des inégalités**, qui ont autant baissé en 2013 qu'elles augmentaient chaque année depuis 10 ans. **C'est plus de justice face à la retraite** : en 2 ans, 300 000 personnes ayant commencé à travailler tôt sont parties à la retraite à 60 ans, 500 000 ont bénéficié de la revalorisation du minimum vieillesse à plus de 800€ pour une personne seule, le compte pénibilité permettra de partir à la retraite jusqu'à 2 ans plus tôt. **C'est plus de justice dans le travail** : une baisse d'impôt sur le revenu interviendra pour plus de 9 millions de ménages des catégories moyennes et populaires. **C'est plus de justice pour les familles** : avec la création de 18 000 places d'accueil pour les tout-petits dès 2013, soit autant que la précédente majorité en 5 ans ; +20% pour les prestations aux familles nombreuses modestes ; +10% pour l'allocation pour les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté ; 75€ en plus par enfant au titre de l'allocation de rentrée scolaire. **C'est plus de gains de pouvoir d'achat** : le prix du gaz a baissé de 7,3% depuis début 2014 ; les frais bancaires ont été plafonnés ; les taux d'emprunt sont à un plancher historique, bénéficiant à tous ceux qui empruntent pour acheter une maison, une voiture, ou contractent un prêt étudiant. **C'est plus de justice environnementale** : une prime de 10 000€ permet désormais de remplacer sa vieille voiture diesel par un nouveau véhicule électrique, un crédit d'impôt permet de déduire 30% sur la facture de travaux d'isolation pour réduire sa facture d'énergie. **C'est plus de justice face à la santé** : l'IVG est par exemple désormais remboursée à 100%, 2 millions de Français de plus auront accès aux urgences en moins de 30 min d'ici la fin de l'année. **C'est une nouvelle égalité des droits**, avec plus de 17 000 mariages de couples de même sexe célébrés en 2 ans, le passage de la France de la 45<sup>e</sup> à la 16<sup>e</sup> place mondiale en matière d'égalité femmes-hommes, l'instauration, quoi qu'on en dise, de changements dans les pratiques pour lutter contre le contrôle au faciès (code de déontologie, numéro individuel...).

**La France se relève, car l'espoir est de retour. C'est aussi une nouvelle égalité des chances** qui se met en place, pour redonner de la liberté à la jeunesse dans la maîtrise de son destin. **C'est le réinvestissement de l'école dès les premières années** : le budget de l'Éducation nationale est redevenu le premier de l'Etat ; plus de 35 000 postes ont déjà été recréés. **C'est l'espoir redonné à chacun de suivre son chemin** : 20 000 jeunes ont bénéficié de la lutte contre le décrochage scolaire dès 2013, le nombre de bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur a augmenté, notamment en IUT, le droit est désormais institué pour chaque 10% des meilleurs lycéens de chaque lycée d'accéder aux classes prépas et filière d'excellence du supérieur. **C'est l'accompagnement des étudiants dans la poursuite de leurs études** : 1 étudiant sur 3 est désormais boursier, 20 000 logements étudiants supplémentaires auront été construits dès fin 2015, l'indemnité de stage minimale aura augmenté de 27% d'ici la rentrée 2015, le programme Erasmus a vu son budget augmenter de 40%. **C'est la facilitation de la vie des jeunes au quotidien** : la conduite accompagnée est désormais possible dès 15 ans, le coût du permis baisse progressivement, la pilule du lendemain est désormais gratuite à l'université... **C'est l'accompagnement des jeunes vers l'emploi** : avec déjà 210 000 emplois d'avenir, 40 000 contrats de génération, 50 000 garanties jeunes d'ici la fin de l'année, mais aussi la création plébiscitée du statut d'étudiant-entrepreneur, pour permettre aux étudiants de commencer à entreprendre avant même la fin de leurs études.

**La France se relève, car la République est de retour. Elle a réaffirmé ses valeurs** et a repris les 3 mots de sa devise : « Liberté, Égalité, Fraternité », plus vivants que jamais. L'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers, l'abrogation du délit de solidarité ou la fin de la rétention pour les mineurs sont autant d'éléments qui ont permis à la République de renouer avec ce qu'elle est. Les événements de janvier ont été l'occasion de réaffirmer à la fois le besoin d'unité, la capacité de dépassement du peuple français, et la nécessité de ne laisser personne à l'écart, d'où qu'il vienne, qui qu'il soit et où qu'il vive. **Elle a poussé de nouvelles avancées démocratiques.** En matière de démocratie politique : avec la fin du cumul des mandats, le passage de 13% à 50% de femmes dans les conseils départementaux, la fin des instructions individuelles dans les affaires particulières... En matière de démocratie sociale : avec le dialogue social érigé en méthode de réforme, avec la représentation des salariés dans les Conseils d'administration, avec l'institution du droit de vote double comme une règle pour les actionnaires de long-terme... **Elle a imposé le principe d'exemplarité** : avec la baisse de 30% du salaire du président et des membres du gouvernement, avec le plafonnement des revenus des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000€ bruts annuels, avec la réduction jusqu'à 50% de l'indemnité des élus

absents... **Elle a engagé une lutte sans merci contre la fraude** : 2 Md€ de recettes en plus sont déjà venus alimenter le budget de l'Etat grâce à cette mobilisation sans précédent. **Elle a repris sa place pour protéger les Français contre toutes les formes de menaces**. Contre les menaces du quotidien : les violences urbaines ont par exemple baissé de 7% en 2013, les cambriolages et les vols à mains armées pour la première fois en 2014 depuis 6 ans, la baisse de la délinquance à Marseille, endémique, est massive. Contre le terrorisme : le budget des forces armées augmentera de 3,8 Md€ sur 4 ans, les emplois consacrés à la lutte contre le terrorisme de 2680 sur 3 ans.

**Aussi, avec la France qui se relève, c'est une fierté partagée qui est de retour**. Au fur et à mesure qu'elle avance, chaque Français peut être un peu plus fier de la France et de lui-même. Au fur et à mesure qu'elle avance, et qu'ensemble, avec les Français, nous mettons en œuvre le projet que le président de la République s'est engagé à conduire il y a 3 ans, la France progresse. Ce point d'étape, réalisé chaque année sur les « 60 engagements » pris devant les Français, est l'occasion de le constater, en transparence – c'est d'ailleurs une démarche démocratique inédite. Tous ont été engagés, aucun n'a été renié, de nouveaux se sont ajoutés, certains pour s'adapter à la conjoncture, mais toujours dans la même cohérence. Le redressement, la confiance, la justice, la jeunesse, s'ils sont des engagements d'hier, gardent aujourd'hui leur sens et doivent rester des engagements pour demain. Ce sont ces principes qui soutiendront les réformes à venir : baisses d'impôts et baisses de charges, nouvelles économies et nouveaux investissements, prime d'activité et compte personnel d'activité, généralisation du tiers payant et de la complémentaire santé, réforme du collège et augmentation de l'APA, mobilisation pour les quartiers populaires et pour les zones rurales... La France avance, en cohérence. La France se relève, sans aucun doute.



**Stéphane LE FOLL**  
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Porte-parole du gouvernement



## 1. REDRESSER LA FRANCE

Relancer la production, l'emploi et la croissance .....	11
1. La banque publique d'investissement .....	11
2. Faire des PME une priorité .....	14
3. Favoriser une production et l'emploi en France.....	16
4. Soutenir le développement des nouvelles technologies et de l'économie numérique .....	18
5. Services et entreprises publics, consommateurs.....	20
Défendre l'agriculture française et soutenir la ruralité .....	22
6. Agriculture et ruralité .....	22
Mettre les banques au service de l'économie .....	26
7. Le système bancaire et financier .....	26
8. Garantir l'épargne populaire.....	29
Redresser nos finances publiques .....	30
9. La gestion du déficit public .....	30
10. La fonction publique.....	31
11. Le traité européen.....	32
12. Le budget européen .....	34
13. La politique commerciale et environnementale européenne.....	35

## 2. RÉTABLIR LA JUSTICE

Engager la grande réforme fiscale .....	39
14. Rendre plus équitable la contribution de chacun .....	39
15. Faire contribuer les plus fortunés.....	40
16. La politique familiale .....	41
17. Les mesures fiscales .....	42
18. La retraite .....	44
Renouer avec l'excellence de notre système de santé et renforcer l'hôpital public .....	46
19. La santé .....	46
20. Sécuriser l'accès aux soins de tous les français .....	48
21. Bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité .....	49
Faire construire plus de logements .....	49
22. La relance de la construction et l'accès au logement.....	49
23. Mettre gratuitement les terrains de l'État à disposition des collectivités locales.....	52
Faire prévaloir la justice au travail .....	53
24. Lutter contre la précarité .....	53
25. Défendre l'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations entre les femmes et les hommes .....	53
26. Imposer aux dirigeants des entreprises publiques un écart maximal de rémunération de 1 à 20.....	54
Réinstaurer la justice dans tous nos territoires, en métropole comme en Outre-Mer .....	55
27. Le renouvellement urbain .....	55
28. Relancer la politique des transports pour lutter contre la fracture territoriale, et assurer une mobilité plus durable .....	57
29. Encourager un nouveau modèle de développement de l'Outre-Mer .....	59
Lutter sans concession contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits .....	61
30. Lutter sans concession contre toutes les discriminations.....	61
31. Droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels.....	63
32. Les droits des personnes en situation de handicap.....	63

### 3. REDONNER ESPOIR AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Combattre le chômage qui frappe particulièrement les jeunes et les seniors .....	67
33. Le contrat de génération .....	67
34. Les emplois d'avenir .....	67
35. La sécurisation des parcours professionnels .....	69
Remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action publique .....	71
36. Les postes dans l'éducation .....	71
37. L'accès au savoir et à la formation .....	73
38. L'affectation des postes et les rythmes scolaires .....	76
39. La réforme de l'enseignement supérieur .....	77
40. La promotion du sport .....	80
Faire de la France la Nation de l'excellence environnementale .....	81
41. Diversifier le mix énergétique .....	81
42. Faire sortir 8 millions de Français de la précarité énergétique .....	84
43. Permettre à 1 million de logements par an de bénéficier d'une isolation thermique de qualité .....	84
Soutenir l'accès à la culture et la création artistique .....	86
44. L'accès à la culture et la création artistique .....	86
45. Concilier la défense des droits des créateurs et un accès aux œuvres par Internet facilité et sécurisé .....	89

### 4. UNE RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE ET UNE FRANCE QUI FAIT ENTENDRE SA VOIX

Défendre et promouvoir la laïcité .....	93
46. La laïcité .....	93
Impartialité de l'État, intégrité des élus, respect des contre-pouvoirs .....	94
47. La réforme du statut du président de la République .....	94
48. La réforme de la vie parlementaire .....	94
49. L'allongement de la durée d'inéligibilité .....	95
50. L'immigration et le droit de vote des étrangers .....	96
51. L'indépendance des médias .....	97
Donner à la police et à la justice les moyens de nous protéger .....	98
52. Des moyens pour la sécurité .....	98
53. Garantir l'indépendance de la justice .....	102
Donner un nouvel élan à notre démocratie .....	104
54. Engager une nouvelle étape de la décentralisation .....	104
55. Les partenaires sociaux et la représentation salariale .....	106
56. La préservation des langues régionales .....	107
Porter haut la voix et les valeurs de la France dans le monde .....	108
57. La politique internationale : ONU, G20, pays émergents .....	109
58. Les pays du Sud, la francophonie et les Français de l'étranger .....	111
59. La présence en Afghanistan et le conflit israëlo-palestinien .....	112
60. La Défense .....	113



1

# REDRESSER LA FRANCE







Redresser la France

# RELANCER LA PRODUCTION, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

## 1. LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

### CRÉATION D'UNE BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT À DESTINATION DES PME

**Bpifrance, la Banque publique d'investissement, a été créée le 31 décembre 2012. Elle dispose aujourd'hui de 60 milliards d'euros d'actifs** (51 milliards d'euros l'année précédente). Cette banque, qui accompagne le développement des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI), finance les entreprises à tous les stades de leur développement : de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres, pour offrir des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie des entreprises. Depuis sa création, elle a permis à près de 90 000 (86 000) PME et ETI de bénéficier de 21,5 milliards d'euros de financement.

**60 Md€ mobilisés  
par bpifrance.**

**Sur la seule année 2014, Bpifrance a distribué près de 12,5 milliards d'euros de crédit et garanties pour le financement des entreprises.** Elle a notamment préfinancé le CICE, à hauteur de 2,4 milliards d'euros, pour près de 18 000 entreprises. Elle a poussé les feux sur le financement de l'innovation, en y investissant plus d'un milliard d'euros : une progression de près de 50% par rapport à 2013. Elle a aussi mobilisé plus de 400 millions d'euros pour financer les entreprises françaises à l'export : une croissance record de +260%. Son investissement en fonds propres est également en progression soutenue, de 37% en un an, avec 1,4 milliards d'euros. L'année 2014 a également permis la montée en charge du financement des entités de l'économie sociale et solidaire : 958 structures de l'ESS ont été accompagnées dans leur développement pour un montant de 317 millions d'euros.

**Après 2 ans d'activité, c'est près d'1/3 des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises qui bénéficient de l'aide de Bpifrance (1 628 entreprises),** par le biais notamment de 80 investisseurs en fonds propres installés dans ses directions régionales pour assurer sa mission de renforcement du capital des PME au plus près des territoires, des 60 chargés d'affaires internationaux, issus d'Ubifrance, devenu Business France, et de la Coface, qui emmènent 1 000 entreprises à l'export dans de nouveaux pays. Un bureau Bpifrance a ainsi été ouvert dans la Silicon Valley afin d'accompagner les start-ups françaises dans le cœur de l'innovation mondiale.

**1 ETI sur 3 bénéficie  
de l'aide de Bpifrance.**

**Bpifrance a également simplifié et rendu 3 fois plus rapides ses procédures** d'attribution d'aides et autres financements de l'innovation, avec 1 formulaire de demande contre 15 auparavant. En 2015, elle va continuer à développer de nouveaux produits, notamment avec une activité de crédit export à destination des PME et ETI, l'accompagnement des PME en croissance (programme accélérateur PME), et des start-ups (Fonds French Tech).

**Bpifrance a conclu un partenariat stratégique avec la Banque européenne d'investissement,** pour développer leur coopération en faveur de l'investissement et du financement des PME et ETI. Cet accord va permettre d'intensifier les financements européens. Aussi, grâce notamment au plan Juncker pour l'investissement, Bpifrance aura pour objectif d'accorder 8 milliards de prêts de développement d'ici 2017, plus de 2 milliards de plus qu'initialement prévu. Ces prêts de développement d'une durée de 7 ans seront directement accessibles dans l'ensemble des antennes de Bpifrance.



## Redresser la France

### **REFONDATION DE NOTRE POLITIQUE INDUSTRIELLE, SOUTIEN AUX FILIÈRES D'AVENIR ET À LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE L'INDUSTRIE**

**Le gouvernement a fait de la redynamisation des filières industrielles françaises une priorité, en mettant en place différents outils** avec des horizons de temps différents (5 ans, 10 ans, 20 ans).

**14 contrats de filière ont ainsi été signés, pour engager les acteurs industriels des filières existantes dans des logiques plus coopératives**, favorables à l'innovation, au développement, à l'export, en somme à la croissance et à l'emploi, **dans le cadre du Conseil National de l'Industrie, et en concertation avec les partenaires sociaux**. Ils permettent de renouer avec une tradition de politique industrielle qui n'avait plus été promue depuis au moins une décennie. Ces contrats recouvrent des secteurs aussi divers que : les éco-industries avec la relance par Bpifrance des « prêts verts » à destination des PME et des ETI à hauteur de 680 millions d'euros ; les industries du bois avec le fonds stratégique de la forêt et du bois mobilisé à hauteur de 30 millions d'euros par an pour la filière ; l'aéronautique qui a atteint 6 000 alternants formés dès 2014, objectif que la filière s'était fixé d'ici fin 2016 ; la chimie avec la création d'un statut gazo-intensif permettant la mise en œuvre des mesures en faveur de la compétitivité des sites éligibles.

**34 plans industriels, évolutifs, ont par ailleurs été mis sur pied, pour bâtir la « Nouvelle France Industrielle », et favoriser l'émergence de nouvelles offres technologiques françaises**, répondant à 3 priorités nationales d'avenir : la transition énergétique, les sciences du vivant et la santé, la transformation numérique. Ils ont la possibilité de mobiliser plus de 3,5 milliards d'euros du Programme d'investissements d'avenir (PIA), ainsi que Bpifrance et l'ADEME. Chacun d'entre eux est conduit par un chef d'entreprise ou un binôme. TGV, voiture du futur, avion électrique, textiles innovants, biocarburants, usine du futur, objets connectés, réalité augmentée, construction bois... autant de domaines dans lesquels la France dispose d'atouts compétitifs qu'elle doit renforcer pour répondre à la demande future. Des premières réussites sont là : Airbus a fait voler le premier avion entièrement électrique en avril 2014, cet avion sans kérosène pourrait d'ici à 3 ans être utilisé sur nos aérodromes pour la formation des pilotes ; le plan dédié aux bornes électriques de recharge permet à la France de posséder le premier parc de points de charge en Europe (près de 40 000 points fin février 2015) ; dans la filière du recyclage, plus de 100 entreprises recensées pourraient faire jusqu'à 800 millions d'euros d'investissement et créer plus de 2 000 emplois directs ; Bpifrance a mis à disposition plus d'un milliard d'euros sous forme de prêts pour le développement des « usines du futur ». Ces dispositifs vont être renforcés à hauteur de 2 milliards d'euros sur les deux prochaines années.

La phase 2 d'accélération de la Nouvelle France Industrielle va être lancée en mai 2015.

**Pour investir dans l'avenir, un nouveau programme d'investissement d'avenir a été défini en 2013, portant les sommes mobilisées à hauteur de 47 milliards d'euros**. Le président de la république a d'ores et déjà annoncé le lancement d'un troisième programme. Le montant de l'enveloppe sera fixé ultérieurement après un travail d'évaluation du Commissariat général à l'investissement (CGI), et permettra de soutenir des projets au-delà de 2017.

**Des Concours mondiaux de l'innovation ont enfin été lancés, pour permettre aux innovations de rupture d'éclorre en France**, de faire de notre pays le terreau des futurs produits et services en se plaçant à l'horizon 2030, d'où que viennent les porteurs initiaux du projet. Le PIA consacre 300 millions d'euros à ce concours. Après une première phase réussie (625 projets reçus) avec 110 lauréats, la seconde phase du Concours mondial d'innovation a été lancée en octobre 2014. Désormais les projets prometteurs sont accompagnés financièrement par l'État dans un ordre de grandeur de 1 à 3 millions d'euros.

---

**Création des Concours mondiaux  
de l'innovation.**

Depuis 3 ans, l'atmosphère autour de l'industrie a changé. L'objectif est de redonner le sens de la conquête et le goût de l'innovation à tout notre appareil productif.



## Redresser la France

### PERMETTRE AUX RÉGIONS DE PRENDRE DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE

Les régions, sont depuis la fondation de Bpifrance, pleinement associées à sa gouvernance. Le conseil d'administration est composé de deux représentants des régions (Marie-Guite Dufay, Présidente du conseil régional de Franche-Comté, et Jean-Paul Huchon, Président du conseil régional d'Île-de-France) et les élus régionaux disposent d'un pouvoir de recommandation sur l'action de la banque au sein du comité d'orientation.

La réforme territoriale par ailleurs, en même temps qu'elle a réduit le nombre de régions et leur a donné la taille adéquate pour piloter le développement économique des territoires, a renforcé les responsabilités qui leur étaient confiées en la matière. Elles auront un pouvoir réglementaire de demande d'adaptations législatives et réglementaires, et un pouvoir réglementaire de prescriptivité sur les orientations économiques régionales et les règles en matière d'aménagement du territoire. Elles seront en charge de l'élaboration d'un schéma régional en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), de la coordination sur leur territoire de toutes les actions en faveur de l'économie et disposeront d'une **compétence exclusive en matière d'aide directe aux entreprises**. Elles participeront à la bataille pour l'emploi puisqu'elles pourront désormais co-élaborer, avec Pôle Emploi, l'État et les partenaires sociaux, la **stratégie régionale pour l'emploi**. Des délégations expérimentales de coordination des structures d'accompagnement vers l'emploi - hors Pôle emploi et dispositifs nationaux - pourront également être mises en place.

Elles auront la possibilité de participer au capital de sociétés commerciales ou de sociétés d'accélération des transferts de technologie. Elles seront en charge de l'animation des pôles de compétitivité. Elles vont également avoir la gestion des ports et des aéroports, infrastructures nécessaires au développement de l'emploi. Elles sont par ailleurs pleinement responsables en matière de formation professionnelle depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### ET AUSSI : L'ÉTAT STRATÈGE

**L'État a établi une nouvelle doctrine de gestion de ses participations.** Il en conduit désormais une gestion plus active, pour mieux défendre ses intérêts économiques et financiers et ceux des Français. Il s'assure d'un niveau de contrôle suffisant dans des entreprises à caractère structurellement stratégique. Il accompagne le développement et la consolidation d'entreprises nationales des filières déterminantes pour la croissance économique, en particulier lors des moments les plus critiques.

**Exemple : L'État est entré au capital de PSA Peugeot-Citroën en 2014 à hauteur de 14,1%**, alors que l'entreprise connaissait les plus grandes difficultés, pour accompagner son renouveau industriel, soutenir ses investissements et engager un partenariat stratégique avec le constructeur chinois Dongfeng tout en préservant son ancrage français. Grâce à cela, et au sens des responsabilités des salariés qui ont accompagné ce redressement dans le cadre d'un nouveau contrat social négocié avec la direction, le groupe PSA se reconstruit, et revient dans la course. Alors que la branche automobile de PSA perdait encore 1 milliard d'euros il y a un an, elle est désormais à l'équilibre (+63 millions d'euros en 2014).

**Autre exemple : L'État a décidé d'augmenter temporairement son poids au capital de Renault en avril 2015**, portant sa participation à près de 20%. Il a notamment financé ce rachat par la vente d'actions Safran. L'objectif : sécuriser l'instauration de droits de vote double chez Renault, dont la « loi Florange » prévoit la généralisation, pour les actionnaires de long-terme.

**L'État entend ainsi être un actionnaire actif, qui n'hésite pas à intervenir quand c'est utile. Pour atteindre cet objectif, les textes législatifs relatifs à l'exercice de ses prérogatives par l'État-actionnaire ont été refondus par ordonnance en août 2014.**



Redresser la France

## 2. FAIRE DES PME UNE PRIORITÉ

### MOBILISATION DE L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS ET CRÉATION D'UN LIVRET D'ÉPARGNE INDUSTRIELLE POUR LE FINANCEMENT DES PME ET DES ENTREPRISES INNOVANTES

Un nouveau plan d'épargne en actions a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014, destiné au financement des PME et ETI. Son plafond est fixé à 75 000 euros. Il bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique. Le PEA-PME peut être investi directement en actions et autres titres donnant accès au capital, émis par des PME et ETI, cotées ou non cotées, principalement françaises et européennes.

Une réforme de l'assurance-vie a également été menée avec la création de deux nouveaux produits : l'« Euro-Croissance » et le produit « Vie-Génération » dont la commercialisation permettra de rediriger une part de l'épargne financière détenue sous forme d'assurance-vie vers le financement de l'économie réelle et, notamment, des PME et des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La France va également demander à la Commission européenne la modification du cadre européen Solvabilité II, qui bride les investissements des assureurs dans l'économie réelle. À noter qu'un fonds d'investissement de 500 millions d'euros a par ailleurs été créé en avril 2015 par la Caisse des Dépôts et les assureurs pour apporter du financement de fonds propres aux PME et ETI.

### DOUBLEMENT DU PLAFOND DU LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN LE PORTANT DE 6 000 À 12 000 EUROS

Le plafond du livret développement durable a été doublé au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

### UN INTERLOCUTEUR UNIQUE DANS CHAQUE RÉGION DE FRANCE POUR LES PME ET LES TPE

Bpifrance est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'interlocuteur unique pour le financement, l'export et l'orientation des PME et des TPE vers les différents dispositifs d'accompagnement. Des guichets uniques se sont mis en place progressivement, dans chaque région.

S'agissant de l'accompagnement à l'export, Bpifrance travaille en interaction avec Business France, la nouvelle agence regroupant pour plus d'efficacité les missions de l'Agence française des investissements internationaux (Afi) et d'UbiFrance, l'agence française pour le développement international des entreprises. L'un des objectifs de cette nouvelle agence est d'apporter un conseil spécifique à 1 000 PME d'ici à la fin 2015. La mise en place d'ici fin 2015 d'un guichet unique pour simplifier des procédures douanières ainsi que l'établissement d'une liste de contacts des conseillers commerce extérieur pour les PME, constituent des objectifs prioritaires de Business France.

### FACILITER L'ACCÈS DES PME AU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) a été pérennisé et renforcé pour les PME. Il a été étendu aux dépenses d'innovation (réalisation de prototypes, etc.) sous la forme d'un crédit d'impôt innovation pour les PME de moins de 250 salariés : un crédit d'impôt de 20% de leurs dépenses d'innovation, dans la limite de 400 000 euros, leur est désormais accordé.

**Jusqu'à 400 000€ de Crédit d'impôt  
recherche en plus pour les PME,  
au titre des dépenses d'innovation.**



## Redresser la France

### GARANTIR L'ACCÈS AUX COMMANDES PUBLIQUES POUR LES PME ET LES TPE

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a fixé à l'État, à ses opérateurs et aux hôpitaux l'objectif de passer 2% de leurs commandes auprès de PME innovantes. Les premiers actes de la mobilisation ont été posés : plan d'actions de chaque administration, multiplication des rencontres entre acheteurs publics et PME innovantes, le Marché Public Simplifié (MPS) réduisant le nombre d'informations demandés. En octobre 2014, la France a été le premier pays européen à se doter d'un cadre juridique sur la commande publique. Il instaure le plafonnement des exigences relatives à la capacité financière des entreprises, la simplification de l'élaboration des dossiers de candidatures, l'instauration du partenariat innovation entre acheteurs publics et acteurs économiques. La médiation des marchés publics, mise en place en 2013, a enfin permis d'examiner plus de 230 cas de PME confrontées à des difficultés dans leur relation avec des donneurs d'ordres publics et 8 médiations sur 10 aboutissent à un accord.

**Illustration de la mobilisation de l'État : le plan de relance autoroutier** signé en avril 2015, qui permettra 3,2 milliards d'euros de financement des infrastructures sur les prochaines années, bénéficiera aux 3/4 aux PME.

#### ET AUSSI : LE CHOC DE SIMPLIFICATION

Un « choc de simplification » a été annoncé dès mai 2013 par le président de la République, pour permettre à chaque entreprise d'innover et de créer des emplois sans avoir à subir la complexité administrative qui entrave sa compétitivité.

**Ce qui a été fait depuis lors est considérable : le choc de simplification a déjà permis de réaliser plus de 3 milliards d'euros d'économies** sur plus de 600 textes réglementaires, pris de septembre 2013 à septembre 2014, réparties à environ 60% pour les entreprises, environ 25% pour les collectivités territoriales et le reste pour l'administration qui voit ses coûts diminuer. Ce sont 11 milliards d'économies qui sont attendues sur les 3 prochaines années, au seul titre de la simplification des entreprises.

**Concrètement, l'application du moratoire « une norme créée, une norme supprimée » est ainsi en vigueur** depuis septembre 2013. Le principe selon lequel « le silence de l'administration vaut accord » est entré en vigueur en novembre 2014 pour l'État, et en novembre 2015 pour les collectivités territoriales - cela concerne 1200 procédures, soit les 2/3 des procédures éligibles auprès de l'État. En matière fiscale, la charte de non rétroactivité permet de sécuriser les entreprises. L'accès aux marchés publics a lui aussi été simplifié grâce à la mise en place de marché public simplifié. La réforme de la formation professionnelle permet de ne plus verser qu'une seule contribution contre trois contributions distinctes auparavant, et réduit drastiquement le nombre des interlocuteurs des entreprises en matière de collecte de la taxe d'apprentissage. Des freins réglementaires au marché de la construction ont été levés et 50 normes coûteuses réduites.

**3 Md€ d'économies déjà réalisées,  
grâce au choc de simplification.**

**Parce que la simplification est d'abord une politique tournée vers ceux qui subissent le plus durement la complexité, un ensemble de mesures a été engagé en faveur des PME et des TPE.** Les obligations comptables des micro-entreprises et des petites entreprises ont ainsi été allégées au 1<sup>er</sup> avril 2014 : cela simplifie la vie de plus d'un million d'entreprises, dont 97% de sociétés commerciales, et représente pour elles environ 110 millions d'euros d'économies par an. Les obligations en matière statistique des petites entreprises ont également été allégées. Les instructions fiscales sont désormais publiées à date fixe pour plus de sécurité et de prévisibilité. La déclaration préalable en préfecture pour les entrepreneurs non-résidents est supprimée depuis janvier 2014. Les freins non financiers au recrutement des apprentis ont été levés grâce à la simplification de la procédure de recrutement (passage en régime déclaratif pour les travaux en hauteur). La visite médicale à l'embauche sera simplifiée.

**Le gouvernement poursuit la modernisation du droit de l'environnement** afin de le rendre plus lisible et plus efficace. Au-delà des dispositions législatives et réglementaires d'ores et déjà mises en place comme l'autorisation unique en matière d'ICPE ou dans le domaine de l'eau, le développement du mode projet dans les habitudes de travail des services permet de mieux accompagner les territoires et les maîtres d'ouvrage. Il s'accompagne d'une réflexion sur l'amélioration du dialogue environnemental qui permettra de mieux associer le public aux décisions.



## Redresser la France

**50 nouvelles mesures de simplification sont désormais présentées tous les 6 mois. Cette démarche se poursuivra dans la durée**, notamment sur le projet de simplification de la fiche de paie actuellement à l'étude, sur la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substituera à l'ensemble des déclarations sociales que doivent faire les entreprises, ou la lettre recommandée électronique qui remplacera la lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce « choc de simplification » doit aussi bénéficier aux particuliers, et permettre à chaque citoyen d'échapper aux lourdeurs administratives afin de gagner du temps et de se simplifier la vie. Les timbres fiscaux peuvent désormais être achetés en ligne et les amendes payées par smartphone, les victimes d'un délit peuvent préparer leur dépôt de plainte en ligne, les parents peuvent rattacher leur enfant à leur assurance maladie sur internet, les rendez-vous avec la Caf sont possibles en ligne, les demandes d'aide au logement sont entièrement dématérialisées pour les étudiants sur le site de la Caf, une ordonnance a été adoptée en novembre 2014 pour permettre à tout citoyen de saisir l'administration par simple courriel ou au moyen d'un service en ligne. Le programme « Dites-le nous une fois » pour les particuliers vise notamment à réduire le nombre d'informations et de pièces justificatives demandées à l'utilisateur dans le cadre de ses démarches.

---

### 3. FAVORISER LA PRODUCTION ET L'EMPLOI EN FRANCE

#### ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES ENTREPRISES QUI INVESTISSENT EN FRANCE, Y LOCALISENT LEURS ACTIVITÉS ET SONT OFFENSIVES À L'EXPORTATION

Les entreprises employant, investissant, innovant, se développant en France bénéficient de 41 milliards d'euros de baisses d'impôts et de cotisations sociales jusqu'en 2017.

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), décidé en novembre 2012, est aujourd'hui perçu par toutes les entreprises qui y sont éligibles. Permettant un allègement du coût du travail d'environ 20 milliards d'euros par an, ce CICE contribue à redonner des marges aux entreprises pour leur permettre d'embaucher, d'investir et d'exporter davantage. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il réduit de 6% le coût du travail jusqu'à 2,5 SMIC dans toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu. Du fait de ses modalités, le CICE constitue d'abord un soutien aux projets riches en emplois.

Une baisse supplémentaire du coût du travail s'est engagée au 1<sup>er</sup> janvier, avec le début de la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité au titre des salaires allant jusqu'à 1,6 SMIC. Il n'y a ainsi plus aucune cotisation patronale de sécurité sociale payée à l'Urssaf pour un salaire payé au SMIC. Pour les salaires allant jusqu'à 3,5 fois le SMIC, soit plus de 90% des salariés, les cotisations famille seront à terme abaissées de 1,8 point, soit 4,5 milliards d'euros d'allègements supplémentaires. Les entrepreneurs indépendants (artisans, professions libérales ou agricoles, etc.) dont les bénéfices sont inférieurs à 3 SMIC bénéficient depuis cette année d'une baisse d'un peu plus de 3 points de cotisations famille, soit 1 milliard d'euros d'allègement.

---

**0 cotisation patronale de sécurité sociale au SMIC  
(depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015).**

---

**90% de salariés concernés par les baisses de cotisations.**

---





## Redresser la France

**Les entreprises qui emploient en France voient ainsi le coût du travail baisser**, ce qui leur permet d'être plus compétitives face à la concurrence internationale, en France comme à l'export. Ainsi, ces mesures ont permis dès 2014 d'atteindre un coût du travail moyen inférieur à celui de l'Allemagne dans l'industrie : le coût horaire est de 36,8 euros en France contre 38,5 en Allemagne. Plus généralement, depuis la fin 2012, la hausse du coût du travail a été contenue à 0,4% en France. Sur la même période, le coût du travail a progressé de 2,1% dans la zone euro.

**Le coût du travail en baisse,  
désormais inférieur à l'Allemagne  
dans l'industrie :  
36,8€ contre 38,5€.**

**Pour encourager l'investissement productif, un dispositif fiscal exceptionnel de sur-amortissement** permettra aux entreprises réalisant des investissements industriels productifs d'ici avril 2016 de déduire 40% de leurs investissements de leur bénéfice imposable, leur permettant de réduire leur impôt, au taux normal de l'impôt sur les sociétés, de 13% du montant investi. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés sera progressivement abaissé à compter de 2017. Pour favoriser l'emploi et l'investissement dans les PME et ETI, la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) va être progressivement supprimée et l'a déjà été, dès 2015, pour les deux tiers des entreprises redevables, celles qui réalisent un CA de moins de 3,25 millions d'euros.

**40% du montant de tout investissement  
productif déductible du bénéfice imposable.**

### **MISE EN PLACE DE TROIS TAUX D'IMPOSITION DIFFÉRENTS SUR LES SOCIÉTÉS : 35% POUR LES GRANDES, 30% POUR LES PETITES ET MOYENNES, 15% POUR LES TRÈS PETITES**

**Un rééquilibrage de l'imposition des entreprises a été engagé, en faisant contribuer davantage les grandes sociétés à l'effort de redressement des finances publiques** - notamment par la limitation de la déductibilité des charges financières et la limitation de l'exonération des plus-values de long terme réalisées par les entreprises à l'occasion de la cession de titres de participation, dispositifs qui bénéficient d'abord aux plus grandes entreprises – et en élargissant certains dispositifs avantageux pour les PME (voir ci-dessus). L'écart de taux implicite d'imposition entre PME et grands groupes était de 20 points en 2011, à 39% contre 19%. Avec les mesures prises en 2012 et 2013, il s'est nettement réduit à 6 points.

### **INITIER UN MOUVEMENT DE RELOCALISATION DES ENTREPRISES**

**Un programme de relocalisation a été lancé en janvier 2013** : conduit par la Direction Générale des Entreprises, en lien avec l'Agence française des investissements internationaux et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, il offre gratuitement aux entreprises qui le souhaitent un nouveau service en leur permettant de déterminer les avantages qu'elles auraient à relocaliser leurs activités. Une application – Colbert 2.0 – a été lancée : elle permet aux entreprises qui le souhaitent de réaliser un autodiagnostic de leur situation et d'évaluer le gain que pourrait représenter une relocalisation de leur activité.

**Symétriquement, pour soutenir l'activité en France, éviter les fermetures d'entreprises et les délocalisations, et attirer des investissements, des Commissaires au redressement productif (CRP), ainsi que des référents uniques à l'investissement (RUI) ont été mis en place** dans chaque région pour soutenir les entreprises en difficulté en France et soutenir, ainsi, une politique d'endiguement. Ces CRP et ces RUI peuvent s'appuyer sur l'ensemble des outils de soutien publics, notamment le Fonds de Développement Économique et Social (FDES), créé en 1948, et remobilisé



## Redresser la France

depuis 2014 – 300 millions d’euros y ont été affectés pour accompagner financièrement le redressement des entreprises en difficulté, quelle que soit leur taille. Plus de 200 000 emplois industriels ont été ainsi préservés. Des succès importants ont permis de préserver l’outil industriel : Rio Tinto à Saint-Jean de Maurienne et Castelsarrasin, FagorBrandt, Arc International, etc.

**Plus de 200 000 emplois industriels préservés  
grâce aux Commissaires au redressement productif.**

**Un décret relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable a également été publié en mai 2014, pour défendre les intérêts stratégiques nationaux.** Il instaure un cadre juridique clair, comparable à celui de nos voisins européens comme aux États-Unis, pour donner à la France les moyens de fixer les conditions d’une prise de contrôle d’une entreprise dans 6 nouveaux secteurs essentiels à la préservation de la souveraineté nationale : l’approvisionnement en énergie ; en eau ; les réseaux et services de transport ; de communications électroniques ; les établissements, installations et ouvrages d’importance vitale au sens du code de la défense ; le secteur de la santé. Dans le cas d’Alstom, il a permis de défendre un modèle de renforcement de l’entreprise, *via* un partenariat avec General Electric, et d’empêcher un simple démantèlement.

### **DISTINCTION ENTRE BÉNÉFICES RÉINVESTIS ET BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES**

Dès juillet 2012, une contribution additionnelle égale à 3% du montant des dividendes distribués a été instaurée. Cette taxe incite les entreprises à réinvestir leurs bénéfices plutôt qu’à les distribuer.

**Contribution additionnelle à l’IS  
de 3% des dividendes.**

En outre, le dispositif de sur-amortissement annoncé le 8 avril 2015 conduit à accentuer cette distinction en faveur des bénéfices réinvestis, puisque ceux-ci bénéficieront d’un équivalent- subvention représentant 13% du coût de l’investissement.

## **4. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L’ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

### **DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L’ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

**Le numérique représente aujourd’hui un quart de la croissance et de la création d’emplois en France et pas moins de 5,5% du PIB français. Le gouvernement a choisi d’accompagner cette dynamique.** 450 millions d’euros sont mobilisés pour encourager la diffusion du numérique dans l’économie française. 300 millions d’euros de prêts bonifiés activés par Bpifrance sont accessibles aux PME pour introduire plus de numérique dans leurs produits et leurs processus de production, et 150 millions d’euros sont mobilisés pour soutenir l’effort d’investissement des entreprises dans 5 technologies stratégiques, parmi lesquelles les « objets connectés ». De plus, le plan « Investir pour la France » présenté en juillet 2013 consacre 615 millions d’euros spécifiquement au numérique, dont 215 millions d’euros dédiés au développement des écosystèmes d’innovation numérique sur tout le territoire, par le biais du programme « French Tech », marque ouverte et partagée qui permet à tous les acteurs du numérique de se coaliser pour gagner en visibilité sur la scène mondiale.

**450 M€ mobilisés  
pour la diffusion du numérique  
dans l’économie française.**



## Redresser la France

**2015 marquera l'accélération de la « French Tech »** : développement de French Tech Hubs afin de créer un écosystème entrepreneurial ; lancement de la Plateforme d'attractivité internationale de la French Tech avec un budget de 15 millions d'euros ; mise en œuvre des French Tech Tickets pour attirer les jeunes entrepreneurs internationaux (bourse, titre de séjour, hébergement). Les 34 plans industriels ont, pour une partie importante d'entre eux, vocation à inventer une nouvelle offre française à l'âge de la révolution numérique (11 plans numériques) : Big Data, cloud computing, supercalculateurs, souveraineté télécoms, objets connectés, réalité augmentée, services sans contact, cybersécurité, robotique, logiciels et systèmes embarqués, nanoélectronique sont notamment les domaines dans lesquels les projets des entreprises sont soutenus.

**Encouragé par le gouvernement, le secteur du financement participatif est en plein développement.** 152 millions d'euros ont été collectés en 2014 grâce aux plateformes de financement participatif, appelé *crowdfunding*, qui permettent aux internautes de financer directement des projets. C'est deux fois plus qu'en 2013. Il s'agit pour l'essentiel de prêts (88,4 millions d'euros), en grande partie rémunérés, mais les plateformes de dons arrivent en deuxième position avec 38,2 millions d'euros collectés. Viennent ensuite, avec 25,4 millions d'euros collectés, les plateformes de *crowd equity* qui proposent d'entrer au capital d'une petite entreprise. Concrètement, afin de renforcer la place de la France au niveau international, le Gouvernement a fait évoluer la réglementation : une ordonnance, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre dernier, supprime ainsi, notamment, le monopole bancaire sur les prêts rémunérés, ce qui permet aux particuliers de financer des projets en prêtant de l'argent contre un intérêt (dans la limite de 1 000 euros par investisseur et 1 000 000 euros par projet).

**Le gouvernement a par ailleurs engagé la transition numérique de secteurs stratégiques comme l'éducation et la santé**, en soutenant notamment de nouveaux usages et technologies dans ces domaines : un appel à projets de 10 millions d'euros a été consacré à l'e-Education et un autre appel à projets doté de 80 millions d'euros vise à développer des plateformes numériques territoriales pour améliorer l'organisation des soins.

**La généralisation du numérique sera engagée dans l'éducation à partir de la rentrée 2016**, avec une priorité accordée au collège. Dès le cycle élémentaire, les élèves pourront être initiés à la programmation informatique dans le cadre périscolaire, puis recevoir en classe un enseignement dédié à partir du collège. En outre, avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, 300 collèges expérimentaux seront sélectionnés pour introduire le numérique dans les enseignements et mettre à disposition des élèves les équipements indispensables. À terme, tous les collèges seront accompagnés dans cette démarche.

Enfin, une grande école du numérique sera créée, destinée, par exemple, à ceux qui, sans qualification, ont malgré tout du talent, de l'énergie et une vocation. Ces formations seront dispensées sur tout le territoire et dans des centres labellisés. Une reconnaissance par l'État de ces qualifications sera organisée.

Pour maintenir et renforcer l'attractivité du site France pour les investisseurs étrangers, le plus grand incubateur de start-ups du monde sera installé à Paris en 2016, à la Halle Freyssinet. À l'initiative de Xavier Niel, cet espace de 30 000m<sup>2</sup> accueillera 1 000 start-ups, des bureaux, un laboratoire de fabrication de maquettes ou de prototypes, un auditorium de 500 places, des salles de réunions, de larges espaces de travail, des services administratifs.

**L'État s'est enfin résolument engagé en faveur de la modernisation des services publics en ligne et de l'open data.** Une nouvelle version du portail Internet des données publiques, [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), a été lancée fin 2013 : il regroupe des « données d'intérêt général », permet aux administrations de partager un nombre inédit de données (comptes des partis et groupements politiques, subventions allouées au titre de la réserve parlementaire, liste des marchés publics conclus, montant des impôts locaux par collectivité, base de données publiques des médicaments, prix des carburants, aides publiques accordées à 17 pays étrangers...), pour permettre aux citoyens de les améliorer, à des entreprises ou des institutions de les valoriser. En vertu d'une ordonnance prise en novembre 2014, 100% des démarches concernant l'État et ses établissements publics qui ne requièrent pas de présence au guichet seront par ailleurs réalisables en ligne fin 2015. **La France a ainsi été désignée par l'ONU comme la nation la plus avancée en Europe, et la quatrième dans le monde, pour l'administration numérique.**

**La France n°1 en Europe  
et n°4 dans le monde pour  
l'administration numérique (ONU).**



## Redresser la France

L'ensemble de ces briques contribueront à la stratégie numérique que présentera la France pour nourrir le programme de travail numérique européen en préparation, mais aussi le projet de loi numérique qui sera porté au parlement à l'automne 2015.

### **ORGANISATION AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET L'INDUSTRIE DE LA COUVERTURE INTÉGRALE DE LA FRANCE EN TRÈS HAUT DÉBIT D'ICI 10 ANS**

**Le président de la République a présenté sa stratégie pour le très haut débit fin février 2013. Au cours des 10 prochaines années, 20 milliards d'euros d'investissements publics et privés y sont consacrés.** Ainsi, le plan « France Très Haut Débit » permettra l'accès de tous aux progrès de la révolution numérique et donnera à la France un temps d'avance dans la compétition internationale : dans 50 départements, l'État a pris un engagement de financement du déploiement des réseaux à très haut débit. Plus largement, ce sont 74 dossiers de demandes de subventions, représentant 87 départements, qui ont été déposés par les collectivités territoriales pour bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du PIA. Ces projets représentent un investissement cumulé de 10 milliards d'euros. Au total, la création de plus de 20 000 emplois sera nécessaire pour mener à bien le déploiement de nouvelles infrastructures de très haut débit sur l'ensemble du territoire. **L'objectif est d'avoir une couverture en très haut débit pour 50% des foyers au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.**

**20 Md€ en 10 ans  
pour le très haut débit**

L'engagement a par ailleurs été pris de supprimer toutes les zones blanches de la téléphonie mobile d'ici la fin de l'année 2016 : dorénavant l'accès aux réseaux numériques sera une réalité partout en France.

## **5. SERVICES ET ENTREPRISES PUBLICS, CONSOMMATEURS**

### **ADOPTION, AU NIVEAU EUROPÉEN, D'UNE DIRECTIVE SUR LA PROTECTION DES SERVICES PUBLICS DANS L'UNION EUROPÉENNE**

Les services d'intérêt général jouent un rôle majeur dans l'Union européenne, ainsi que le reconnaissent les traités européens. Ils font partie du projet d'Union sociale européenne que le ministre du travail a présenté dès le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » fin 2012. Dans le même esprit, la France œuvre pour lutter contre toute forme de dumping social au sein de l'Union. C'est ainsi qu'elle a obtenu la renégociation de la directive sur les travailleurs détachés fin 2013, qui permet désormais d'encadrer de façon plus efficace le détachement des travailleurs et de poser le principe de la responsabilité des donneurs d'ordre.

### **PRÉSERVATION DU STATUT PUBLIC DES ENTREPRISES DÉTENUES MAJORITAIREMENT PAR L'ÉTAT TELLES QU'EDF, SNCF, LA POSTE**

Aucune remise en cause du statut public des entreprises détenues majoritairement par l'État que sont EDF, SNCF ou La Poste n'a eu lieu.



Redresser la France

## PROTECTION DES CONSOMMATEURS POUR RÉTABLIR LEUR CONFIANCE

La loi consommation a créé de nombreuses mesures pour les consommateurs afin de protéger leurs intérêts et de rétablir leur confiance : la limitation des frais bancaires et du coût de l'assurance-emprunteur, la possibilité de résilier son assurance auto/habitation à tout moment dans l'année, l'accès plus facile et à moindre coût aux lunettes, lentilles, tests de grossesse et autres, la mise en place des services payés en fonction de la réalité de leur utilisation (ex : paiement des parkings au 1/4 d'heure, suppression des transferts de dossier lors d'un changement d'auto-école, suppression des montants injustement facturés par les maisons de retraite lors du départ d'un résident), le logo « fait maison » dans la restauration, les origines clairement affichées et protégées pour les produits manufacturés avec les indications géographiques (cf. *couteau de Laguiole*) mais également des produits garantis plus longtemps, des pièces détachées disponibles clairement dans le temps, des plats préparés avec l'étiquetage de l'origine des viandes, la fin du démarchage abusif et une meilleure protection des achats sur Internet avec un délai de rétractation plus long, ou encore la lutte contre le surendettement des ménages.

Cette loi crée également le cadre pour que des consommateurs se regroupent pour lancer des actions communes - dites **actions de groupe** - afin de mieux obtenir réparation de leurs préjudices. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2014, elle a été mise en œuvre à quatre reprises dès les premiers mois. Rééquilibrant les pouvoirs entre consommateurs et professionnels, cette loi consommation va libérer du pouvoir d'achat et améliorer la vie quotidienne des Français. À noter aussi que pour les Outre-Mer, la loi de régulation économique a renforcé les pouvoirs de l'Autorité de la concurrence, des collectivités locales et des Observatoires des prix, des revenus et des marges pour favoriser la concurrence et mieux défendre l'intérêt des consommateurs. **Une action de groupe sera également mise en œuvre contre toutes les formes de discriminations.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 :  
actions de groupe pour les consommateurs .**

### **ET AUSSI : LA LOI CROISSANCE ET ACTIVITÉ**

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques va permettre d'améliorer rapidement la vie des Français, en créant et développant l'attractivité des territoires. C'est une loi de progrès et de liberté : sur les **transports** (ouverture du transport par autocar, encadrement des péages autoroutiers, permis de conduire), sur les **professions réglementées** du droit (liberté d'installation, tarifs), sur l'**urbanisme** et le logement intermédiaire, sur l'**épargne salariale** et l'actionnariat salarié, sur la **justice prud'homale** et sur l'**ouverture dominicale et en soirée** de certains commerces, à condition qu'un accord collectif signé par les partenaires sociaux le prévoit et que des contreparties salariales soient prévues pour tous les salariés travaillant dans des commerces le dimanche.



Redresser la France

# DÉFENDRE L'AGRICULTURE FRANÇAISE ET SOUTENIR LA RURALITÉ

## 6. AGRICULTURE ET RURALITÉ

### DÉFENSE D'UN BUDGET EUROPÉEN AMBITIEUX POUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS SA DIVERSITÉ

Grâce à l'action de la France, et malgré les difficultés budgétaires actuelles, les crédits de la PAC ont été préservés pour la période 2014-2020. Alors que le compromis proposé par le président du Conseil européen prévoyait une réduction de 21 milliards d'euros par rapport à la proposition de la Commission européenne, l'enveloppe globale de la PAC pour la France a été maintenue à un niveau très proche de la période précédente, à 56 milliards d'euros, soit seulement 2% de diminution comparés aux 7% de baisse en Allemagne.

**56 Md€**  
préservés pour la PAC.

Cette nouvelle PAC est plus équilibrée, plus régulatrice, plus verte et tournée vers l'avenir : pour cela, elle développe notamment des aides réorientées vers les petites et moyennes exploitations et des aides à critères environnementaux. La diminution des aides directes aux agriculteurs est compensée par une revalorisation des aides au développement rural. Les aides sont mobilisées et réorientées au service de l'élevage – 1 Md€ par an d'ici 2019 –, de l'emploi, des zones plus fragiles et pour accompagner l'agriculture dans la nécessaire transition agro-écologique. L'introduction du verdissement, qui conditionne 30% des aides, permet que la PAC soit en phase avec les attentes croissantes et légitimes des citoyens. Cette nouvelle PAC prend également en compte la priorité faite à la jeunesse en soutenant l'installation des jeunes et la nécessité de maintenir une activité sur l'ensemble des territoires, avec une priorité à l'emploi, grâce à un mécanisme de majoration des aides sur les premiers hectares des exploitations. Cette nouvelle PAC entre en vigueur à partir de 2015, et sera le cadre commun de l'agriculture européenne jusqu'en 2020.

### ENCOURAGER LA PROMOTION DE NOUVEAUX MODÈLES DE PRODUCTION ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Depuis 2012, le gouvernement se mobilise pour soutenir et transformer l'agriculture française. Soutien à la compétitivité et à la jeunesse, simplification et modernisation, engagement dans la transition écologique, renforcement de la justice sociale : la politique agricole s'inscrit dans les objectifs de la politique gouvernementale et en offre une traduction concrète, dans les faits, perceptible pour les Français.

La transition agro-écologique est engagée. Son enjeu : réconcilier économie et écologie en agriculture. Pour cela, elle veille à s'appuyer sur les mécanismes naturels plutôt que de lutter contre. Les premiers Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux (GIEE) ont été signés lors du Salon de l'agriculture 2015 : grâce à des majorations d'aides notamment, ils permettront aux agriculteurs et leurs partenaires de soutenir des projets collectifs pour améliorer les pratiques agricoles dans un objectif agro-écologique en lien avec les besoins des territoires. 7 plans thématiques ont également été engagés : pour réduire de 50% la consommation de phytosanitaires en 2025, pour réduire de 25% en 5 ans l'usage d'antibiotiques en médecine vétérinaire, pour développer 1 000 méthaniseurs à la ferme d'ici 2020, pour doubler la surface en bio d'ici 2017... Un plan Agriculture Innovation est en préparation pour septembre 2015. Ce plan identifiera les modalités de mobilisation des établissements et des dispositifs de recherche et de développement ainsi que les actions à mettre en œuvre notamment dans les domaines de l'agro-écologie, du biocontrôle, des



## Redresser la France

agroéquipements, du développement de l'agriculture numérique et de la bio économie. Il s'agit aussi de favoriser la biodiversité et notamment la santé des abeilles. Dans ce domaine, un effort sans précédent du gouvernement est effectué pour soutenir et développer la filière apicole.

**1 000 méthaniseurs  
à la ferme d'ici 2020.**

**Sur la question des OGM, la France a soutenu la nouvelle législation européenne qui permet aux États membres qui le souhaitent de ne pas accepter sur leur territoire la mise en culture d'OGM**, pour des questions liées en particulier à la dissémination dans l'environnement, la protection des productions de qualité, etc.

**Le gouvernement est mobilisé pour l'ensemble des filières agricole et agro-alimentaire.** Pour abaisser le coût du travail : le pacte de responsabilité et de solidarité représente 1,8Md€ d'exonérations de charge supplémentaires en 2015 pour ces filières par rapport à 2012. En 2017, ce montant s'établira à 2,3 Md€. Pour rééquilibrer les relations commerciales (*cf. infra*). Pour soutenir les filières en difficulté : des soutiens d'urgence sont mobilisés pour les filières en crise ; la France est au 1<sup>er</sup> plan pour limiter les effets de l'embargo russe. Pour soutenir le développement des filières : stratégie de filière, diplomatie économique... Pour soutenir nos productions à l'export : simplification des formalités d'exportation ; mise en place d'un comité export ; ouverture de nouveaux débouchés pour nos filières : charcuterie en Chine, pommes et poires aux États-Unis, bovins vivants en Algérie, porcs vivants en Russie...

**De nouvelles mesures de simplifications ont encore été adoptées pour faciliter la vie des agriculteurs :** simplification de la réglementation pour l'emploi de jeunes salariés pour des travaux effectués à faible hauteur, approche par projets de territoire en matière d'irrigation, simplification des installations classées dans le secteur agricole, simplification des contrôles...

**Une nouvelle politique de l'alimentation est engagée.** La politique de l'alimentation a été rénovée : pour la jeunesse, pour la justice sociale, contre le gaspillage, pour l'ancrage territorial. L'aide alimentaire aux plus démunis a été sauvegardée de manière pérenne, au niveau européen, et renforcée dans ses leviers, au niveau national. Le patriotisme alimentaire est devenu une priorité : mobilisation pour favoriser l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective, soutien aux démarches professionnelles de mise en valeur de l'origine France (« Viandes de France », lait de France...).

## **RÉÉQUILIBRER LES RAPPORTS DE FORCE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LA GRANDE DISTRIBUTION**

**Le gouvernement a rééquilibré les relations commerciales dans la loi**, avec celle sur la consommation et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Une clause de renégociation des contrats en cas de volatilité des matières premières a été créée. Un comité de suivi des négociations commerciales a été institué pour appeler chacun à la responsabilité. Dans le secteur agricole et agroalimentaire, il convient de noter le rôle du médiateur des contrats inscrit dans la loi.

**Le gouvernement a fait la démonstration au cours de ces 3 ans de son rôle de facilitateur et d'impulsion dans les négociations entre producteurs et grande distribution**, notamment dans le secteur laitier. Le volontarisme du gouvernement a également permis de faciliter la création par les acteurs, de l'amont à l'aval, de nouvelles opportunités capitales pour relancer la consommation au travers de la démarche « Viandes de France », et pour la valorisation des produits locaux dans la restauration collective avec un guide pratique à destination de toutes les collectivités.



## Redresser la France

### PROTÉGER L'ÉCONOMIE MARITIME ET REDONNER À LA PÊCHE LES MOYENS DE SA MODERNISATION

Les intérêts français ont été préservés dans le cadre de la réforme de la politique commune des pêches (PCP), qui ouvre la voie à une pêche durable et responsable, et les efforts de la pêche française en matière de durabilité et de préservation des stocks ont été reconnus. La France a défendu depuis 2012, dans le cadre des négociations européennes, des dispositifs garantissant l'avenir du secteur, notamment les aides en faveur de la modernisation de la flotte et de l'innovation. Suite aux négociations sur le fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP), une augmentation de 60% des retours communautaires à la France est attendue sur la période 2014-2020.

### GARANTIR LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DANS LE MONDE RURAL

En 2013, le gouvernement a également engagé la création d'un réseau de maisons de services au public. Ces maisons sont des lieux où les opérateurs mutualisent leurs moyens, leur expérience et leurs compétences pour offrir un bouquet de services élargi et adapté aux besoins de la population dans les territoires où ils sont les plus importants, et donc en particulier en milieu rural. Le nombre de maisons de services au public va être multiplié par 3 d'ici fin 2016, pour être porté à 1 000, notamment grâce à un partenariat avec La Poste. Des bureaux de poste pourront être adaptés pour accueillir ces maisons. Un fonds sera créé d'ici juin 2015, abondé par les contributions des opérateurs nationaux de service à hauteur de 21 millions d'euros sur la période 2015-2017, pour participer au financement de ces maisons.

**Un réseau de 1 000 maisons de services  
au public d'ici 2016.**

En matière de santé, le pacte « territoire-santé », renforcé dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, a engagé en décembre 2012 la lutte contre les déserts médicaux : pour assurer l'égalité de tous devant la santé, il se fixe pour priorités de faciliter l'installation des médecins (360 depuis le lancement du pacte), de transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé (travail en équipe, télé-médecine, ...) et d'investir dans les territoires isolés avec les maisons (ou pôles) de santé. Il a été décidé d'en augmenter le nombre cette année : elles seront 800 fin 2015, soit 200 créations dans l'année qui bénéficieront du financement de l'État (cf. engagement n°19).

**800 maisons de santé  
d'ici fin 2015.**

En matière d'éducation, les créations de postes dans l'Éducation nationale engagées depuis la rentrée 2012 ont permis de maintenir une offre de formation dans les territoires ruraux malgré la baisse des effectifs, notamment par la présence d'écoles de proximité. Des protocoles ruraux ont par ailleurs été signés dans cinq départements afin de mieux organiser la carte scolaire et de mettre en place des projets pédagogiques.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la montée en puissance de l'intercommunalité permettra de garantir la diffusion de services publics de qualité. Elle donnera les moyens à l'ensemble des communes – y compris les plus petites – grâce à la mise en commun et à la mutualisation, de maintenir et de développer les services nécessaires à leurs administrés. En complément, la révision du dispositif des « communes nouvelles » permettra aux communes de s'unir pour apporter de meilleurs services publics.

Enfin, pour soutenir les communes rurales dans l'élaboration et le développement de leur projet de territoire, le dispositif AIDER permettra à l'État de mobiliser une force de frappe spécifique en matière d'ingénierie dans certains territoires.





## Redresser la France

---

### ET AUSSI : LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

**Un programme spécifique pour la revitalisation des centres-bourgs de moins de 10 000 habitants a été lancé en 2014.** Il s'agit d'accompagner les collectivités concernées dans un projet global de revitalisation qui comprend des actions sur l'habitat et le cadre de vie, le développement économique, l'accès aux services. Ce programme mobilise des crédits de l'État et de ses opérateurs (notamment l'Anah). Aussi, l'accession sociale à la propriété dans 6 000 de ces centres est désormais favorisée, grâce à un prêt à taux zéro pour l'achat de bien immobilier dans les bourgs ruraux sous conditions de travaux. Cette mobilisation en faveur des centres bourgs est aussi soutenue par l'État à travers le volet territorial des Contrats de plan État-Région qui intègrent cette priorité et des leviers de financement pour cet enjeu dans les régions qui le souhaitent.

---

---

**Programme pour la revitalisation  
des centres-bourgs de moins  
de 10 000 habitants.**

## LA FRANCE DEVIENDRA LE LEADER EUROPÉEN DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

**La France a engagé la valorisation de son potentiel en termes d'énergies marines renouvelables,** enjeu majeur en termes de compétitivité, d'emploi et d'environnement. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2013 afin de consolider par la démonstration et l'innovation quatre filières technologiques de ce secteur : l'énergie hydrolienne marine (2<sup>e</sup> potentiel en Europe), l'éolien flottant, l'énergie houlomotrice et l'énergie thermique des mers. Les zones propices à l'accueil de sites pilotes pour des hydroliennes ont en outre été identifiées, en Basse-Normandie et en Bretagne. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt sera lancé en juin 2015 sur l'éolien flottant.

**Concernant l'éolien offshore, l'ensemble des projets aujourd'hui prévus porte la France à mi-chemin de son objectif de 6 000 mégawatts d'ici 2020, soit 3,5% de notre production d'électricité.** Les lauréats pour la construction de deux grands parcs éoliens supplémentaires sont connus depuis le premier semestre 2014 : au large du Tréport (Seine-Maritime) et de l'Iles d'Yeu et Noirmoutier (Vendée). Ils représentent 3,5 milliards d'euros d'investissements, pour une puissance totale de 2 000 mégawatts, et offrent aux industriels des perspectives de développement. Pour renforcer encore la filière, qui doit permettre de créer 10 000 emplois directs et indirects, un troisième appel d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine sera lancé d'ici la fin de l'année 2015. La loi de transition énergétique a créé un permis unique pour les énergies marines, a facilité le raccordement au réseau électrique et a instauré des dialogues compétitifs pour remplacer les procédures d'appel d'offres.

---

**3,5 Md€ d'investissements  
pour la construction de  
2 grands parcs éoliens en mer.**



Redresser la France

# METTRE LES BANQUES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

---

## 7. LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

### SÉPARATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES UTILES À L'INVESTISSEMENT ET DES OPÉRATIONS SPÉCULATIVES

**Les activités spéculatives des banques et leurs activités utiles à l'économie ont été séparées par la loi,** précisément pour protéger les épargnants, limiter la spéculation et recentrer les banques sur l'économie réelle. Précisément, la loi oblige les banques à cantonner leurs opérations spéculatives pour compte propre dans une filiale séparée, soumise à une régulation spécifique. Cette loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 a été un texte précurseur en Europe.

**Au-delà, la France a contribué à l'installation d'une Union bancaire en Europe, pour nous protéger des crises,** en particulier en mettant en place un système de supervision bancaire unique et un mécanisme de résolution unique des banques. Cette union bancaire est conçue de sorte à faire qu'une nouvelle crise bancaire ne se transforme plus en crise de la zone euro, avec ses effets sur la croissance et l'emploi.

**La loi bancaire votée en France a anticipé les mesures nécessaires.** Elle a institué : la possibilité de révoquer les dirigeants en cas de crise, le renforcement des autorités de contrôle (contrôle de la gouvernance, des rachats de filiales ou de nouvelles activités à l'étranger, surveillance et intervention pour lutter contre les bulles spéculatives), l'affirmation de la responsabilité des actionnaires, la mise en place du fonds de résolution...

Désormais, en cas de problème, les banques paieront pour les banques et le contribuable ne sera plus sollicité.

### INTERDICTION DES PARADIS FISCAUX POUR LES BANQUES FRANÇAISES

**Des mesures permettant de lutter contre l'implantation des banques dans les paradis fiscaux ont été adoptées** dans la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Les banques françaises sont désormais obligées, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, d'être transparentes sur leurs activités dans chacun des pays où elles sont présentes, pays par pays. Cette avancée a été saluée par de nombreuses associations - une « grande victoire » pour des associations comme CCFD – Terre solidaire – et reprise au niveau européen.

### LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET ACTIONS INTERNATIONALE CONTRE L'OPTIMISATION FISCALE

**Depuis 2012, les prérogatives des services fiscaux et douaniers et les sanctions des infractions commises ont été renforcées** par l'adoption de plus de 70 mesures législatives, dans les lois de finances successives et dans la loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière (*cf. infra*). Un parquet spécialisé a été créé, avec une compétence nationale sur les affaires de grande corruption et de fraude fiscale d'une grande



## Redresser la France

complexité. Un procureur spécialisé conduit et coordonne, désormais, les enquêtes relatives à ces graves infractions. Les outils ont également été renforcés en matière de fraude à la TVA, qu'ils soient législatifs (fraude carrousel, véhicules d'occasion, vente en ligne) ou techniques (data mining).

**70 mesures législatives  
pour renforcer la lutte  
contre la fraude fiscale.**

**La France agit également aux niveaux européen et multilatéral, et des progrès considérables y ont été accomplis dans la lutte contre l'évasion fiscale et pour le contrôle des paradis fiscaux.** La France a été moteur sur cette question auprès des partenaires européens du G5 (Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni) et au sein de l'Union européenne : les États membres se sont ainsi accordés, en octobre 2014, sur l'adoption d'une directive instaurant une nouvelle norme d'**échange automatique d'informations sur les données bancaires** au sein de l'Union européenne pour 2017. En octobre 2014 également, 93 États et territoires, dont les membres de l'OCDE et du G20 se sont engagés à mettre en œuvre cet échange entre 2017 et 2018, quand 52 d'entre eux ont directement signé l'accord multilatéral en vue de la mise en place d'un échange automatique d'informations financières à des fins fiscales dès 2017. Et la coopération internationale au service de la lutte contre la fraude fiscale se renforce.

**La lutte contre l'érosion des bases fiscales et les phénomènes d'optimisation fiscale des grandes entreprises multinationales, constitue un autre combat porté** au niveau européen et au niveau mondial. La France promeut dans le cadre de l'Union européenne et dans celui du G20 une réponse efficace et internationale pour mettre un terme aux stratégies de sous-imposition des bénéficiaires. En juin 2012, les pays du G20 ont décidé d'agir collectivement à l'échelle mondiale en confiant le chantier BEPS à l'OCDE. Des recommandations seront faites en 2015 en vue du G20 d'Antalya qui devra décider de leur mise en œuvre par tous les États de façon coordonnée.

Elle attend notamment, à la fin du premier semestre 2015, des propositions ambitieuses de la Commission européenne pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables au sein de l'Union permettant à certaines entreprises de s'exonérer très largement de toute imposition.

Le paquet en matière de transparence fiscale adopté par la Commission le 18 mars 2015 va également dans le bon sens : il permettra d'améliorer l'**échange d'information entre les administrations fiscales** des États membres, notamment en matière de « *tax rulings* », qui détaillent, suite à une demande particulière, les conditions précises d'application des règles fiscales.

**Dans ce contexte, l'État a demandé aux entreprises dont il était actionnaire d'être exemplaires.** Ainsi les représentants de l'État demandent au Conseil d'administration de faire la transparence sur les implantations et participations de l'entreprise à l'étranger afin de s'assurer que ces implantations ne sont pas principalement guidées par des raisons fiscales.

## **METTRE FIN À LA PRATIQUE DES PRODUITS FINANCIERS TOXIQUES QUI ENRICHISSENT LES SPÉCULATEURS**

**La supervision des banques a été renforcée et il leur est désormais interdit d'opérer sur certains types de produits susceptibles d'enrichir des spéculateurs en menaçant la stabilité financière,** depuis la loi bancaire du 26 juillet 2013. Cette loi interdit les emprunts toxiques au secteur public local et l'octroi de certains prêts à risque pour les particuliers. Il est désormais interdit pour les banques de spéculer sur les matières premières agricoles. Des mesures particulièrement strictes ont été adoptées contre des activités ayant donné lieu à des dérives, en particulier le « trading à haute fréquence ».

**Deux fonds de soutien financés principalement par les banques ont été mis en œuvre afin de régler la question des emprunts toxiques souscrits par les collectivités locales, leurs établissements publics et les hôpitaux.** Le fonds de soutien aux collectivités locales a été porté à 3 Md€ en mars 2015, et celui sur les hôpitaux a été multiplié



## Redresser la France

par 4 (à 400 M€) pour tenir compte des effets de l'évolution de la parité euro-franc suisse sur ces structures. De grandes collectivités, comme la Seine-Saint-Denis, ont ainsi pu apurer leur situation financière en sortant de ces emprunts toxiques. L'objectif est de régler la quasi-totalité des emprunts toxiques encore en cours d'ici 2017.

**2 fonds de soutien  
pour régler la question  
des emprunts toxiques.**

### ENCADREMENT DES RÉMUNÉRATIONS

**Les bonus ont été encadrés dans les banques :** la France a obtenu au niveau européen qu'ils ne puissent plus excéder les salaires annuels fixes. Seule l'assemblée générale, avec une majorité renforcée, peut décider de porter la part variable à 2 fois la part fixe. Cette règle a été transposée par anticipation dans le droit français à l'occasion de la loi bancaire.

**La fiscalité des stock-options a été remise en cohérence avec le reste de notre système fiscal :** les gains d'attribution des stocks options et d'actions gratuites sont notamment soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le régime des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise, réservé aux jeunes entreprises, a pour sa part été préservé. Il est même en train d'être encouragé, pour favoriser le développement des start-ups : ce dispositif pourra par exemple continuer à être utilisé par les start-ups issues de la fusion de start-ups.

**Il sera mis fin aux dérives des retraites-chapeaux** des mandataires sociaux, avec la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Elle conditionnera effectivement l'octroi des retraites à la performance et limitera le rythme d'accroissement des droits. Cela s'ajoutera à l'adoption, en novembre 2014, d'une **hausse de 30% à 45% de la contribution additionnelle**, à la charge des employeurs, sur les retraites chapeaux excédant 300 000 euros annuels.

**Hausse de 30% à 45%  
de la contribution additionnelle  
sur les retraites chapeaux.**

**Plus généralement, la France dispose désormais d'un nouveau code de gouvernance, l'un des plus stricts des pays de l'OCDE**, avec « say on pay », plafonnement des retraites-chapeaux, recours renforcé aux critères de performance, etc. Résultat de la pression mise par le gouvernement sur le Medef et l'Afep pour y parvenir, il permet désormais d'assurer, pour toutes les entreprises, une meilleure gouvernance des rémunérations.

**Les rémunérations des dirigeants des entreprises publiques ont été plafonnées** et l'État met en œuvre une doctrine exigeante sur les rémunérations des dirigeants des entreprises dans lesquelles il est actionnaire (*cf. engagement n°26*).

### AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LES BÉNÉFICES DES BANQUES DE 15%

**La fiscalité portant sur les activités bancaires a été renforcée.** Une contribution exceptionnelle de 550 millions d'euros a été imposée aux grandes entreprises du secteur bancaire dès 2012, et la taxe de risque systémique a été doublée, pour atteindre 899 millions d'euros en 2013. Elle a par ailleurs été rendue non-déductible, de même que la contribution au fonds européen qui est amenée à remplacer la taxe progressivement. Les entreprises d'assurance ont pour leur part été taxées à hauteur de 800 millions d'euros en 2013. Au-delà, les mesures générales d'impôt sur les sociétés réduisant les avantages fiscaux et les possibilités d'optimisation des plus grandes entreprises concernent aussi les grandes entreprises du secteur financier.

**Près de 900 M€  
imposée aux grandes banques  
(taxe systémique).**



Redresser la France

## TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

La taxe sur les transactions financières relative aux actions des entreprises françaises à la capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros a été mise en œuvre dès août 2012 à un niveau 2 fois plus important que prévu.

À l'initiative de la France et de l'Allemagne, une coopération renforcée a été autorisée par le Conseil de l'Union européenne pour instaurer une taxe sur les transactions financières dans 11 États de l'Union européenne. La France y défend le principe d'une taxe à assiette large et à taux faible. C'est la première fois que la procédure de coopération renforcée est engagée en matière fiscale. Le produit de celle-ci pourrait notamment être mis au service de la lutte contre le réchauffement climatique.

## PROPOSITION POUR UNE AGENCE PUBLIQUE EUROPÉENNE DE NOTATION

Le règlement sur les agences de notation adopté en 2013 au niveau européen prévoit un rapport sur ce sujet et une feuille de route. D'ici la fin de l'année 2016, la Commission européenne devrait évaluer la possibilité de créer cette agence publique européenne de notation de crédit des dettes souveraines.

## 8. GARANTIR L'ÉPARGNE POPULAIRE

### RÉMUNÉRATION DU LIVRET A SUPÉRIEURE À L'INFLATION

Lors des dernières réévaluations, il a été dérogé à la règle automatique définie à partir de l'inflation, pour maintenir un taux supérieur. Ainsi a-t-il été décidé de maintenir le taux du Livret A inchangé à 1% au 1<sup>er</sup> février 2015, alors que l'application mécanique du calcul du taux du Livret A aurait conduit à un taux beaucoup plus faible dans un contexte d'inflation particulièrement faible.

### PLAFONNEMENT DU COÛT DES SERVICES FACTURÉS PAR LES BANQUES

Les frais bancaires – pour rejet de chèques, virements, prélèvements et commissions d'intervention – ont été plafonnés pour les clients à faible revenu en situation de découvert régulier. Les plafonds ont été fixés respectivement à 8 euros par opération et 80 euros par mois pour l'ensemble des clients, à 4 euros et 20 euros pour les clients les plus fragiles. Il est désormais prévu une information préalable du client lorsqu'il va être prélevé de frais pour incident afin d'éviter toute mauvaise surprise. Il peut ainsi dialoguer avec son banquier avant que les frais ne soient éventuellement prélevés. En cas de rejet de prélèvement, la loi consommation interdit de facturer ces frais de rejet aux personnes déjà fragilisées économiquement, dès lors qu'il s'agit de services essentiels : énergie, télécoms, prochainement les opérateurs de l'eau et de l'assainissement seront également concernés. Par ailleurs, les banques doivent désormais proposer systématiquement aux personnes ayant des difficultés de gestion une gamme de paiement alternatif, qui permet des paiements sécurisés et évite les découverts.

**Frais bancaires plafonnés à 20€  
par mois pour les clients les plus fragiles.**



Redresser la France

## ENCADREMENT DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Pour éviter que des consommateurs ne tombent dans des spirales d'endettement incontrôlées, la loi consommation a durci le régime du crédit à la consommation et en particulier du crédit renouvelable, avec l'obligation de proposer une offre de crédit amortissable en alternative au crédit renouvelable pour les achats d'un montant supérieur à 1 000 euros, la lutte contre les lignes de crédit renouvelable dormantes, ou la réduction de la durée des plans conventionnels de surendettement. La loi interdit également les hypothèques rechargeables, qui permettaient aux emprunteurs d'engager leur bien immobilier pour garantir un crédit à la consommation.

Les banques sont par ailleurs obligées de se mobiliser contre le surendettement des ménages, notamment en se préoccupant en amont de leurs clients qui connaissent des difficultés, et en particulier lorsqu'un accident de la vie les a déstabilisés. L'Observatoire de l'inclusion bancaire, créé le 11 septembre 2014, y veillera de près.

# REDRESSER NOS FINANCES PUBLIQUES

## 9. LA GESTION DU DÉFICIT PUBLIC

### RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC

Depuis 2012, une dynamique de redressement des comptes publics a été entamée, à un rythme préservant la reprise de l'activité et la croissance. Le programme de stabilité budgétaire pour 2015-2018 confirme l'engagement de la France de ramener le déficit sous les 3% du PIB en 2017, en concrétisant par ailleurs l'effort d'économies de 50 milliards d'euros auquel elle s'est engagée. Cette stratégie d'ensemble permettra aux déficits de poursuivre leur baisse. Alors que les déficits étaient montés jusqu'à 7,5% du PIB en 2009, il est déjà baissé à 4% en 2014, au lieu des 4,3% sur lesquels tablait la Commission européenne. Ils sont prévus à 3,8% en 2015 et 2,7% en 2017. Pour la première fois depuis 2009, les prélèvements obligatoires se sont stabilisés en 2014. Comme la dépense publique, ils baisseront en part de PIB à l'horizon 2017, tandis que la dette amorcera sa décrue. La politique de sérieux budgétaire ne fera rien qui mettrait en danger la croissance. Après cinq années de croissance 0, puis 0,3% et 0,4% en 2013 et 2014, elle devrait être de 1% pour l'année 2015 puis de 1,5% pour 2016 et 2017. Ces hypothèses de croissance sont particulièrement réalistes et prudentes.

**Le déficit public réduit à 4% du PIB en 2014,  
contre son record de 7,5% en 2009.**

### LIMITATION DES NICHES SOCIALES ET FISCALES ACCORDÉES AUX CITOYENS LES PLUS AISÉS ET AUX ENTREPRISES DE GRANDE TAILLE POUR ENTRAÎNER UNE RECETTE DE 29 MILLIARDS D'EUROS

La loi de finances rectificative de juillet 2012 comprend de nombreuses mesures en ce sens : contribution exceptionnelle sur la fortune, remise en cause des allègements des droits de succession et de donation pour les plus gros patrimoines, augmentation du forfait social à 20% pour assurer une juste contribution de l'ensemble des modalités de rémunération.



## Redresser la France

La loi de finances pour 2013 a poursuivi en ce sens : rétablissement d'un impôt sur la fortune réellement progressif, limitation des niches fiscales pour les particuliers avec leur plafonnement à 10 000 euros au titre de l'impôt sur le revenu. La progressivité de l'impôt sur le revenu a aussi été renforcée par la création d'une tranche à 45 %, l'imposition au barème progressif des revenus financiers par alignement sur les modalités d'imposition des revenus du travail, la limitation de l'avantage tiré du quotient familial pour les 10% des ménages les plus aisés. Les niches fiscales qui profitent aux plus grandes entreprises ont également été encadrées (cf. *supra*).

## 10. LA FONCTION PUBLIQUE

### FIN DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) ET DE L'APPLICATION MÉCANIQUE DU PRINCIPE DU NON-REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX

Le gouvernement poursuit l'engagement de maîtriser les effectifs de l'État sur la législature, tout en confirmant les créations d'emplois décidées pour soutenir les missions prioritaires, notamment l'éducation, la justice et la sécurité. Le gouvernement a mis fin à la RGPP aveugle ainsi qu'au non-remplacement systématique d'un fonctionnaire sur deux, et défini une démarche de modernisation de l'action publique. L'ensemble des politiques publiques sont progressivement évaluées, avec une méthode en trois temps : élaboration d'un diagnostic partagé, construction de scénarii alternatifs, prise de décision. Cette démarche permet de générer des économies tout en simplifiant le fonctionnement des administrations et en préservant notre modèle de service public.

### PERSPECTIVES SALARIALES ET SOUTIEN AUX BAS SALAIRES

Afin de soutenir les fonctionnaires aux rémunérations les plus modestes, qui assurent des missions de service public essentielles à notre vie quotidienne, une mesure importante a été prise : elle a permis d'abord aux agents de catégories C, issus des trois fonctions publiques, de bénéficier d'une hausse de leur rémunération, intervenue en deux temps : au 1<sup>er</sup> février 2014 et au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette mesure représente environ 440 euros de salaire net en plus par an, en moyenne, pour les 1,6 million de fonctionnaires les plus modestes.

**+ 440€ de salaire net/an  
pour les 1,6 million de fonctionnaires  
les plus modestes.**

Les règles d'avancement dans la fonction publique d'État ont par ailleurs été préservées.

### REVOIR LES MODES DE NOMINATIONS DES EMPLOIS SUPÉRIEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Afin que les cadres supérieurs de la fonction publique sachent répondre aux défis de l'action publique du 21<sup>e</sup> siècle, un **vivier interministériel de cadres**, sélectionnés sur leurs compétences et recevant une formation dans le domaine de la gestion des ressources humaines, a été créé et mis à disposition des autorités de nomination. Pour accompagner la mise en place de ce vivier, de nouvelles procédures de nomination ont été établies afin d'en **objectiver les critères**. Par ailleurs, l'**effort en faveur de la féminisation de l'encadrement supérieur** de la fonction publique est poursuivi. En 2013, sur les 886 cadres supérieurs nouvellement nommés dans des emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant dans l'ensemble de la fonction publique, 33% étaient des femmes, dépassant l'objectif de 20% fixé par la loi.

**33% de femmes nommées en 2013  
dans les hauts postes de la fonction publique.**



## Redresser la France

En application de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, a été rendu obligatoire par ailleurs, l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France.

### ENRICHIR LE DÉROULEMENT DES CARRIÈRES ET MODERNISER LA FONCTION PUBLIQUE

Au mois de mai 2014 s'est ouvert avec les syndicats de la fonction publique le cycle de négociation sur les « Parcours professionnels, les Carrières et les Rémunérations ». En lien étroit avec les organisations syndicales, la négociation sur l'amélioration des parcours, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique se poursuit en 2015, dont l'ambition est de retrouver une fonction publique attractive, avec des carrières plus intéressantes, plus fluides et des rémunérations plus justes. L'objectif est également de développer la mobilité au sein de la fonction publique, en renforçant l'attractivité et en fluidifiant les déroulements de carrière.

Afin de conduire un dialogue spécifique sur la modernisation de l'action publique avec les organisations syndicales, a été installé en octobre 2014, le Conseil national des services publics. En novembre, une formation spécialisée du Conseil Commun de la Fonction Publique a été mise en place, afin de prévoir tous les dispositifs d'accompagnement nécessaires des agents publics dans le cadre de la réforme territoriale et de la réforme de l'État. Le gouvernement a fait le choix – dans la mise en œuvre de ces réformes- de l'exemplarité et de l'égalité de traitement des agents publics. Des garanties ont été apportées à ceux qui seraient concernés par la réforme afin de sécuriser leur situation avec le maintien des rémunérations, des conditions statutaires et des emplois, notamment pour les contractuels. Et des mesures précises d'accompagnement individuelles et collectives ont été établies.

## 11. LE TRAITÉ EUROPÉEN

### PROPOSITION D'UN PACTE DE RESPONSABILITÉ, DE GOUVERNANCE ET DE CROISSANCE. RENÉGOCIATION DU TRAITÉ EUROPÉEN ISSU DE L'ACCORD DU 9 DÉCEMBRE 2011 EN PRIVILÉGIANT LA CROISSANCE ET EN RÉORIENTANT LE RÔLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE DANS CETTE DIRECTION

Au lendemain de son élection, le président de la République a obtenu l'adoption d'un pacte européen de croissance de 120 milliards d'euros, le plus important depuis la création de l'UE, prévoyant notamment la réorientation de 55 milliards d'euros de fonds structurels, l'augmentation du capital de la banque européenne d'investissement (BEI), permettant 60 milliards d'euros de nouveaux prêts, ainsi que la création de project bonds, à hauteur de 4,6 milliards d'euros. En 2013 en France, les fonds structurels sont venus soutenir des projets à hauteur de 2,1 milliards d'euros, et la BEI a augmenté pour la France ses prêts de 80 %, à plus de 7,8 milliards d'euros.

**Pacte européen de croissance de 120 Md€ obtenu dès 2012 :  
le plus important depuis la création de l'UE.**

Ce sont autant de projets concrets en plus qui ont pu être lancés, qui ne l'auraient pas été ou qui n'auraient pu bénéficier de conditions de financement aussi intéressantes sinon. Cela représente des projets majeurs et très concrets dans nos territoires : un prêt de 400 millions d'euros au **Groupe Renault** afin de contribuer à la recherche et au développement d'une nouvelle génération de véhicules écologiques, plus d'un milliard d'euros pour l'**efficacité énergétique des collèges et des lycées**, 120 millions d'euros pour accroître la **sécurité du tunnel transeuropéen de Fréjus**, 500 millions d'euros pour optimiser le réseau français de **transport d'électricité**, le lancement du « **plan Hôpital avenir** » pour moderniser, investir dans nos hôpitaux, et plus généralement une ligne de crédit pour le financement des PME et ETI avec Bpifrance, des programmes régionaux de rénovation et de construction de lycées, plusieurs opérations d'investissement dans l'innovation, le développement des énergies renouvelables et le climat, la poursuite des grands





## Redresser la France

projets d'infrastructures ferroviaires. Le fonds européen d'investissement (FEI), filiale de la BEI dédiée au capital risque en soutien des PME, a également apporté près de 500 millions d'euros, portant le total des concours financiers signés par le groupe BEI pour la France à près de 8,3 milliards d'euros. **Le premier project bond français a été lancé en juillet 2014 dans le secteur des télécommunications**, s'inscrivant dans le cadre du plan France très haut débit.

En Europe, les financements de la BEI ont également augmenté de façon significative, pour atteindre un total de 64 milliards d'euros en 2013. Ce montant représente une augmentation de 42% par rapport à 2012 (environ 45 milliards d'euros).

**Pour autant, l'Europe doit encore faire plus pour la relance et l'investissement.** Dès octobre 2013, le président de la République a défendu cette idée au niveau européen en proposant de doter l'Union européenne de nouvelles capacités financières. Le nouveau président de la Commission européenne a repris cette idée et annoncé **un « plan Juncker » de 315 milliards d'euros sur 3 ans** avec des investissements publics et privés tournés vers les priorités essentielles : les infrastructures, la recherche, l'innovation, le numérique, la formation, l'environnement et la transition énergétique.

### Plan Juncker de 315 Md€.

**La Banque Centrale Européenne (BCE) a par ailleurs considérablement fait évoluer sa politique monétaire, dans un sens plus favorable à la croissance qu'avait soutenu avec insistance la France.** Alors que l'inflation et la croissance sont beaucoup trop faibles partout en Europe, la Banque centrale européenne a abaissé le 4 septembre 2014 son principal taux directeur à 0,05 %, et a annoncé un programme étendu d'achats d'actifs, à hauteur de 60 Md€ par mois. Aujourd'hui, l'euro est à quasi parité avec le dollar, c'est ce que le Premier ministre avait demandé dès avril 2014. Ce niveau de l'euro permet de relancer la compétitivité des entreprises européennes. De plus, cette mesure importante contribue à réorienter l'épargne vers les entreprises, les investisseurs, et non plus vers les États. La BCE joue son rôle quand elle soutient la croissance et lutte contre le chômage, pour écarter tout risque de déflation.

## CRÉATION DES EURO-OBLIGATIONS

La BCE a su faire preuve de créativité, pour mener dans le cadre des outils à sa disposition un programme d'achats d'obligations publiques, dit « quantitative easing – QE ». Cet achat produit des effets économiques similaires à ceux qui seraient générés par l'achat d'euro-obligations.

La France continue dans le même temps de plaider pour la mise en place à terme d'euro-obligations.

## ÉLABORATION D'UN NOUVEAU TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND

**Après 2012, année franco-allemande qui a permis de relancer la coopération entre les deux pays, la nomination en 2014 d'un nouveau gouvernement en Allemagne a contribué à lui donner un nouvel élan.** Avec les enjeux sociaux – un plan de **lutte contre le chômage des jeunes** a été adopté en 2013 avec un budget de 6 milliards d'euros (620 millions d'euros ont été débloqués pour la France en juillet 2014) et l'**instauration d'un salaire minimum en Allemagne** au 1<sup>er</sup> janvier 2015 – les questions énergétiques et climatiques y ont pris toute leur place. Il a notamment été convenu d'élaborer une proposition conjointe afin d'accélérer les négociations sur la directive européenne sur une **assiette commune pour l'impôt sur les sociétés**, d'approfondir les échanges quant aux systèmes de formation et d'apprentissage ou de développer un agenda industriel visant à promouvoir l'électromobilité. L'engagement franco-allemand en faveur d'une taxe sur les transactions financières a par ailleurs permis l'engagement d'une coopération renforcée dans ce domaine.

Des conseils des ministres franco-allemands se tiennent désormais régulièrement. Le dernier, en mars 2015, a acté des avancées (réseaux transfrontaliers d'électricité et de gaz, énergies renouvelables et efficacité énergétique, réseaux



## Redresser la France

énergétiques intelligents, région pilote transfrontalière dans le domaine des réseaux numériques intelligents, souhait d'œuvrer en faveur du climat, volonté de mettre l'accent sur l'investissement, appel à un renforcement de la responsabilité des entreprises en matière de détachement des travailleurs, volonté d'intensifier la coopération en matière de lutte contre l'immigration illégale...), d'une nouvelle génération de drones européens...

**La détermination conjointe de la diplomatie française et de la diplomatie allemande est par ailleurs parvenue aux accords de Minsk** en février 2015, pour avancer dans la résolution de la crise russo-ukrainienne.

Les attentats de janvier ont été l'occasion de réaffirmer la solidarité indéfectible qui existait entre les peuples français et allemand.

## 12. LE BUDGET EUROPÉEN

### DÉFENDRE UN BUDGET EUROPÉEN POUR LA PÉRIODE 2014-2020 AU SERVICE DE GRANDS PROJETS D'AVENIR EN COMMUN

**Le budget européen a été préservé, alors qu'il était menacé.** Dans un contexte très difficile et face à la logique d'austérité défendue par nombre de gouvernements conservateurs, le président de la République et ses homologues socio-démocrates n'ont eu de cesse de défendre au nom de la France un budget orienté vers la croissance et la solidarité, et l'engagement d'une réorientation en ce sens des dépenses européennes a été tenu. Si les flexibilités prévues sont pleinement utilisées, une augmentation de 50 milliards d'euros par rapport aux décaissements réels de la période 2007-2013 est possible. En tout état de cause, les crédits en faveur de la croissance et de l'emploi ont ainsi été augmentés de 38% pour dépasser 125 milliards d'euros. Ceux pour les infrastructures augmentent de 140% – le volet transports passe à 13 milliards d'euros, contre 8 lors de la période précédente. La politique de cohésion est sauvegardée : près de 16 milliards d'euros seront injectés dans l'économie de nos territoires métropolitains et d'outre-mer. La politique agricole commune, longtemps menacée, est renforcée pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs, du monde rural et des consommateurs. Avec un budget de 56 milliards d'euros pour la France sur la période 2014-2020, le gouvernement fait le choix de soutenir encore davantage la production animale, ainsi que l'élevage dans les zones difficiles. Ce cadre financier réaffirme également l'importance de la solidarité à l'échelle européenne, à laquelle la France est très attachée : le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), fragilisé en 2011, a été sauvegardé (70 M€/an pour la France) ; le fonds européen d'ajustement à la mondialisation est également maintenu. La mise en place d'une initiative pour les jeunes sans emploi ni formation (NEET) qui associe un cadre d'action (Garantie européenne pour la Jeunesse) et des crédits spécifiques (Initiative européenne pour la jeunesse), traduit de façon très concrète cette priorité commune.

---

**+38% de crédits en faveur  
de la croissance et de l'emploi  
sur le budget 2014-2020.**

---

**+140% de crédits pour les infrastructures.**

---

**Sauvegarde du fonds européen d'aide aux plus démunis :  
70 M€/an pour la France.**

### CRÉATION D'OUTILS FINANCIERS POUR LANCER DES PROGRAMMES INDUSTRIELS INNOVANTS



## Redresser la France

L'accord sur le budget européen pour 2014-2020 a prévu l'augmentation des crédits dédiés à la recherche et à l'innovation. Le pacte européen de croissance a engagé la banque européenne d'investissement à expérimenter les project bonds.

### SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'UNE EUROPE DE L'ÉNERGIE

**Le budget européen adopté en février 2013 par le Conseil pour la période 2014-2020 consacra plus de moyens aux projets énergétiques. Il doublera la dotation pour les grands projets d'infrastructures,** dont les grands projets énergétiques. L'Union européenne se donne ainsi les moyens de financer de grands projets comme ITER (réacteurs nucléaires). Elle consacrera également davantage de moyens au développement des nouvelles énergies – en particulier grâce au pacte européen de croissance conclu au début du quinquennat.

**Le Conseil européen d'octobre 2014 a doté l'Europe d'objectifs ambitieux pour 2030, au service de la sécurité énergétique, de la compétitivité et de la lutte contre le changement climatique, en particulier en décidant de réduire de 40% les émissions de CO<sub>2</sub> à cette échéance.** Il s'agit maintenant de se donner les moyens d'atteindre ces objectifs. À cet égard, le concept d'**Union de l'énergie**, porté par la nouvelle Commission européenne, répond à notre attente d'une stratégie énergétique complète et cohérente. Pour nourrir la réflexion de la Commission sur la mise en place d'une telle Union de l'énergie, la France a mis l'accent sur l'efficacité énergétique, sur la décarbonisation de l'énergie (avec le développement des productions d'énergie renouvelables, mais aussi la reconnaissance de la contribution du nucléaire à la réduction des émissions), sur la compétitivité industrielle et l'innovation (constitution de filières industrielles d'excellence), sur la sécurité d'approvisionnement (avec le renforcement de mécanismes de solidarité), et sur un marché intérieur bien intégré.

**La mise en place d'une plateforme franco-allemande pour les partenariats industriels et technologiques a par ailleurs été décidée** en février 2014 – elle s'appuiera sur des coopérations entre l'ADEME et la DENA, l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables, les organismes de recherche, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et son équivalent allemand, la KfW. Quatre axes de coopération ont été identifiés : les réseaux, les énergies renouvelables, le stockage de l'électricité et l'efficacité énergétique. Les perspectives de coopération industrielle ont été précisées lors du Conseil des ministres franco-allemand du 31 mars 2015 : énergies renouvelables, réseaux de distribution électriques, territoires exemplaire.

En mars 2015 à Madrid, le Sommet interconnexions pour l'énergie en Europe a adopté un plan de développement des interconnexions, afin de sortir la péninsule ibérique de son isolement du marché européen de l'énergie électrique et gazière. Il pourra faire appel aux financements européens : mécanisme pour l'interconnexion en Europe, fonds structurels, plan Juncker. Ce plan s'inscrit dans la suite de l'accord énergie-climat 2030 du Conseil européen qui donne pour objectif d'arriver à au moins 10% d'interconnexions électriques au niveau européen d'ici 2020.

## 13. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE

### MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE POUR FAIRE OBSTACLE À TOUTE FORME DE CONCURRENCE DÉLOYALE ET FIXER DES RÈGLES STRICTES DE RÉCIPROCITÉ EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

**La France s'est mobilisée pour accélérer l'examen du projet de règlement européen sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics des pays tiers,** qui prévoit d'exclure des procédures d'appels d'offres au sein de l'Union européenne les entreprises des pays tiers dont les marchés publics resteraient fermés aux entreprises européennes. Elle continuera à le faire. La France défend également la réciprocité dans les négociations sur des accords de libre-



## Redresser la France

échange avec l'Union européenne. Dans le cadre des négociations en cours avec les États-Unis, nous promouvons les **intérêts offensifs de l'Union** : la réciprocité en matière de marchés publics ou bien encore la convergence réglementaire. Nous avons également demandé et obtenu le **respect de plusieurs lignes rouges** : en particulier le respect de l'exception culturelle, et la protection des normes qui expriment les valeurs auxquelles nous sommes attachés, notamment en matière d'agriculture.

**La France mène également la lutte contre toute concurrence déloyale au sein du marché intérieur : nous avons ainsi obtenu la renégociation de la directive sur les travailleurs détachés** afin de mettre un terme à un inacceptable dumping social dangereux pour l'emploi et le pouvoir d'achat (*cf. engagement n°5*).

### CONTRIBUTION CLIMAT-ÉNERGIE AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE

**La France continue de promouvoir une contribution climat-énergie aux frontières de l'Europe.** La loi de finances pour 2014 a par ailleurs mis en place, ainsi qu'il était prévu par le pacte de compétitivité, une contribution climat-énergie, composante de la fiscalité existante sur les énergies, qui taxe les émissions de carbone des énergies fossiles en France.

### AGIR POUR UNE PARITÉ PLUS ÉQUILBRÉE DE L'EURO VIS-À-VIS DES AUTRES MONNAIES

La BCE a revu sa doctrine monétaire, désormais plus favorable à la croissance et plus soucieuse d'un taux de change équilibré. En conséquence, **nous en avons aujourd'hui fini avec l'euro cher**, et conformément à ce que la France souhaitait, la parité euro-dollar est désormais une réalité, au plus grand bénéfice de la compétitivité des entreprises européennes.

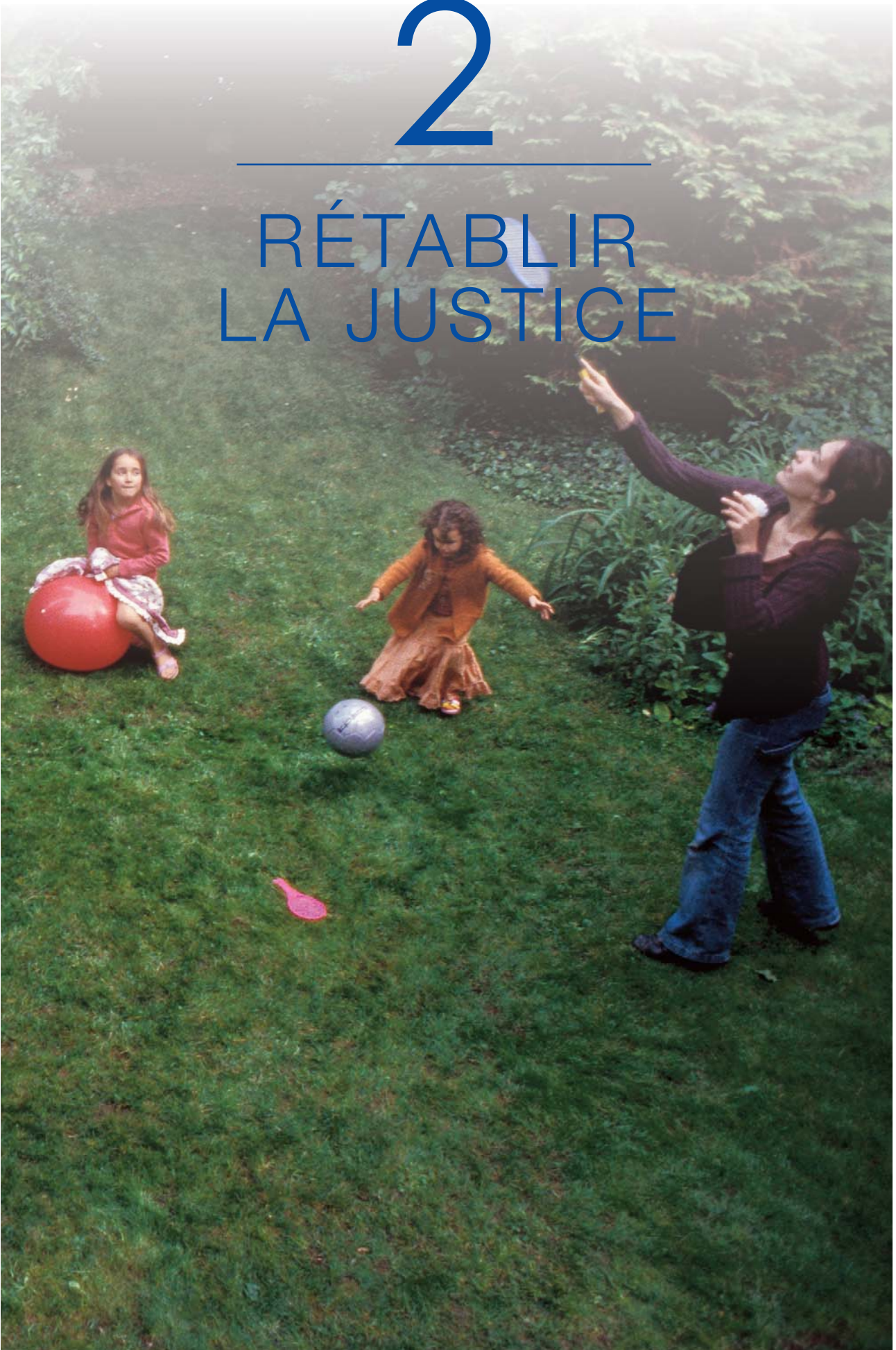
---

**Fin de l'euro cher.**

# 2

---

## RÉTABLIR LA JUSTICE







Rétablir la justice

## ENGAGER UNE GRANDE RÉFORME FISCALE

### 14. RENDRE PLUS ÉQUITABLE LA CONTRIBUTION DE CHACUN

#### ENGAGER UNE GRANDE RÉFORME FISCALE, AVEC LA FUSION À TERME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE LA CSG, L'IMPOSITION DES REVENUS DU CAPITAL COMME CEUX DU TRAVAIL...

La réforme fiscale a été conduite de manière continue dans les lois financières successives et dès juillet 2012, avec la première loi de finances rectificative (PLF-R). Parce que c'est un travail de longue haleine, elle se poursuivra encore.

L'impôt sur le revenu est ainsi devenu plus progressif, avec une nouvelle tranche à 45 %, la limitation du bénéfice maximal du quotient familial pour les foyers les plus aisés, le plafonnement à 10 000€ des niches fiscales, etc... (cf. *infra*).

L'impôt sur le revenu baisse depuis 2014, pour les plus modestes. Grâce aux efforts fournis depuis 2012, la baisse des impôts sur les ménages peut commencer à se concrétiser. Dès l'automne 2014, l'impôt sur le revenu a ainsi été réduit pour 4,2 millions de ménages, permettant même à 1,8 million d'entre eux d'en sortir, avec une réduction exceptionnelle d'impôt pouvant aller jusqu'à 350€ pour une personne et 700€ pour un couple, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 1,1 SMIC. Il a été mis fin au gel du barème décidé pour deux ans par la précédente majorité, qui conduisait un ménage qui ne gagnait pas en pouvoir d'achat à voir son impôt augmenter. À partir de 2015, c'est au total 9 millions de ménages qui bénéficient d'une baisse de leur impôt sur le revenu, en particulier grâce à la suppression au 1<sup>er</sup> janvier de la première tranche du barème, au taux de 5,5%. Un couple d'actifs avec 2 enfants dont le revenu total est de 3160€/mois, voit son impôt sur le revenu entièrement annulé, alors qu'il était de 750€/an.

**Baisse d'impôt sur le revenu  
pour 9 millions de ménages en 2015.**

Une prime d'activité pour les Français qui travaillent est en train d'être mise au point, pour être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Se substituant à la prime pour l'emploi et au RSA-activité, lequel ne bénéficiait pas aux jeunes de moins de 25 ans, cette prime d'activité s'adressera à tous, et permettra à la fois d'inciter à la reprise d'activité et de valoriser le travail.

**Prime d'activité : +132€/mois  
pour un plein temps au Smic  
(au 1<sup>er</sup> janvier 2016).**

Le rendement de l'ISF a été rétabli, à un niveau comparable à celui constaté avant sa réforme par la majorité précédente. Les abattements sur les droits de successions, qui bénéficiaient aux détenteurs des patrimoines les plus élevés, ont également été réduits (cf. *infra*).

Les revenus financiers ont été soumis aux mêmes modalités d'imposition que les revenus du travail. Les intérêts, dividendes et plus-values mobilières, qui pouvaient antérieurement être taxés à un taux forfaitaire indépendant du niveau de revenu et donc particulièrement favorable aux ménages les plus aisés, ont été systématiquement soumis à une taxation au barème progressif, auquel sont notamment soumis les salaires.



## Rétablir la justice

S'agissant des entreprises, un rééquilibrage des taux d'impositions entre grandes entreprises et PME a été initié : l'essentiel des efforts imposés aux entreprises a porté sur les plus grandes d'entre elles (cf. engagement n°3).

**Cette politique est au service de la justice et de l'égalité. Elle porte ses fruits : en 2013, les inégalités se sont autant réduites qu'elles avaient augmenté chaque année depuis 10 ans** (selon l'indice de Gini, à -0.003 en 2013 contre +0.002/an sur 2004-2012).

**Les inégalités en baisse en 2013,  
d'autant qu'elles augmentaient  
chaque année depuis 10 ans.**

## 15. FAIRE CONTRIBUER LES PLUS FORTUNÉS

### **TRANCHE D'IMPOSITION SUPPLÉMENTAIRE À HAUTEUR DE 45% POUR LES REVENUS SUPÉRIEURS À 150 000 EUROS PAR PART**

Une tranche d'imposition supplémentaire au taux de 45% pour la fraction de revenus supérieure à 150 000 euros par part a été créée par la loi de finances pour 2013.

**Création d'une tranche à 45%  
de l'impôt sur le revenu.**

### **LIMITATION DES NICHES FISCALES À 10 000 EUROS DE DIMINUTION D'IMPÔTS PAR AN**

Le plafonnement global des niches fiscales à 10 000 euros a été mis en place par la loi de finances pour 2013 (avantages fiscaux d'impôts sur le revenu).

**Plafonnement à 10 000€  
des niches fiscales.**

**Ce plafonnement ne concerne en pratique que les foyers aisés** et demeure pleinement compatible avec les dispositifs utilisés par les classes moyennes, tels le crédit d'impôt garde d'enfant, la réduction d'impôt ou le crédit d'impôt au titre de l'emploi de salariés à domicile.

#### **ET AUSSI : TAXE À 75%**

**Une taxe exceptionnelle a été appliquée** sur les hautes rémunérations attribuées en 2013 et 2014, s'élevant à 50% des rémunérations individuelles brutes supérieures à 1 million d'euros versées par les entreprises. Elle est venue s'ajouter aux autres prélèvements dus par l'entreprise qui s'élèvent en moyenne à 25% à ces niveaux de salaire, soit un prélèvement total de 75 %.

**Cette taxe exceptionnelle dans son montant, installée après un quinquennat de cadeaux fiscaux aux plus riches, a été mise en place pour une durée de 2 ans**, comme cela avait été annoncé dès sa mise en œuvre, et a donc cessé de s'appliquer aux rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.





Rétablir la justice

## 16. LA POLITIQUE FAMILIALE

### AUGMENTATION DE 25% DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 25% (décret du 27 juin 2012). Les 372 millions d'euros mobilisés dès 2012 ont permis à 3 millions de familles et 5 millions d'enfants d'en bénéficier dès la rentrée de septembre 2012. Depuis, l'ARS a été chaque année revalorisée à hauteur de l'inflation. **Chaque enfant bénéficie désormais de 75 euros en plus en moyenne au titre de l'allocation de rentrée scolaire.**

**75€ en plus par enfant  
au titre de l'allocation de rentrée scolaire.**

### BAISSE DU PLAFOND DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES MÉNAGES LES PLUS AISÉS

Le plafond de l'avantage en impôt tiré du quotient familial a été ramené de 2 336 à 2000 puis 1 500 euros pour chaque demi-part.

Les allocations familiales ont été modulées pour les familles aux revenus supérieurs à 6 000 euros par mois, soit 10% des familles percevant des allocations familiales. Ainsi, tous les ménages continuent de percevoir des allocations familiales, mais pour les ménages les plus aisés, le montant est diminué.

Les prestations familiales destinées aux familles nombreuses et aux familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté ont, elles, été revalorisées depuis 2013 : de respectivement plus de 20% pour le complément familial majoré bénéficiant à 400 000 familles, soit +436 euros/an, et plus de 10% pour l'allocation de soutien familial de 740 000 enfants, soit +118 euros/an (pour les parents isolés, en majorité des mères élevant seules leur enfant). L'objectif fixé par le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a fixé des objectifs qui seront tenus : + 50% en 5 ans pour le complément familial majoré, + 25% pour l'allocation de soutien familial pour les familles monoparentales.

**+20% pour les prestations  
aux familles nombreuses  
modestes depuis 2013.**

**+10% pour l'allocation  
pour les familles monoparentales  
vivant sous le seuil de pauvreté  
depuis 2013.**

Une politique active de services aux familles a par ailleurs été engagée : un objectif de création de 275 000 solutions d'accueil de la petite enfance, pour le bénéfice de tous, a été fixé d'ici fin 2017, soit +20% en 5 ans (100 000 en accueil collectif, 100 000 en accueil individuel, 75 000 en préscolarisation). Dès 2013, 18 000 nouvelles places avaient été livrées. Pour accélérer l'effort de construction de nouvelles places, un plan a été engagé fin 2014, avec l'instauration d'une aide exceptionnelle pour chaque nouvelle place décidée en 2015, et la simplification des normes de construction. En 2013, le nombre d'enfants scolarisés à deux ans a augmenté (+6 100 élèves par rapport à la rentrée 2012), pour la première fois depuis la fin des années 1990. À titre de comparaison, un peu moins de 20 000 places nouvelles d'accueil pour les 0-3 ans ont été créées sous le quinquennat précédent : pour 78 000 places nouvelles en crèche, la précédente majorité avait supprimé 58 000 places en maternelle.

**+18 000 places d'accueil  
pour les tout-petits dès 2013.**



## Rétablir la justice

Un dispositif de garantie contre les impayés de pensions alimentaires fait également l'objet d'une expérimentation depuis octobre 2014 dans 20 départements, qui sera évaluée en avril 2016 en vue de sa généralisation à tout le territoire. Ce dispositif permet tout d'abord de créer une pension alimentaire minimum d'un montant de 95 euros par mois et par enfant. Il permet également d'améliorer la récupération des pensions alimentaires non payées par l'ex-conjoint, en autorisant les caisses, dès le premier mois d'impayés, à transmettre au parent devant en bénéficier, les coordonnées et ressources dont elles disposent sur l'autre parent, ou à récupérer jusqu'à 24 mois de pensions alimentaires.

C'est une politique familiale moderne dont nous avons posé les fondations : plus juste et offrant davantage de services aux familles, elle est pleinement articulée avec la priorité que nous avons donnée à l'école, pour soutenir la réussite de tous les enfants.

## 17. LES MESURES FISCALES

### RETOUR SUR LES ALLÈGEMENTS DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE

La 2<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2012 est revenue sur l'allègement de l'impôt sur la fortune décidé en 2011. Un nouvel impôt sur la fortune relevant le taux d'imposition des plus gros patrimoines a été institué en loi de finances pour 2013. Les recettes de l'ISF ont atteint 5,3 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 20% par rapport à 2011, et 2 fois plus qu'il y a 10 ans. Dans le même temps, le nombre de redevables de l'ISF quittant la France est resté stable, autour de 500 en 2012 comme lors des années précédentes (à périmètre comparable). Plus largement, aucun indicateur objectif reflète un développement de l'exil fiscal : il est notamment à noter que le nombre de personnes inscrites au registre mondial des Français établis hors de France a augmenté de 2% en 2013, de 1% en 2012, soit bien moins qu'en 2011, à 6%.

**+20% de recettes de l'ISF  
par rapport à 2011.**

### L'ABATTEMENT SUR LES SUCCESSIONS RAMENÉ À 100 000 EUROS PAR ENFANT

La 2<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2012 a réduit l'abattement par héritier direct, ramené de 159 325 à 100 000 euros. Ce dispositif a porté à 96% sur les 10% des héritages les plus élevés et 88% des successions sont restées exonérées (contre 95% précédemment).

### CONSERVATION DE L'EXONÉRATION DE LA SUCCESSION EN FAVEUR DES CONJOINTS SURVIVANTS

Le conjoint survivant et le partenaire de Pacs survivant sont totalement exonérés de droits de succession.

### RENFORCEMENT DES MOYENS POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Un renforcement sans précédent de l'arsenal législatif a été conduit avec plus de 70 nouvelles mesures législatives de lutte contre la fraude fiscale adoptées depuis 2012.

Dès 2012, plus de 20 mesures fortes ont été prises. Bien que très techniques, on peut citer la possibilité accrue accordée aux administrations d'accéder à des données informatiques stockées à distance, l'élargissement de la procédure



## Rétablir la justice

judiciaire d'enquête fiscale ou **la taxation à 60% des avoirs non déclarés à l'étranger dont le contribuable ne peut justifier la provenance.**

Chaque projet de loi de finances, de financement de la sécurité sociale, ainsi que deux projets de loi spécifiques sont depuis venus apporter leur pierre à l'édifice.

**En parallèle d'un renforcement des moyens et des effectifs, un parquet financier a été installé le 1<sup>er</sup> février 2013,** pour conduire et coordonner, au niveau national, toutes les enquêtes relatives aux infractions les plus graves. Les techniques spéciales d'investigation telles que la surveillance, les écoutes téléphoniques, les sonorisations et fixations d'images, ou la captation de données informatiques peuvent être utilisées, sous le contrôle du juge, pour la poursuite des délits de fraude fiscale les plus graves. L'administration peut désormais utiliser les informations régulièrement portées à sa connaissance par une autorité publique, même lorsque la personne qui les a transmises à cette autorité publique les a obtenues irrégulièrement.

**La fraude fiscale en bande organisée est désormais plus lourdement sanctionnée.**

**De nombreuses dispositions ont aussi été prises pour lutter contre les principales techniques utilisées par les entreprises pour minorer l'impôt, et faire de l'optimisation fiscale abusive :** au-delà de la réduction de la niche « Copé » et de la limitation de la déductibilité des charges financières figurent notamment la lutte contre les endettements artificiels et contre les opérations financières organisant le transfert de bénéficiaires à l'étranger. Les moyens de contrôle des prix de transfert et de lutte contre la fraude à la TVA ont également été renforcés.

**À l'échelle européenne et internationale, la France est aux avant-postes de la lutte contre la fraude. En octobre 2014, 52 États ont signé un accord multilatéral établi par l'OCDE visant à mettre en place entre eux un échange automatique d'informations financières à des fins fiscales dès 2017.** Cette signature a marqué « une étape décisive et irréversible dans la lutte contre la fraude fiscale », « un changement d'époque » marquant « la fin du secret bancaire en Europe, et même au-delà », selon les propres mots du ministre des Finances Michel Sapin. En décembre 2014, lors du G20 en Australie, les États ont pris d'importantes dispositions contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale, pour élargir l'échange automatique d'informations – et porter à plus de 90 le nombre d'États et territoires d'ici 2018 –, pour lutter contre les régimes fiscaux dommageables, par exemple en matière de brevets, et renforcer la transparence en matière de rescrits fiscaux. Suite à la lettre adressée à la Commission par les 3 ministres des finances français, allemand et italien et aux conclusions du Conseil européen de décembre, l'Union européenne a décidé d'agir spécifiquement contre l'optimisation fiscale en Europe. Une directive sur la transparence a été présentée, un plan d'action comprenant un volet législatif est attendu d'ici juin concernant la concurrence fiscale. (cf. engagement n° 7 sur les paradis fiscaux).

---

**Un accord entre 52 États  
pour mettre en place  
l'échange automatique  
d'informations financières  
à des fins fiscales dès 2017.**

**Les résultats sont déjà là.** Ce renforcement des moyens de contrôle et de la coopération internationale conduisent de nombreux contribuables à déclarer spontanément les avoirs antérieurement dissimulés à l'étranger. Plus de 35 000 dossiers ayant déjà rapporté près de 2 Md€ en 2014, ont été reçus par le Service de traitement des déclarations rectificatives depuis son ouverture. Les recettes ainsi acquises grâce à la détermination du Gouvernement à lutter contre la fraude fiscale ont permis de financer la réduction de l'impôt sur le revenu de plus de 4 millions de ménages modestes en 2014.

---

**2 Md€ de recettes en plus  
grâce au renforcement  
de la lutte contre la fraude.**



Rétablir la justice

# NÉGOCIER UNE NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES

---

## 18. LA RETRAITE

### RETRAITE À 60 ANS POUR CEUX AYANT COTISÉ LA TOTALITÉ DE LEURS ANNUITÉS

Il est désormais permis à ceux qui ont commencé à travailler tôt de prendre leur retraite à 60 ans : un décret a été pris en ce sens immédiatement, dès juillet 2012, comme l'engagement en avait été pris. Pour 2014, 148 000 bénéficiaires supplémentaires ont été enregistrés pour le régime général. Sur 2 ans, ce sont près de 300 000 personnes qui sont parties à la retraite à 60 ans.

**300 000 personnes  
parties à la retraite  
à 60 ans en 2 ans.**

### LOI GARANTISSANT L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES

Une réforme structurelle pour l'avenir des retraites a été adoptée par le Parlement en décembre 2014 et promulguée en janvier 2014, après une intense concertation avec les partenaires sociaux.

**Cette réforme assure la pérennité du système de retraite** : elle permet de restaurer l'équilibre financier des régimes de retraite. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) confirmait fin 2014 que le système de retraite pourrait revenir à l'équilibre financier dans la deuxième partie des années 2020, voire dégager des excédents à plus long terme.

**Cette réforme a mis en place de nouveaux mécanismes de solidarité, souhaités depuis longtemps par les travailleurs** : des droits ont été créés, d'autres renforcés en faveur notamment des retraités modestes, des femmes, des jeunes en formation, des travailleurs précaires ou encore des chômeurs. Elle engage aussi l'augmentation des petites retraites agricoles grâce à un effort de 1 milliard d'euros d'ici la fin de la mandature, conformément aux engagements pris durant la campagne présidentielle. Une pension minimale égale à 75% du SMIC sera ainsi garantie en 2017 aux exploitants agricoles ayant effectué une carrière complète.

**Elle met en place, conformément à l'engagement pris, une autre grande avancée sociale : le compte personnel de prévention de la pénibilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il permet notamment de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite**, en cas d'exposition à un facteur de pénibilité. 4 facteurs s'appliquent d'ores et déjà (travail de nuit, travail répétitif, en horaires alternants ou en milieu hyperbare), 6 autres entreront en vigueur en 2016 (postures pénibles, manutentions manuelles de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques, températures extrêmes, bruit). Le gouvernement a chargé deux missions de lui faire des propositions pour simplifier la mise en œuvre de ce compte. La mise en œuvre du compte pénibilité n'implique à ce stade aucune tâche ou formalité supplémentaire à accomplir pour les entreprises, et aucune obligation déclarative n'est à accomplir avant le mois de janvier 2016. Ce compte devrait profiter à terme à près de 20% des Français.

**Possibilité de partir à la retraite  
jusqu'à 2 ans plus tôt grâce  
au compte pénibilité.**



## Rétablir la justice

À noter également que, pour soutenir le pouvoir d'achat des retraités les plus modestes, le minimum vieillesse a été revalorisé deux fois en 2014, pour que plus aucun retraité ne perçoive moins de 800 euros par mois : cette disposition a bénéficié à plus d'un demi-million de retraités. Une prime de 40€ a également été versée en mars 2015 aux 6 millions de retraités dont les pensions ne dépassent pas 1 200€, et l'aide à la complémentaire santé a été revalorisée de 50€ pour les 250 000 retraités âgés de 60 ou plus touchant moins de 967€ par mois – soit au-delà du minimum vieillesse.

## RÉFORME DE LA DÉPENDANCE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

Pour la première fois, une loi de programmation aborde tous les aspects de la prévention et de l'adaptation de la société au vieillissement (adaptation de l'habitat, lutte contre l'isolement, prévention, accès aux aides techniques, lutte contre l'isolement, etc.) tout en renforçant l'aide aux aidants et l'accompagnement de la perte d'autonomie. Ce projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement est en cours d'examen au Parlement. Il entrera pleinement en vigueur début 2016. Certaines mesures interviennent dès 2015 – comme les aides à l'adaptation des logements, ou la revalorisation des salaires des salariés de la branche de l'aide à domicile.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sera revalorisée de 375 M€. Elle permettra à plus de personnes âgées de vieillir plus longtemps à domicile, à travers l'augmentation du nombre d'heures d'aide à domicile et la diminution significative du reste à charge.

---

**375 M€ supplémentaires  
pour l'APA.**

Un « droit au répit » sera créé pour les proches aidants et aidants familiaux. Une enveloppe pouvant aller jusqu'à 500 euros par personne aidée leur permettra de « souffler », en leur donnant les moyens d'héberger la personne dont ils prennent soin dans un établissement, pendant une semaine.

---

**Création d'une « aide au répit »  
pour les aidants.**

Un plan national d'adaptation des logements à la perte d'autonomie se traduira par ailleurs par la rénovation de 80 000 logements privés d'ici à 2017. Les tarifs de l'hébergement en EHPAD (maisons de retraite médicalisées) seront rendus plus transparents. Les droits et la protection des personnes les plus vulnérables seront renforcés.

Ce projet de loi fait par ailleurs le choix d'un financement solidaire de l'accompagnement de la perte d'autonomie, fondé sur une ressource dédiée : la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), prélevée depuis avril 2013 et dont le montant atteindra 650 millions d'euros en 2015.



Rétablir la justice

# RENOUER AVEC L'EXCELLENCE DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET RENFORCER L'HÔPITAL PUBLIC

---

## 19. LA SANTÉ

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours d'examen au Parlement, marque une étape majeure pour préserver les idéaux d'égalité et de justice sur lesquels repose notre modèle de protection sociale. La prévention est renforcée : lutte contre le tabagisme – mise en place du paquet neutre – et contre l'alcoolisation excessive ; amélioration de l'information nutritionnelle ; expérimentation des salles de consommation à moindre risque... Les soins de proximité sont développés, en recentrant le système autour du médecin traitant et en engageant le « virage ambulatoire » que beaucoup de professionnels demandaient depuis longtemps : instauration du médecin traitant pour les moins de 16 ans ; création d'un numéro d'appel national de garde et d'un service public d'information en santé ; mise en place de tarifs sociaux pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives... De nouveaux droits sont créés pour les patients : ouverture des données de santé ; instauration des actions de groupe en santé ; rôle accru des associations de patients ; droit à l'oubli pour les anciens malades ; suppression du délai de réflexion pour l'IVG ; lutte contre les refus de soins ; généralisation du tiers-payant (cf. engagement n°20)...

La politique de santé depuis 2012 a également été marquée par l'annonce du 3<sup>e</sup> plan cancer par le Président de la République pour la période 2014-2019. Il prévoit notamment de nombreuses mesures visant à mieux prévenir et soigner les cancers, renforcer la recherche et l'émergence des innovations et mieux piloter la lutte contre cette maladie. C'est le cas en particulier du « droit à l'oubli », conquête essentielle pour toutes celles et tous ceux qui ont subi l'épreuve du cancer, qui est désormais une réalité inscrite dans la loi. Il permet notamment aux anciens malades, et en particulier ceux atteints par la maladie au cours de leur enfance, de contracter un emprunt et d'accéder à la propriété sans avoir à mentionner leur ancienne maladie.

Le traitement contre le virus de l'hépatite C est désormais pris en charge à 100% par l'assurance maladie depuis fin 2014. En France, 200 000 personnes sont touchées par le virus de l'hépatite C. De nouveaux médicaments ont fait récemment leur apparition sur le marché et révolutionnent les traitements contre l'hépatite C : plus efficaces, mieux tolérés, ils permettent des taux de guérison plus élevés. Compte tenu du caractère irremplaçable et particulièrement coûteux de ce traitement, le gouvernement a décidé de supprimer la participation financière de l'assuré : une négociation engagée avec les laboratoires a par ailleurs permis d'obtenir en France le prix public le plus bas d'Europe pour le médicament utilisé, et l'autorisation accordée à son générique a permis d'en diviser le coût par 2. La loi de financement de la sécurité sociale a également instauré un mécanisme de régulation pour faire supporter aux laboratoires le dépassement des dépenses consacrées aux traitements, dès lors que celles-ci dépasseront un certain volume.

Traitement contre l'hépatite C  
remboursé à 100%.

Ces avancées pour la santé des Français se font tout en contribuant au redressement des finances publiques. Le déficit du régime général de la Sécurité sociale est ainsi repassé en 2014 sous la barre des 10 milliards d'euros, une première depuis 2008, sans déremboursement ni franchise. Il s'est ainsi établi à -9,7 milliards, contre -12,5 en 2013, -13,3 en 2012 et -17,4 en 2011.



## Rétablir la justice

### RÉFORME DE LA TARIFICATION POUR LES HÔPITAUX ET LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

**La fin de la convergence tarifaire public-privé et la réintégration de la notion de « service public hospitalier », supprimée par le précédent gouvernement, ont été actées dès 2012.** La réforme du financement des établissements de santé a par ailleurs été engagée afin de prendre davantage en compte les logiques de parcours et de qualité. Des modalités dérogatoires de financement pour les établissements isolés qui sont confrontés à une situation financière difficile ont d'ores et déjà été définies. Une expérimentation de la tarification au parcours pour l'insuffisance rénale chronique et le traitement du cancer par radiothérapie, décidée dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014, est également engagée. L'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi de modernisation du système de santé a par ailleurs permis de rétablir le service public hospitalier.

### LUTTE CONTRE LES DESERTS MÉDICAUX ET ACCÈS AUX SOINS D'URGENCE EN MOINS DE 30 MINUTES SUR TOUT LE TERRITOIRE

**Un pacte territoire-santé a été établi en 2013 pour lutter contre les déserts médicaux. Depuis, il a permis grâce au statut de praticien territorial l'installation de près de 400 médecins généralistes dans des territoires manquant de médecins, et le nombre de maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires a été multiplié par près de 4 depuis 2012,** passant de 174 à 600 en 2014. Il y a en aura 800 en 2015 et 1 000 en 2017, ces objectifs figurant parmi les priorités du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. Le contrat de praticien territorial de médecine générale garantit un revenu minimal sur les premières années d'exercice, pour les professionnels s'installant dans des zones fragiles.

**Le nombre de maisons de santé  
multiplié par près de 4 depuis 2012.**

**D'ici fin 2015, l'accès aux soins d'urgence en moins de 30 minutes aura été garanti pour deux millions de personnes de plus qu'en 2012,** avec en particulier le renforcement des équipes SMUR et le déploiement de médecins correspondants du SAMU, dont le nombre a été multiplié par 4 entre 2012 et 2015, passant de 150 à 600.

**2 millions de Français en plus auront  
accès aux urgences  
en moins de 30 min d'ici fin 2015.**

### AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

**La rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) a été généralisée** permettant de valoriser l'activité de médecin traitant des médecins généralistes. Ainsi, et alors que le tarif de consultation demeure à 23 euros depuis 2011, la rémunération moyenne du médecin généraliste a progressé de plus de 10% en 4 ans, en contrepartie de l'engagement des médecins à généraliser l'activité de dépistage et à organiser le suivi des malades chroniques et des personnes âgées.

**La rémunération collective d'équipes des professionnels de santé est par ailleurs généralisée en 2015.** D'ici 2017, 1 000 équipes de soins de proximité au total en bénéficieront, ce qui valorise de nouveaux services pour les patients et renforce l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé. Les professionnels de santé peuvent ainsi offrir un meilleur accès aux soins (des plages horaires élargies, par exemple) et assurer une plus grande coordination des soins.



Rétablir la justice

## 20. SÉCURISER L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES FRANÇAIS

### ENCADREMENT DES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

**Un avenant à la convention médicale sur les dépassements d'honoraires a été conclu en octobre 2012** : il a permis la mise en place de mesures concrètes pour réguler les dépassements d'honoraires et améliorer la prise en charge des assurés. Les assurés aux revenus modestes ont désormais la garantie de bénéficier de consultations au tarif opposable (c'est-à-dire des consultations aux tarifs remboursés par la sécurité sociale). Les médecins qui se sont engagés, par un « contrat d'accès aux soins », à modérer leurs dépassements, permettent à leurs patients une meilleure prise en charge.

**Les résultats sont au rendez-vous** : alors que depuis 20 ans, le taux de dépassement progressait de façon continue, les chiffres de l'assurance-maladie montrent que la baisse est désormais enclenchée. Le taux de dépassement d'honoraires était ainsi passé de 55,4% du tarif sécurité sociale en 2012 à 54,1% en 2014. Si rien n'avait été fait, le taux aurait atteint 65% en 2016.

### ACCÈS AUX SOINS

**Le tiers payant est généralisé progressivement à tous les Français d'ici 2017**. C'est une grande mesure de justice sociale, qui bénéficiera à ceux, trop nombreux, qui ne peuvent accéder aux soins faute de pouvoir en avancer les frais. Des garanties de paiement aux médecins sous 7 jours sont mises en place – c'est peu ou prou le temps qu'il faut pour encaisser un chèque, et ce sera de surcroît plus simple. Des pénalités de retard seront applicables au-delà. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le tiers payant s'appliquera aux bénéficiaires de l'ACS, puis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 à tous les patients pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Et il sera une réalité pour tous les Français en 2017.

**Le tiers payant généralisé  
d'ici 2017.**

**L'accès à la CMU-C et à l'aide à la complémentaire santé (ACS) est élargi à 600 000 personnes supplémentaires**, dans le cadre du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les 1,2 millions de bénéficiaires de l'ACS verront le coût de leur complémentaire santé significativement baisser ou obtiendront une meilleure couverture pour un même prix, grâce à la profonde réforme du dispositif engagée par le Gouvernement, qui circonscrit le choix à des contrats sélectionnés dont le prix a été baissé par la mise en place d'appels d'offres.

**+600 000 personnes  
ayant accès à la CMU-C  
et à l'aide à la complémentaire santé (ACS).**

### BAISSE DU PRIX DES MÉDICAMENTS

La maîtrise des coûts des médicaments fait partie des objectifs qui ont été assignés au Comité économique des produits de santé. Le bilan est très encourageant : les dépenses de médicament de la sécurité sociale ont diminué en 2013 de façon inédite. Les baisses de prix sont réalisées de manière sélective, et visent à soutenir l'innovation à travers des traitements nouveaux qui doivent pouvoir être accessibles aux patients.

**Les économies sur le coût des médicaments sont notamment réalisées à travers le développement du générique**. Un plan national d'action de promotion des médicaments génériques a pour cela été engagé, visant à encourager la prescription et l'utilisation des médicaments génériques en ville, à l'hôpital et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, tout en respectant la liberté de prescription.





Rétablir la justice

## **SUPPRESSION DU DROIT D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)**

La franchise de 30 euros imposée aux étrangers sans papiers bénéficiaires de l'aide médicale d'État a été supprimée dès juillet 2012.

## **21. BÉNÉFICIER D'UNE ASSISTANCE MÉDICALISÉE POUR TERMINER SA VIE DANS LA DIGNITÉ**

### **ASSISTANCE MÉDICALISÉE POUR TOUTE PERSONNE MAJEURE EN PHASE AVANCÉE D'UNE MALADIE INCURABLE PROVOQUANT UNE SOUFFRANCE INSUPPORTABLE**

Une proposition de loi sur la fin de vie est en cours d'examen au Parlement, adoptée en mars 2015 à l'Assemblée nationale à une très large majorité. Elle est le fruit du travail transpartisan des députés Claeys et Léonetti. Ce texte marque une avancée très importante, une nouvelle étape franchie après la loi Léonetti de 2005. **Au lieu de se placer du point de vue du médecin, on se place désormais du côté du malade**, à travers notamment : le respect absolu des directives anticipées, permettant au personnel soignant de respecter et d'appliquer les consignes de leur patient, sans autre considération que la volonté de ce dernier ; le droit à la sédation profonde jusqu'au décès, avec l'arrêt de tous les traitements de maintien en vie, pour ne pas prolonger artificiellement la vie d'un patient qui ne le souhaiterait pas face à une maladie incurable ; et le développement des soins palliatifs.

**Proposition de loi sur la fin de vie  
adoptée en mars 2015  
à l'Assemblée nationale.**

## **FAIRE CONSTRUIRE PLUS DE LOGEMENTS**

## **22. LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION ET L'ACCÈS AU LOGEMENT**

### **MAÎTRISE DU MONTANT DES LOYERS**

La première étape a été accomplie dès l'été 2012 avec le plafonnement de la hausse des loyers à la relocation dans les 38 agglomérations françaises où ils sont les plus élevés.

La deuxième étape a été engagée par la loi Alur : une expérimentation de l'encadrement de tous les loyers est engagée à Paris et dans les villes qui le souhaitent (Lille par exemple), où ont été agréés des observatoires des loyers. Les loyers au mètre carré pour des biens équivalents et situés dans le même quartier ne pourront excéder le



## Rétablir la justice

loyer de référence majoré de 20% au maximum. À Paris, un arrêté préfectoral sera pris et fixera le loyer de référence et marquera donc l'entrée en vigueur de l'encadrement de loyers. À Lille, l'observatoire des loyers vient d'être agréé. Les autres communes en zone tendue qui n'ont pas d'observatoire des loyers susceptibles d'être agréés sont invitées à participer activement à leur développement, en lien avec les professionnels et les collectivités.

**Les frais d'agences payés par les locataires ont par ailleurs diminué dans des proportions très nettes** dans les grandes agglomérations où il existe une forte demande de logement, grâce à leur encadrement par la loi Alur.

### MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CAUTION SOLIDAIRE POUR LES JEUNES

**La Caution locative étudiante (CLÉ) a été généralisée à la rentrée 2014 pour faciliter l'accès des étudiants au parc privé de logements.** Elle avait été expérimentée en 2013 dans 4 régions. Concrètement, les étudiants de moins de 28 ans, qui ne peuvent bénéficier d'une caution familiale, amicale ou bancaire, peuvent désormais être dispensés du paiement de la caution, grâce à une garantie de l'État. Tous les logements privés sont concernés, avec des plafonds de loyers qui diffèrent selon les zones. Depuis la rentrée 2014, ce dispositif a déjà bénéficié à 2 252 étudiants.

**Création de la Caution locative étudiante (CLÉ)  
accessible à tous les étudiants  
de moins de 28 ans  
qui ne peuvent bénéficier de caution.**

Par ailleurs, un dispositif de sécurisation locative est en cours de mise en œuvre avec l'appui des partenaires sociaux d'Action Logement, pour sécuriser l'accès aux logements du parc locatif privé des jeunes salariés en situation précaire de moins de 30 ans.

### AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES, SOCIAUX ET ÉTUDIANTS

**Un plan de relance en faveur du logement a été engagé en 2014.** Ce plan prévoit tout un ensemble de dispositions fiscales et budgétaires pour encourager la construction de logements.

**Des incitations fiscales ont été mises en place, pour soutenir la construction, le financement du logement social, libérer des terrains et faire baisser le coût du foncier.** Le dispositif Pinel s'applique depuis septembre 2014. Ce dispositif d'investissement locatif attractif, donne le choix à l'investisseur de s'engager pour 6, 9 ou 12 ans, en contrepartie d'avantages fiscaux proportionnels. Il permet également de louer à un ascendant ou un descendant, d'aligner l'avantage fiscal du dispositif pour les sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI) qui réalisent des investissements locatifs sur celui des particuliers. Le taux de TVA a également été abaissé à 5,5% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la construction et la rénovation de logements sociaux. La fiscalité applicable aux plus-values sur les terrains à bâtir est alignée sur celle des immeubles bâtis, soit une exonération totale au bout de 22 ans de détention, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 ; un abattement exceptionnel de 30% de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux sur les plus-values réalisées en cas de cession de terrains à bâtir est accordée pour toute promesse de vente conclue avant le 31 décembre 2015 ; un abattement exceptionnel pouvant aller jusqu'à 100 000 euros s'applique pour les donations de terrains réalisées jusqu'à fin 2015, à la condition qu'ils soient ultérieurement construits, ainsi que pour les donations d'immeubles neufs réalisées jusqu'à fin 2016. Une action est en cours pour la construction de 25 000 logements intermédiaires en zones tendues dans les cinq prochaines années grâce à une intervention exceptionnelle de l'État et de la Caisse des dépôts.

**Le taux de TVA abaissé à 5,5%  
pour la construction  
et la rénovation de logements sociaux.**



## Rétablir la justice

**Plus de 70 mesures de simplification ont par ailleurs été présentées pour réduire les délais et les coûts de construction** : 50 dans le champ de la construction, 20 dans le champ de l'urbanisme. 37 sont aujourd'hui en vigueur. Elles concernent la **performance thermique des bâtiments ou bien encore les risques sismiques et technologiques**. Dans le champ de l'urbanisme, la publication du décret concernant la procédure intégrée pour le logement permettra de réduire fortement les délais de modification des documents d'urbanisme pour accueillir les projets de logements. Les simplifications adoptées permettent également de **réduire les délais d'obtention des permis**, d'alléger les contraintes en matière de normes de stationnement, de créer des bonus de constructibilité dans les zones commerciales et d'activité pour permettre la densification et la mixité. **Ces mesures, sans diminuer les exigences de qualité, ont permis de faire baisser les coûts de construction.**

---

**Plus de 70 mesures de simplification  
pour réduire les délais  
et les coûts de construction.**

S'agissant du logement étudiant, le financement des « Opérations campus » a été revu et accéléré, pour atteindre l'objectif de 40 000 logements étudiants supplémentaires d'ici 2017. 50% de l'objectif aura été atteint fin 2015, avec la production totale de 20 722 nouveaux logements étudiants, et 11 912 logements étudiants ont d'ores et déjà été réalisés. D'ici fin 2017, la construction de 42 445 logements étudiants est bien programmée (cf. engagement n°39).

---

**+ 20 000 logements étudiants  
construits dès la fin 2015.**

### **RENFORCEMENT DE LA LOI SRU EN MULTIPLIANT PAR CINQ LES SANCTIONS QUI PÈSENT SUR LES COMMUNES REFUSANT D'ACCUEILLIR LES MÉNAGES MODESTES. ÉLEVATION À 25% DU TAUX DE CONSTRUCTION OBLIGATOIRE DE LOGEMENTS SOCIAUX**

La loi sur la mobilisation du foncier public et le logement social, promulguée en janvier 2013, **augmente de 20 à 25% la part de logements sociaux** nécessaires dans les communes en tension et **multiplie par cinq les pénalités** de celles qui ne remplissent pas leurs obligations de construction.

---

**Pénalités SRU multipliées par 5  
en cas de non-respect des obligations  
de logements sociaux.**

### **RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE ET OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL ET INTERMÉDIAIRE**

Le 20 septembre 2012, l'Assemblée nationale a demandé au ministère du Logement de lui remettre un rapport sur les modalités de production de logement abordable. Celui-ci a révélé le besoin de logement intermédiaire pour fluidifier les parcours résidentiels, et a posé les fondements du statut qui a ensuite été créé par l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014 relative au logement intermédiaire.

**Plusieurs mesures supplémentaires viennent d'être engagées pour favoriser la mixité sociale.** L'enjeu est de parvenir à une meilleure répartition du parc social sur les territoires et de l'attribution des logements sociaux. Cela passe par : la publication de la liste des communes dites « carencées » ; l'instruction donnée aux préfets d'utiliser pleinement les arrêtés de carence ; le rachat de logements dans le parc diffus par les bailleurs sociaux, afin de créer une offre accessible aux plus démunis grâce à l'intermédiation locative ; une politique d'attribution intercommunale basée sur des critères d'attribution communs ; la cartographie des immeubles sociaux à l'aide des indicateurs socio-économiques afin de mieux piloter les politiques d'attribution et de procéder dès maintenant au rééquilibrage de l'occupation sociale, immeuble par immeuble. Un délégué interministériel à la mixité sociale a été nommé.



## Rétablir la justice

### DOUBLEMENT DU PLAFOND DU LIVRET A

L'augmentation du Livret A s'est faite en deux temps ; le plafond a été relevé de 25% en octobre puis de 25% supplémentaires pour être porté à 22 950 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

#### ET AUSSI : L'ACCÈS AU LOGEMENT

**Pour favoriser l'accès au logement des plus précaires, plusieurs mesures prévues par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ont été engagées**, notamment le développement de solutions de logement adapté : intermédiation locative, pensions de famille, 7 000 places d'hébergement d'urgence ont été consolidées ou créées en 2013, et au printemps 2015, ce sont 2 000 places hivernales qui ont été pérennisées ou créées à la fin de la trêve. La loi Alur a par ailleurs mis en place des dispositions permettant une plus grande transparence dans le processus d'attribution des logements sociaux.

**Chacun peut désormais formuler une demande de logement social sur internet : ceci met plus d'équité dans l'accès au logement social**, en gommant les différences entre ceux qui connaissaient le fonctionnement des procédures et les interlocuteurs à solliciter, et ceux qui ne les connaissaient pas.

**Chaque demandeur peut de surcroît suivre l'état de sa demande sur internet : ceci met plus de transparence dans le processus d'attribution.**

---

## 23. METTRE GRATUITEMENT LES TERRAINS DE L'ÉTAT À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Début 2013, la loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement a ouvert la possibilité pour l'État de céder des biens avec une décote pouvant atteindre la gratuité pour les logements sociaux en zone tendue, pour y construire des programmes de logements comprenant du logement social. En application de la loi, l'État a déjà cédé 250.000 m<sup>2</sup> de terrain pour la réalisation de programmes comprenant près de 3.000 logements, dont les 2/3 sont sociaux. Le taux de décote moyen est supérieur à 50%, et le montant cumulé des décotes s'élève à 35 M€. Le dispositif monte en puissance : ainsi l'opération de reconversion de la caserne Mellinet à Nantes, cédée fin 2014 avec une décote de 67% (soit un effort financier consenti par l'État supérieur à 13 M€), représente à elle seule 1500 logements dont plus de 1000 logements sociaux. Ce dispositif de décote a été étendu aux établissements publics ferroviaires (SNCF, RFF, RATP), à Voies navigables de France, et aux établissements publics de santé.

---

**Déjà 250 000 m<sup>2</sup> de terrain  
cédé par l'État pour  
la construction de logements.**



Rétablir la justice

## FAIRE PRÉVALOIR LA JUSTICE AU TRAVAIL

---

### 24. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

Création du compte personnel de formation (*cf. engagement n°35*), du compte pénibilité (*cf. engagement n°18*), de la prime d'activité (*cf. engagement n°14*), revalorisation du RSA socle, création de la garantie jeunes (*cf. engagement n°34*), mobilisation pour le développement de l'apprentissage (*cf. engagement n°37*), réorientation de la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin (*cf. engagement n°37*)... c'est toute une panoplie de politiques engagées dans divers domaines qui contribue aujourd'hui à lutter contre la précarité.

#### AUGMENTATION DES COTISATIONS CHÔMAGE SUR LES ENTREPRISES QUI ABUSENT DES EMPLOIS PRÉCAIRES

L'embauche en CDI est incitée en renchérissant le coût des CDD de courte durée, comme prévu dans la loi sur la sécurisation de l'emploi : surcotation de 3% à l'assurance chômage pour les contrats de moins d'un mois, dont le nombre a explosé ces dernières années (la cotisation est passée de 4% à 7 %) ; surcotation de 1,5% pour les contrats compris entre 1 et 3 mois ; surcotation de 0,5% pour les CDD d'usage de moins de 3 mois. L'ensemble des sommes ainsi dégagées est affecté à une exonération des cotisations chômage pour les CDI signés avec des jeunes de moins de 26 ans pendant 3 mois pour les entreprises de plus de 50 salariés et 4 mois pour les plus petites entreprises. En ce qui concerne l'intérim, un CDI intérimaire a été créé par un accord de branche, pour sécuriser les salariés : Adecco en a par exemple déjà signé plus de 600 et une expérimentation est lancée pour déployer ce dispositif aux TPE et PME.

#### DISPOSITIF DE NOTATION SOCIALE OBLIGEANT LES ENTREPRISES DE PLUS DE 500 SALARIÉS À FAIRE CERTIFIER ANNUELLEMENT LA GESTION DE LEURS RESSOURCES HUMAINES

Une mission sur les outils de la responsabilité sociale de l'entreprise et la notation sociale a été lancée suite à la première Grande conférence environnementale. Une plateforme de la responsabilité sociale et environnementale a été installée avec l'ensemble des parties prenantes (partenaires sociaux, ONG, etc.).

### 25. DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DES CARRIÈRES PROFESSIONNELLES ET DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

#### SANCTION PAR LA LOI DES ENTREPRISES QUI NE RESPECTENT PAS L'ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS HOMMES-FEMMES

Le dispositif de sanction des entreprises qui ne négocient pas dans le domaine de l'égalité professionnelle a été rendu effectif par un décret du 18 décembre 2012, sous l'impulsion du ministère des Droits des femmes, et le respect de ces dispositions a été inscrit comme une des priorités d'action de l'inspection du travail. Les entreprises de plus de 50 salariés doivent désormais déposer leur accord ou plan d'action, sous peine de pénalité financière. Fin 2014, près de 1 500 entreprises avaient fait l'objet d'une mise en demeure pour non-respect de leurs obligations. Une majorité d'entreprises mises en demeure ou pénalisées régularisent leur situation en quelques mois.



## Rétablir la justice

**La loi du 4 août 2014 pour l'égalité femmes-hommes interdit de surcroît l'accès à la commande publique pour les entreprises qui ne négocient pas dans le domaine de l'égalité professionnelle.** Au-delà, elle est la première à aborder l'égalité dans toutes ses dimensions : elle réforme le congé parental pour favoriser l'emploi des femmes et le partage des responsabilités parentales, elle protège les mères isolées des impayés de pension alimentaire, elle étend à tous les champs de responsabilité le principe de parité. Le gouvernement a également encadré les petits temps partiels, en imposant une durée minimale hebdomadaire de travail de 24 heures, amélioré les droits sociaux de ces travailleurs et favorisé la mixité professionnelle. La lutte contre le plafond de verre en entreprise et dans la fonction publique est engagée et produit des résultats : ce sont 33% de femmes qui ont été nommées à des postes de haute fonction publique d'État dès 2013.

**La France est passée en 2014 de la 45<sup>e</sup> à la 16<sup>e</sup> place du classement du Forum économique mondial en matière d'égalité femmes-hommes.**

---

**La France qui passe de la 45<sup>e</sup> à la 16<sup>e</sup> place  
en matière d'égalité femmes-hommes  
(classement du Forum économique mondial).**

## **26. IMPOSER AUX DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES UN ÉCART MAXIMAL DE RÉMUNÉRATION DE 1 À 20**

### **PAS DE VARIATION DES SALAIRES AU-DELÀ D'UNE ÉCHELLE DE 1 À 20 DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES**

Un décret du 25 juillet 2012 plafonne les revenus des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 euros bruts annuels. Le gouvernement a par ailleurs obtenu un renforcement du Code de gouvernance des entreprises privées afin d'assurer une meilleure gouvernance des rémunérations dans le secteur privé. Il prévoit un encadrement plus strict des rémunérations, avec la nécessité de recourir davantage aux critères de performance (y compris pour les indemnités de départ), un contrôle renforcé des retraites chapeaux (avec en particulier un plafonnement de l'augmentation des droits potentiels à 5% par an de la rémunération de référence), une évaluation de la pertinence d'une indemnité de non-concurrence au moment du départ, ou encore un pourcentage maximum de stock-options attribué aux mandataires sociaux. Il a également instauré un « say on pay », par lequel les actionnaires font désormais part de leur position sur la rémunération des dirigeants, une limitation du nombre de mandats, la possibilité pour un administrateur salarié de participer au comité des rémunérations, etc.

---

**Les revenus des dirigeants  
d'entreprises publiques plafonnés  
à 450 000 euros bruts annuels.**



Rétablir la justice

# RÉINSTAURER LA JUSTICE DANS TOUS NOS TERRITOIRES, EN MÉTROPOLE COMME EN OUTRE-MER

---

## 27. LE RENOUVELLEMENT URBAIN

### MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Une nouvelle géographie de la politique de la ville a été définie en 2014 dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine : elle cible désormais prioritairement 1 500 quartiers – contre 2 600 auparavant – choisis sur un critère unique, le revenu des habitants, et permet ainsi de concentrer les moyens là où les besoins sont les plus criants. Cette nouvelle géographie inscrit la politique de la ville dans des territoires aussi divers que les banlieues des grandes agglomérations, les petites et moyennes villes, les périphéries et les centres, l'outre-mer et la métropole.

Par ailleurs, le Nouveau programme de renouvellement urbain engagé pour la période 2014-2024 consacre 5 milliards d'euros (équivalent en subventions), avec un effet levier d'investissement de près de 20 milliards, pour de nouveaux projets de renouvellement urbain dans les 400 quartiers les plus prioritaires et la transformation du cadre de vie des habitants.

**20 milliards d'investissements supplémentaires  
sur 10 ans pour les quartiers prioritaires.**

### ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES ASSOCIATIONS

De nouveaux contrats de ville 2014-2020 sont en train d'être signés, dans les 1 500 quartiers de la nouvelle politique de la ville. Ils mobilisent tous les acteurs pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers, et lutter contre la ségrégation urbaine en agissant à l'échelle des intercommunalités. Ces contrats mobilisent et articulent mieux les politiques de l'État (emploi et développement économique, éducation, santé, culture, sécurité) et des collectivités territoriales partenaires. Les moyens de l'État dédiés aux associations de quartiers vont être augmentés dès cette année au profit d'actions liées à la citoyenneté ou à la réussite éducative. La politique de la ville se donne désormais l'objectif d'être co-construite avec et par les habitants *via* des conseils citoyens.

### MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Le renforcement de la présence et de l'offre de services publics a été acté dès 2013 en Comité interministériel des Villes. Chaque ministère s'est mobilisé pour engager le retour des services publics dans les quartiers prioritaires et s'est fixé des objectifs ambitieux en la matière. En témoignent la réforme de l'éducation prioritaire qui bénéficie aux quartiers puisque 99% des établissements intégrant un REP+ sont situés dans ou à proximité d'un quartier prioritaire, tandis que 77 Zones de Sécurité Prioritaire sur 80 sont situées dans un quartier de la politique de la ville. L'effort en matière de prévention est également majoritairement orienté vers les territoires fragiles et des mesures fortes permettant d'améliorer la relation police-population sont progressivement déployées. 20% des jeunes embauchés en emplois d'avenir et des



## Rétablir la justice

volontaires du service civique proviennent des quartiers ciblés par la politique de la ville, qui rassemblent 12% de la jeunesse de France. Les moyens de Pôle emploi ont été renforcés, avec notamment 400 nouveaux agents en CDI affectés aux agences les plus concernées par la politique de la ville et une adaptation des services de Pôle emploi aux besoins de ces quartiers. Le développement des maisons et des centres de santé est encouragé. Le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars dernier a donné une nouvelle impulsion à la mobilisation gouvernementale. Ainsi, la mise en œuvre des mesures décidées dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, avec l'approfondissement des dispositifs existants en faveur des jeunes (garantie jeunes, parrainage par exemple) et la création de mesures nouvelles (notamment le contrat starter pour 13 000 jeunes dès 2015, mais aussi le dispositif réussite apprentissage), de la culture par la mobilisation des établissements culturels et audiovisuels rattachés à chaque contrat de ville, ou la sécurité avec la poursuite de l'affectation prioritaire des recrutements dans les quartiers, va amplifier les premiers résultats enregistrés.

---

**20% des jeunes en emplois d'avenir  
et en service civique issus  
des quartiers ciblés  
par la politique de la ville.**

### **AUGMENTATION DES MOYENS, NOTAMMENT SCOLAIRES, DANS LES ZONES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN**

Les quartiers populaires sont les premiers bénéficiaires de la scolarisation à 2 ans et de l'initiative « plus de maîtres que de classes », dispositifs auxquels 10 000 nouveaux postes d'enseignants sont consacrés sur le quinquennat. Un objectif de scolarisation de 50% des enfants de moins de trois ans dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcé a également été fixé pour 2017 lors du comité interministériel du 6 mars dernier.

**L'Éducation nationale veille à apporter des réponses spécifiques aux besoins spécifiques des territoires – territoires ruraux, de banlieue, d'Outre-Mer...** Face aux difficultés et aux besoins de recrutement, un plan a par exemple été engagé pour accroître les moyens humains de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis, avec notamment un concours supplémentaire de professeur des écoles mis en place en 2015 pour l'Académie de Créteil : 500 postes ouverts aux mêmes exigences que le concours habituel. Plus de 11000 candidats ont postulé à ce concours supplémentaire créant pour la première fois une réelle attractivité pour ce territoire.

### **RETOUR À UNE PRÉSENCE RÉGULIÈRE DES SERVICES DE POLICE AU CONTACT DES HABITANTS**

**Près de 500 postes supplémentaires de policiers et de gendarmes sont créés chaque année** afin de garantir l'affectation suffisante de personnels dans les missions de paix publique. Ils sont **prioritairement affectés dans 80 Zones de Sécurité Prioritaires** afin de répondre aux besoins de leurs habitants, fortement exposés aux actes de délinquance. Avec le développement de l'usage des réseaux sociaux, la généralisation de la pré-plainte en ligne, l'accès direct par tous les citoyens aux inspections générales de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que l'enrichissement des modules de formation sur les enjeux de la relation police-population, les efforts quantitatifs de l'État se combinent avec une réflexion sur l'amélioration qualitative du service public de sécurité de proximité.

**Les résultats sont là.** En novembre 2014, les cambriolages de résidences principales avaient diminué de 4,3% sur les 12 derniers mois, une première en six ans après une hausse de 51% entre 2008 et 2013. Les vols à main armée avaient reculé de plus de 14,8%, 2013 ayant par ailleurs été l'année la plus basse de la décennie. Les violences crapuleuses avaient diminué de 9,4% sur un an. Et les vols de véhicules automobiles étaient en recul sur les dix premiers mois de l'année.





Rétablir la justice

## 28. RELANCER LA POLITIQUE DES TRANSPORTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE, ET ASSURER UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

### RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES TRAINS DU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ DES FRANÇAIS

La réforme du système ferroviaire, entrée en vigueur en janvier 2015, a pour premier objectif l'amélioration de la qualité de service, notamment par le rapprochement du gestionnaire du réseau (RFF) et de l'exploitant (SNCF), et ce dans le cadre d'une trajectoire financière maîtrisée.

Le plan « Investir pour la France » donne la priorité aux transports du quotidien. Dès l'été 2013, une commande de plus de 500 millions d'euros de trains neufs a été lancée pour renouveler le matériel roulant. Les premières livraisons sont prévues pour le dernier trimestre 2015. Il s'agira de la première tranche du renouvellement de l'ensemble du matériel roulant.

Une centaine de projets de transports en commun bénéficiera de 450 millions de subventions de l'État, suite au 3<sup>e</sup> appel à projets « Transports collectifs en site propre ». Représentant en tout 5,2 milliards d'euros d'investissements publics, ces projets concernent tout le territoire : à Lens-Béthune, Maubeuge, Boulogne-sur-Mer, Charleville-Mézières, Thionville-Fensch, Metz, Nancy, Strasbourg, Cherbourg, Chartres, Orléans, Nantes, Poitiers, Nevers, Mont-de-Marsan, Marmande, Brive-la-Gaillarde, Martigues, Vitrolles, Aubagne, Toulon, Draguignan, Cayenne, Pointe-à-Pitre... Environ 25% de ces subventions sont fléchées sur les projets contribuant à l'amélioration de la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En région parisienne, les transports bénéficieront de la relance du « Grand Paris » par le gouvernement. Le Nouveau Grand Paris améliorera les lignes existantes et permettra la réalisation des nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express. 200 km de lignes et 72 nouvelles gares verront le jour. Les financements nécessaires ont été sécurisés et grâce au Contrat de Plan État Région signé le 16 février, l'État et la Région s'engagent à apporter 5 milliards d'euros à l'amélioration des conditions de déplacement en Ile-de-France d'ici à 2020. Des projets aussi structurants que l'extension du RER E à l'ouest (Eole) jusqu'à La Défense et à Mantes ou encore l'amélioration du fonctionnement des lignes de RER (A, B, C, D) pourront ainsi s'engager. L'État va par ailleurs engager un vaste programme doté de 810 millions d'euros afin de moderniser les autoroutes non concédées et voies rapides d'Ile-de-France : le réseau de voies rapides n'offre pas toujours une qualité de service suffisante alors que des millions de Franciliens et de visiteurs de la région se déplacent en automobile, les utilisent quotidiennement pour nombre d'entre eux et n'ont souvent pas d'autres solutions. De plus, les autoroutes génèrent des nuisances qui affectent de nombreux Franciliens. La priorité accordée à l'amélioration des transports collectifs dans le cadre du Grand Paris doit s'accompagner d'un meilleur entretien et d'une remise à niveau des autoroutes et voies rapides.

Au-delà, les Contrats de Plan entre l'État et les Régions pour la période 2015-2020 consacreront 6,7 milliards d'euros au volet mobilité multimodale. Ils seront tous signés d'ici à l'été 2015.

**6,7 Md€ pour les transports  
dans les Contrats de Plan État-région.**

Grâce à l'accord trouvé début avril 2015 avec les sociétés d'autoroutes, 4,2 milliards d'euros supplémentaires seront mobilisés pour l'investissement dans les infrastructures routières du pays. Les sociétés d'autoroutes vont réaliser 3,2 milliards d'euros de travaux, dont 80% au cours des trois prochaines années, afin d'améliorer le réseau autoroutier. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité des automobilistes, de fluidifier le trafic et de rendre les



## Rétablir la justice

autoroutes plus facilement accessibles depuis le réseau secondaire. Ces investissements seront engagés **partout sur le territoire** et généreront des milliers d'emplois. Les sociétés d'autoroutes verseront également un milliard d'euros au profit de l'amélioration des infrastructures de transport du pays, dont 500 millions d'euros au cours des trois prochaines années.

**+ 4,2 Md€ d'investissement  
dans les infrastructures routières  
grâce à l'accord avec les sociétés d'autoroutes.**

### **GARANTIR LA DESSERTE DES TERRITOIRES ENCLAVÉS**

La commission « Mobilité 21 », chargée de se prononcer sur la programmation des projets d'infrastructures, a formulé ses recommandations en juin 2013. Le gouvernement a indiqué en juillet 2013 les choix d'investissements qu'il retenait sur la base de l'un des scénarii proposés par cette commission (28 à 30 milliards d'euros d'investissement d'ici à 2030, tous financeurs confondus). Ils ont pour objectif de donner la priorité à l'amélioration des transports du quotidien des Français et donc aux dessertes les plus utiles à leurs déplacements fréquents et réguliers.

**Le développement du transport en autocar, préparé par la loi pour l'activité et la croissance, contribuera par ailleurs à améliorer les dessertes entre tous les territoires.** Les besoins sont réels. À titre d'exemple, pour relier Clermont-Ferrand à Périgueux en train, les voyageurs doivent faire 5h de trajet en train avec une correspondance. Le même trajet en autocar se fera en 3h environ.

### **DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES MULTIMODALES ET DES ALTERNATIVES À LA ROUTE POUR LE TRANSPORT DE FRET**

Parallèlement à la réforme de l'organisation du système ferroviaire, le gouvernement prend les mesures qui permettent de préparer l'avenir en investissant dans le renouvellement du matériel roulant et en **se mobilisant sur les enjeux de report modal au bénéfice du mode ferroviaire.**

**La réalisation de plateformes multimodales dans les grands ports maritimes** favorisera l'acheminement des marchandises par voie fluviale ou ferrée.

**Le gouvernement a relancé les projets d'intérêt européen de Canal Seine Nord-Europe et de tunnel ferroviaire Lyon-Turin.** Les financements européens ont été sollicités afin d'engager la réalisation effective de ces nouvelles infrastructures qui contribueront au report modal vers le fluvial et le ferroviaire ainsi qu'à la relance de l'activité économique.



Rétablir la justice

## 29. ENCOURAGER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

### ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Doté de plus de 2 milliards d'euros, le budget de la mission Outre-Mer augmente à nouveau en 2015, de 0,3%, après avoir déjà augmenté de 1% en 2014 et 5% en 2013. Sur la période 2015-2017, les crédits du ministère auront progressé de 4,7%. Un fonds exceptionnel d'investissement a par ailleurs été abondé de 140 millions d'euros sur la période 2013-2015 pour accompagner les projets des collectivités territoriales. Cela marque le retour de l'État dans les Outre-Mer et le respect de la parole présidentielle au travers d'un soutien marqué aux priorités que constituent le logement social, la jeunesse, l'emploi, l'investissement public et la croissance.

**Budget des Outre-Mer  
porté à plus de 2 Md€.**

Le Pacte de responsabilité et de solidarité bénéficie à hauteur de 400 millions d'euros aux entreprises d'Outre-Mer en 2015, pour soutenir l'investissement et l'emploi dans ces territoires. Le CICE est notamment adapté dans les Outre-Mer. Dès 2015, il est porté à 7,5% de la masse salariale brute des entreprises, contre 6% dans l'Hexagone. En 2016, il sera renforcé à 9% et une mesure supplémentaire définie par la loi de finances pour 2016 entrera également en vigueur afin de renforcer la compétitivité des entreprises des Outre-Mer dans les secteurs exposés à la concurrence.

La réforme des dispositifs d'incitation à l'investissement en Outre-Mer est entrée en vigueur au second semestre 2014. En préservant les dispositifs existants, au prix d'une meilleure maîtrise de leur utilisation, et en créant des dispositifs innovants, cette réforme permet un soutien au moins aussi important à l'investissement productif et dans le logement social, ainsi qu'une utilisation plus efficiente de la ressource publique. Le crédit d'impôt recherche dans les DOM est majoré pour atteindre 50% des dépenses de R&D, contre 30% en métropole.

Parallèlement, l'engagement du président de la République concernant le déploiement de Bpifrance Outre-Mer a été tenu. La montée en charge des interventions de Bpifrance en faveur des entreprises ultramarines est une réalité et le développement de financements spécialement adaptés au tissu économique local permet progressivement de concrétiser le changement attendu, en lien étroit avec les collectivités compétentes.

Le gouvernement a veillé à ce que les montants de fonds européens pour la période 2014-2020 connaissent une augmentation sensible pour les régions ultrapériphériques (RUP) françaises : +19% pour le fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) ; +30% pour le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ces crédits contribueront à combler les retards de développement et à favoriser l'investissement pour l'avenir. Pour la pêche et l'aquaculture, le FEAMP a acté la mise en place d'un nouveau mécanisme de compensation des surcoûts exposés par la filière et doté d'une enveloppe de 12,5 millions d'euros/an pour les RUP françaises.

En mars 2015, un Plan logement spécifique aux Outre-Mer a été présenté dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux du logement et de la construction avec l'objectif ambitieux de produire 10 000 logements sociaux par an, neufs ou réhabilités.

### ACTION PRIORITAIRE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES JEUNES

L'emploi des jeunes, notamment des jeunes ultramarins, est une priorité du gouvernement, au service de laquelle tous les dispositifs sont pleinement mobilisés.



## Rétablir la justice

**Compte tenu du taux de chômage élevé de la jeunesse ultramarine, le gouvernement a attribué 10% des emplois d'avenir aux Outre-Mer**, en les adaptant aux besoins des publics et des territoires pour en permettre une mobilisation optimale. Des dispositifs expérimentaux ont été mis en œuvre en 2015 à La Réunion afin de favoriser le recours aux emplois d'avenir. Le gouvernement accompagne également le développement du Service militaire adapté (SMA), dispositif militaire d'insertion professionnelle au profit de jeunes volontaires ultramarins. Ce dispositif accroît en effet son offre de stages pour la porter de 5 400 places en 2013 à 6 000 places à l'horizon 2016. Parmi ces volontaires, le SMA a intégré en 2014 1 000 jeunes des Outre-Mer éligibles aux emplois d'avenir. Concernant la Garantie jeunes, l'expérimentation a choisi la Réunion parmi les 10 territoires pilotes entrés dans la démarche fin 2013, et à partir de septembre 2015, tous les DOM seront couverts.

**10% des emplois d'avenir  
attribués aux Outre-Mer.**

## LUTTE CONTRE LES MONOPOLES ET LES MARGES ABUSIVES POUR RÉDUIRE LA VIE CHÈRE

La loi relative à la régulation économique Outre-Mer a été adoptée dès l'automne 2012. Elle vise à modifier fondamentalement l'approche de l'État face au problème de la vie chère en Outre-Mer, en s'attaquant à ses causes, donc au fonctionnement structurel de l'économie et non plus seulement à ses effets.

**Pour obtenir des résultats de court terme contre la vie chère, des boucliers « qualité-prix » ont été instaurés :** chaque année, le préfet négocie désormais avec les distributeurs le prix global d'un panier d'une centaine d'articles de grande consommation. **C'est un succès : en 2015, les baisses de prix sur ces paniers sont d'environ 15%.** Dès 2013, ils avaient baissé en moyenne de 10% et, d'environ 12% en 2014. Les produits figurant dans le panier ont vu leurs ventes fortement augmenter, en particulier les produits frais locaux.

**Environ -15% sur les prix  
d'une centaine d'articles  
de grande consommation  
grâce à l'instauration  
de boucliers « qualité-prix ».**

**Les modalités de fixation par l'État des prix des carburants en Outre-Mer ont été réformées en février 2014**, pour une meilleure transparence et justesse des prix : cela a abouti sans attendre à des baisses de prix.

**La vigilance de l'État a conduit plusieurs secteurs à améliorer leurs offres tarifaires.** Les compagnies maritimes assurant le transport du fret entre l'Europe et les Antilles ont par exemple baissé leurs tarifs de 7% pour 2014 sans aucune régulation administrative des prix. **Dans le secteur de la téléphonie mobile**, les appels et liaisons Internet vers les DOM ont été inclus dans les forfaits de téléphonie fixe et ont commencé à être dans les forfaits mobiles. La convergence tarifaire des communications apparaît désormais clairement engagée.

## CRÉATION D'UN MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER RATTACHÉ AU PREMIER MINISTRE

Le ministère de l'Outre-Mer de plein exercice a été créé dès mai 2012. L'association étroite de l'ensemble des élus locaux et des parlementaires à l'action gouvernementale Outre-Mer a permis l'adoption, sans aucun vote contre, de l'ensemble des textes Outre-Mer soumis au Parlement et de faire prospérer des initiatives parlementaires. On peut entre autres citer la proposition de loi tendant à prohiber la différence de taux de sucre dans les produits alimentaires selon qu'ils sont distribués dans l'hexagone ou Outre-Mer.



## Rétablir la justice

### CRÉATION D'UNE CITÉ DE L'OUTRE-MER EN ÎLE-DE-FRANCE

Le ministère de l'Outre-Mer, la région Île-de-France et la Mairie de Paris ont lancé en octobre 2013 une réflexion sur la préfiguration de cette future cité.

#### ET AUSSI : LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE

Le changement de statut européen de Mayotte est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'accession de Mayotte au statut de région ultrapériphérique (RUP) lui permet de bénéficier de l'ensemble des instruments de l'UE, notamment des fonds européens, pour accompagner son développement. Les crédits disponibles pour Mayotte sur la période 2014-2020 seront 15 fois supérieurs à ceux accordés en 2008-2013 lorsque Mayotte était encore un pays et territoire d'Outre-Mer (PTOM). Par ailleurs le gouvernement a engagé, en lien étroit avec les élus de Mayotte, une réflexion stratégique sur les priorités d'action publique pour les dix prochaines années, qui se traduira par un plan « Mayotte 2025 » signé d'ici le premier semestre 2015.

## LUTTER SANS CONCESSION CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS

### 30. LUTTER SANS CONCESSION CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

#### LUTTER CONTRE LE « DÉLIT DE FACIÈS » PAR UNE PROCÉDURE RESPECTUEUSE DES CITOYENS DANS LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ

La déontologie constitue l'un des socles de l'indispensable lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre. Un nouveau code de déontologie des forces de l'ordre est donc entré en vigueur en janvier 2014. Il comprend pour la première fois un chapitre entier sur les relations entre les agents du service public et la population. Le déroulement des contrôles d'identité y est encadré, notamment pour ce qui concerne la pratique des palpations de sécurité.

#### Instauration du numéro individuel sur l'uniforme des policiers et gendarmes.

Policiers et gendarmes portent dorénavant un numéro individuel sur leur uniforme, pour pouvoir être identifiés lors de leurs échanges avec la population. L'expérimentation des caméras-piétons étant positive, la dotation des équipages sera progressivement étendue. Tout citoyen peut désormais directement saisir l'inspection générale de la police nationale ou celle de la gendarmerie nationale pour signaler le comportement d'un policier ou d'un gendarme s'il l'estime contestable, par le biais d'un simple courrier ou *via* Internet.



## Rétablir la justice

### **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT, À L'EMBAUCHE ET DANS LE TRAVAIL**

Un groupe de dialogue constitué des partenaires sociaux, d'associations, et de personnalités qualifiées se réunit depuis novembre 2014 pour faire des propositions sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi. Les ministres annonceront en mai 2015 des mesures sur ce thème. Comme annoncé par le président de la République et par le Premier ministre, une action de groupe spécifique applicable aux discriminations au travail sera mise en place.

En matière de lutte contre les discriminations sexistes, l'accord historique pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013, vise à améliorer la représentation des femmes, le déroulement de leur carrière et une meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle. Le protocole d'accord comporte des mesures destinées à prévenir et prendre en charge les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, et à lutter contre toute forme de harcèlement sexuel ou moral. Plus généralement, la loi pour l'égalité femmes-hommes est un accélérateur de la dynamique de l'égalité, notamment dans les domaines de l'égalité professionnelle, de la lutte contre la précarité, et de la lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité.

Sera présenté en 2015 au parlement un projet d'action de groupe s'appliquant à la lutte contre les discriminations, pour permettre aux victimes de se regrouper et d'agir ensemble. Ces mesures viendront compléter les actions fortes déjà engagées depuis 2012, à l'image des conditions de dépôt de plainte par les personnes s'estimant victime de discrimination qui ont été améliorées.

Parce que les discriminations frappent trop souvent le monde du travail, un label de la diversité à destination des entreprises a été élaboré. Il permet à chaque structure d'évaluer ses points d'amélioration pour garantir l'égalité entre tous, au moment du recrutement et durant la vie professionnelle.

### **COMBAT PERMANENT CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME**

**Le président de la République a fait de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une grande cause nationale pour 2015.** La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été rattachée directement au Premier ministre qui a annoncé un plan d'action le 17 avril 2015. Ce combat implique une réponse pénale juste, rapide, lisible, et diversifiée : l'engagement a été pris en 2015 de créer au sein du ministère de la Justice une plateforme dédiée aux personnes visées par des actes racistes, antisémites ou discriminatoires ; à faire du racisme une circonstance aggravante pour un certain nombre d'infractions.

**La lutte contre le racisme et l'antisémitisme :  
grande cause nationale pour 2015.**

Cela passe aussi par un large processus de formation et de sensibilisation, visant en particulier les élèves, les étudiants, les agents de l'État, les personnels au contact du public, les associations investies dans les secteurs de l'éducation populaire et du sport, les internautes et les fournisseurs d'accès à Internet. Chaque ministère s'est engagé à mettre en œuvre des mesures dans son domaine.



Rétablir la justice

## 31. DROIT AU MARIAGE ET À L'ADOPTION AUX COUPLES HOMOSEXUELS

### OUVERTURE DU DROIT AU MARIAGE ET À L'ADOPTION POUR LES COUPLES HOMOSEXUELS

La loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe a été adoptée le mardi 23 avril 2013. En 2013 et 2014, ce sont 17 500 mariages qui ont été célébrés, dans 6 000 communes. Cela représentait 4% des mariages en 2014.

**17 500 mariages de couples  
de même sexe célébrés en 2013-2014.**

Cette loi a également ouvert l'adoption aux couples de même sexe. En outre, par deux avis rendus le 22 septembre 2014, la Cour de cassation a consacré cet accès à l'adoption en validant l'adoption de l'enfant du conjoint de même sexe issu d'une procréation médicalement assistée pratiquée à l'étranger. Entre mai 2013 et juillet 2014, sur 290 décisions statuant au fond, 281 jugements ont prononcé une adoption de cette nature.

## 32. LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### INSERTION D'UN « VOLET HANDICAP » DANS CHAQUE LOI

Une circulaire du 4 septembre 2012 demande à tous les ministres de prendre en compte le handicap dans l'ensemble des politiques publiques et dans tous les projets de loi, notamment en incluant dans chaque étude d'impact un volet handicap.

Pour accélérer la mise en œuvre de l'accessibilité des lieux publics, le gouvernement a introduit en septembre 2014 de nouveaux « agendas d'accessibilité programmée », fruits d'une large concertation entre tous les acteurs, pour définir un calendrier et un accompagnement adaptés. La loi de 2005 prévoyant une mise en accessibilité pour 2015 n'avait, en effet, prévu aucun accompagnement et avait rendu l'objectif intenable. Dès 2014, un millier d'« ambassadeurs de l'accessibilité » ont été recrutés dans le cadre du service civique pour accompagner et orienter les acteurs dans leur démarche d'accessibilité. Par ailleurs, l'environnement normatif est simplifié dans le sens d'une efficacité accrue, et complété pour mieux prendre en compte l'ensemble des formes de handicap. Ces avancées font notamment suite au comité interministériel du handicap, réuni en septembre 2013, pour la première fois depuis sa création en 2009, pour donner une nouvelle impulsion à la politique du handicap.

Pour l'accès à l'école des enfants atteints de handicap et changer le regard des autres, les crédits pour 28 000 postes d'accompagnants ont été pérennisés à la rentrée 2015, et 100 unités d'enseignement des établissements médico-sociaux sont transférées vers des écoles « ordinaires ». Désormais, chaque projet d'école devra contenir un volet sur l'accueil et l'accompagnement des enfants présentant des handicaps. Ce sont les engagements qu'a pris le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue en décembre 2014 à l'Élysée.

**28 000 postes d'accompagnants  
pérennisés à la rentrée 2015  
pour l'accès à l'école des enfants  
atteints de handicap.**



## Rétablir la justice

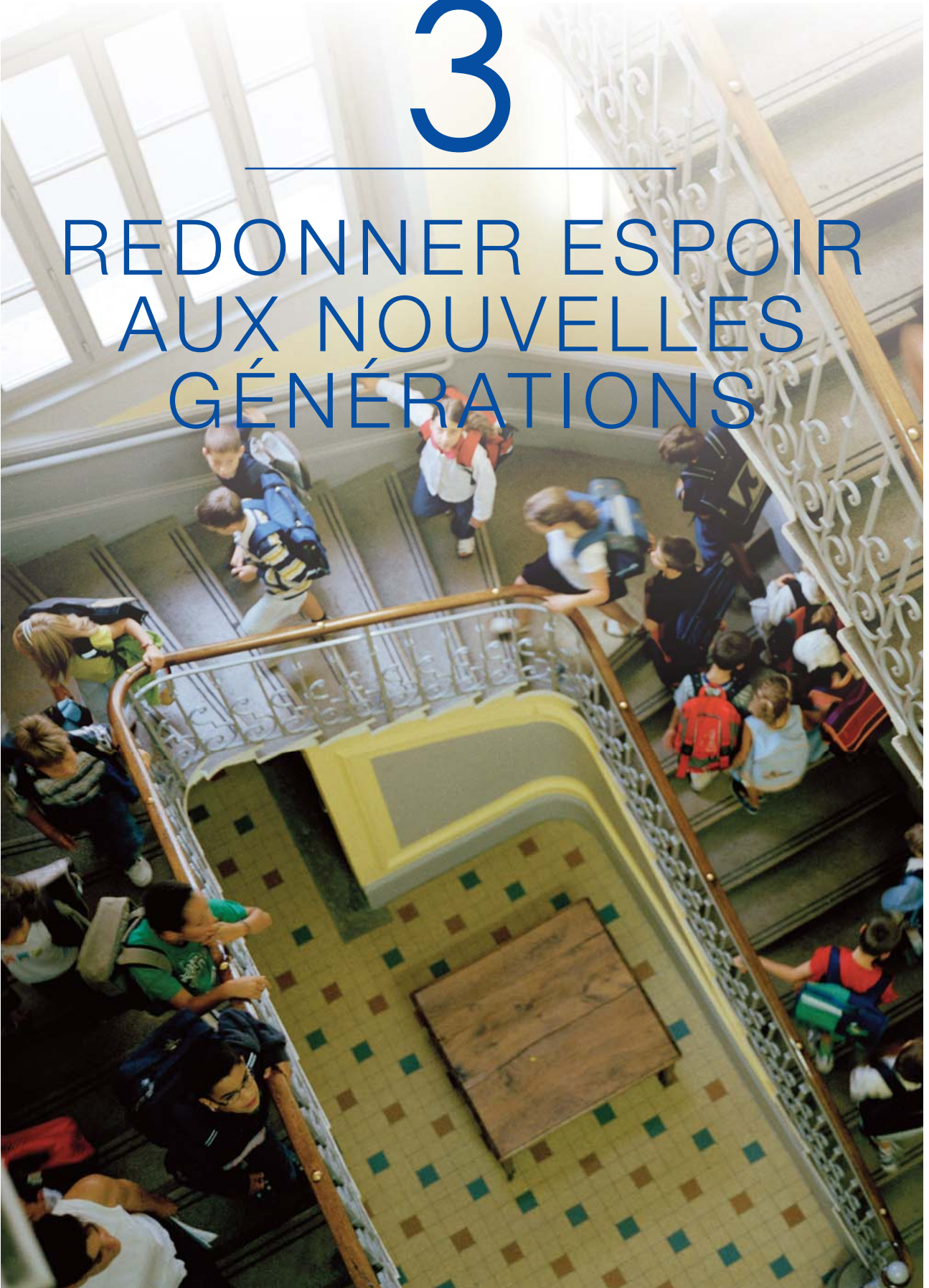
### **RENFORCEMENT DES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES 6% DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES ENTREPRISES, LES SERVICES PUBLICS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Suite à une concertation avec les partenaires sociaux**, différentes mesures ont été actées par le Comité interministériel du handicap de septembre 2013 pour inciter les employeurs à se rapprocher de leur obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés : évolution de la liste des dépenses déductibles de l'obligation d'emploi, obligation d'inclure un plan de maintien dans l'emploi dans les accords agréés, formation des managers et responsables RH à l'accueil de personnes handicapées, etc. Le déploiement de ces mesures est considéré comme un préalable au renforcement des sanctions. 10% des entreprises de plus de 20 salariés ont un accord sur le handicap, l'objectif a été fixé en 2015 de tripler ces accords en 3 ans. L'ensemble de ces engagements ont été abordés lors de la dernière Conférence nationale du handicap, autour du Président de la République, le 11 décembre 2014.



# 3

## REDONNER ESPOIR AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS







Redonner espoir  
aux nouvelles générations

# COMBATTRE LE CHÔMAGE QUI FRAPPE PARTICULIÈREMENT LES JEUNES ET LES SÉNIORS

---

## 33. LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

### CRÉATION D'UN CONTRAT PERMETTANT L'EMBAUCHE PAR LES ENTREPRISES, EN CDI, DE JEUNES, ACCOMPAGNÉS PAR UN SALARIÉ PLUS EXPÉRIMENTÉ, QUI SERA AINSI MAINTENU DANS L'EMPLOI JUSQU'À SON DÉPART À LA RETRAITE

Le contrat de génération a été créé par la loi du 1<sup>er</sup> mars 2013, faisant suite à un accord unanime des partenaires sociaux. Il s'adresse à toutes les entreprises, selon des modalités différentes : pour les entreprises de moins de 300 salariés, une aide, facilement accessible, dès lors qu'elles recrutent un jeune de moins de 26 ans en CDI et maintiennent en emploi un senior de 57 ans ou plus ; pour les entreprises de plus de 300 salariés, une obligation de négociation sur l'emploi des jeunes, des seniors, et le transfert de compétences. **L'aide en cas d'embauche simultanée d'un jeune et d'un senior** a été doublée lors de la 3<sup>e</sup> grande conférence sociale de juillet 2014 : elle atteint ainsi 8 000 euros par an.

**8 000€/an d'aides en cas  
d'embauche simultanée d'un jeune et d'un senior.**

À la fin 2014, 40 000 demandes d'aides au contrat de génération avaient été déposées dans les petites entreprises. Fin décembre 2014, les 22 accords de branche déjà signés couvraient plus de 5,2 millions de salariés. 10 000 accords ou plans d'action avaient été soumis.

**40 000 demandes d'aides au contrat de génération  
déposées dans les petites entreprises fin 2014.**

Le dispositif du contrat de génération a également été étendu et adapté au monde agricole, pour favoriser la transmission d'exploitations hors cadre familial.

## 34. LES EMPLOIS D'AVENIR

### CRÉATION DE 150 000 EMPLOIS D'AVENIR POUR FACILITER L'INSERTION DES JEUNES DANS L'EMPLOI ET L'ACTION DES ASSOCIATIONS, EN PRIORITÉ DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

210 000 emplois d'avenir ont été créés depuis le début du quinquennat, dépassant ainsi largement l'objectif fixé de 150 000, et cet effort se poursuit en 2015. Ils sont destinés aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. En effet, seuls 18% des jeunes en emploi d'avenir sont titulaires du baccalauréat, et plus d'un jeune sur trois réside en zone urbaine sensible, ou en zone de revitalisation rurale. Les emplois d'avenir sont des emplois de qualité au service de l'insertion professionnelle durable : l'État finance ainsi à l'employeur 75% du salaire brut du jeune pendant 3 ans dans le secteur non-marchand, 35% dans le secteur marchand.



## Redonner espoir aux nouvelles générations

En échange, il s'engage notamment à désigner un tuteur pour le jeune, et à lui assurer une formation. Près de 70% des emplois d'avenir signés dans le secteur marchand sont des CDI, et plus de la moitié des emplois d'avenir sont signés pour une durée supérieure à 3 ans. Plus de 90% des contrats sont à temps plein.

---

**210 000 emplois d'avenir créés  
depuis le début du quinquennat,  
dépassant l'objectif de 150 000.**

---

**70% des emplois d'avenir  
du secteur marchand signés en CDI.**

---

### **ET AUSSI : LA GARANTIE JEUNES**

Lancé en novembre 2013 sur 10 territoires pilotes, la Garantie jeunes propose à des jeunes entre 18 et 25 ans, ni en emploi ni en étude et en situation de grande précarité, de s'engager dans un parcours d'accompagnement par les missions locales de 12 mois, qui combine accompagnement social et professionnel, ateliers collectifs intensifs, suivi individuel, et expériences professionnelles diverses et nombreuses. Durant la durée de l'accompagnement, le jeune peut toucher jusqu'à 450 euros par mois pour prendre en charge ses démarches vers l'autonomie (logement, transports, etc.). La Garantie jeunes a été élargie à 10 nouveaux territoires en janvier 2015, puis à 26 autres en avril, et concernera au total 72 départements à la fin de l'année pour accueillir 50.000 jeunes, et 100.000 en 2017.

---

**Jusqu'à 450€/mois  
avec la Garantie jeunes  
pour accompagner l'autonomie des jeunes.**

S'il est encore trop tôt pour disposer d'une évaluation approfondie de la garantie jeunes, le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur l'insertion des jeunes s'appuyant sur les résultats des premiers territoires où la garantie jeunes a été déployée montre que les jeunes décrocheurs qui ont bénéficié d'un suivi dans le cadre de la Garantie jeunes ont, un an après, **un taux d'insertion dans l'emploi ou la formation supérieur de 10 points (à 48 %) à celui des jeunes qui n'ont pas bénéficié du dispositif**. Ce dispositif est complémentaire de l'apprentissage, qui fait l'objet de nouvelles aides, notamment en faveur des TPE, dans le cadre d'un plan national de mobilisation lancé à l'Élysée le 19 septembre 2014, mais aussi de l'ensemble **des dispositifs de deuxième chance** (EPIDE, Service militaire adapté étendu en métropole...).

---

## **SUPPRESSION DE LA DÉFISCALISATION ET DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SAUF POUR LES PETITES ENTREPRISES**

La loi de finances rectificative de l'été 2012 a supprimé l'exonération d'impôt sur le revenu et les avantages sociaux attachés à la rémunération des heures supplémentaires. Cette mesure était malheureusement un frein à l'embauche et son coût très élevé, 4,5 milliards d'euros par an, avait fortement contribué à l'augmentation du déficit public. Toutefois, les exonérations de cotisations patronales sur les heures supplémentaires ont été maintenues dans les PME de moins de 20 salariés pour lesquelles elles sont plus difficilement substituables à de nouvelles embauches.

---

**Les exonérations de cotisations patronales  
sur les heures supplémentaires  
maintenues dans les PME de moins de 20 salariés.**



Redonner espoir  
aux nouvelles générations

## 35. LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

La création d'un compte personnel d'activité sera effective d'ici à 2017. Il permettra à tous les actifs de disposer d'un capital de droits, acquis par leur travail, qui les suivra tout au long de leur vie professionnelle, quels que soient leurs changements d'emploi.

---

**Création d'un compte personnel  
d'activité d'ici 2017.**

Il s'agit, à travers ce compte, de rendre plus lisibles les droits sociaux individuels et de faciliter la mobilisation de ces droits tout au long du parcours professionnel de chacun. Ce capital des actifs doit leur permettre d'être mieux armés pour faire face aux aléas dans leur parcours professionnels. Une concertation sera engagée avant la fin 2016 avec les partenaires sociaux qui seront invités à ouvrir une négociation sur ses modalités de mise en œuvre.

### FAVORISER LE MAINTIEN DES SALARIÉS DANS L'ENTREPRISE OU DANS L'EMPLOI

Un accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi a été conclu entre les partenaires sociaux le 11 janvier 2013, conformément aux engagements issus de la conférence sociale de juillet 2012.

---

**Un accord national interprofessionnel  
sur la sécurisation de l'emploi  
conclu le 11 janvier 2013  
entre partenaires sociaux.**

La loi relative à la sécurisation de l'emploi a repris cet accord et contribue effectivement à mieux protéger l'emploi par l'anticipation et l'adaptation aux mutations économiques, en développant l'association des salariés aux choix stratégiques de l'entreprise (base de données économique et sociale, consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise, salariés dans les conseils d'administration) et en développant les outils du dialogue social en entreprise (accord de mobilité, accords de maintien de l'emploi, négociation des plans de sauvegarde de l'emploi). La loi crée également de nouveaux droits individuels pour les salariés : complémentaire santé, formation, droits rechargeables au chômage, meilleur encadrement du temps partiel notamment.

### RENFORCEMENT DES MOYENS DE PÔLE EMPLOI

6 000 agents supplémentaires de Pôle emploi sont désormais au contact direct des demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui sont le plus en difficulté - 2 000 emplois en CDI créés dès juillet 2012. Par ailleurs, le contenu de l'offre de services a lui aussi profondément évolué, avec une plus forte personnalisation et adaptation des réponses, en fonction des spécificités locales et des caractéristiques des personnes et des entreprises. Pôle emploi a lancé début 2014 dans 7 départements, un accompagnement global spécifique qui repose sur des partenariats avec les conseils généraux. Le nombre de places en accompagnement intensif sera doublé en 2015 : 460 000 personnes bénéficieront ainsi d'un suivi adapté, contre 230 000 fin 2014.

---

**+6 000 agents à Pôle emploi  
au contact direct des demandeurs.**

---

**Le nombre de places en accompagnement intensif doublé en 2015 :  
460 000 personnes, contre 230 000 fin 2014.**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

### FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI PAR LA FORMATION

Pour permettre le développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, le plan « formations prioritaires pour l'emploi » a permis près de 140 000 entrées supplémentaires en formation en 2013 et 2014, ciblées sur des secteurs et des métiers offrant des opportunités d'emploi : le commerce, les transports, le secteur sanitaire et social, l'hôtellerie restauration, le bâtiment, les travaux publics, l'industrie, etc. Cela a contribué à combler le décalage entre les compétences attendues et les compétences disponibles sur le marché du travail.

---

**+ 140 000 entrées en formation en 2013-2014  
pour pourvoir les emplois non-pourvus  
(plan « formations prioritaires pour l'emploi »).**

**L'efficacité est démontrée : 2 demandeurs d'emplois sur 3 ayant bénéficié de ce plan étaient en emploi 6 mois après.** Parmi eux, plus de 3 sur 4 sont en emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, mission d'intérim de plus de 6 mois), et plus de 3 sur 4 ont un emploi en lien cohérent avec la formation suivie, dans un secteur repéré comme ayant des besoins en recrutement.

Dans le cadre du plan Nouvelles Solutions Face au Chômage de Longue Durée, présenté le 9 février 2015, une enveloppe de près de 160 millions d'euros a été consacrée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels à l'alimentation du CPF des demandeurs d'emploi. C'est ainsi un droit réel à une formation gratuite pour tous les demandeurs d'emploi ayant un projet de formation qualifiante qui est créé.

### PERMETTRE À CHACUN DE SE FORMER QUAND IL EN A LE PLUS BESOIN

Chacun dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'un compte personnel de formation (CPF). C'était l'une des principales dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale. Ce compte peut être mobilisé tout au long de la vie professionnelle pour suivre une formation qualifiante, que la personne soit salariée ou en recherche d'emploi. Grâce à la mobilisation de cinq grands opérateurs (Pôle emploi, les Fongecif, l'APEC, etc.) chacun peut de même bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle approfondi lui permettant de construire au mieux son parcours. Le CPF est en encore en phase de montée en charge, mais déjà **plus d'1,2 million d'inscriptions au CPF ont été enregistrées.**

---

**Déjà plus d'1,2 million d'inscriptions  
au Compte personnel de formation  
créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

### DISSUASION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS

La loi sur la sécurisation de l'emploi de juin 2013 réforme profondément les procédures de licenciements collectifs qui sont désormais soumises au contrôle de l'administration et peuvent faire l'objet d'accords majoritaires avec les organisations syndicales. Ces modalités permettent d'agir pour limiter le nombre de licenciements et d'améliorer le contenu des plans de sauvegarde de l'emploi. La pratique montre une place très importante laissée à la négociation : près de 2/3 des restructurations font l'objet d'accords majoritaires conclus avec les organisations syndicales.

---

**Près de 2/3 des restructurations  
désormais objet d'accords majoritaires  
avec les organisations syndicales.**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

Par ailleurs, la loi sur l'économie sociale et solidaire crée un droit d'information préalable (DIP) des salariés. Le chef d'entreprise doit procéder à l'information régulière des salariés et leur communiquer des éléments sur le contexte économique spécifique de leur entreprise. Si ce n'est pas le cas, il est tenu de les informer lorsqu'il a la volonté de vendre son entreprise, au plus tard deux mois avant la cession. Un rapport parlementaire a été remis en mars 2015 afin d'assurer sa mise en œuvre efficace. À noter que les entreprises reprises par les salariés ont une longévité supérieure de 19% par rapport à celles qui sont reprises par un tiers.

### **POSSIBILITÉ POUR LES OUVRIERS ET EMPLOYÉS VICTIMES DE LICENCIEMENTS BOURSIERS DE SAISIR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DANS LES CAS MANIFESTEMENT CONTRAIRES À L'INTÉRÊT DE L'ENTREPRISE**

Une obligation systématique de chercher un repreneur pour les groupes de plus de 1 000 salariés qui veulent fermer un site a été instituée par la loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle. Cette recherche doit être active et s'effectuer en y associant étroitement le comité d'entreprise.

Pour décourager la spéculation, la loi conforte également les investissements de long terme, en établissant les droits de vote double pour les actionnaires de plus de 2 ans comme la règle plutôt que l'exception, et renforce, en cas d'OPA, le rôle du comité d'entreprise. Elle constitue une vraie réponse à la spéculation et aux licenciements boursiers.

**Les droits de vote double  
pour les actionnaires de long-terme,  
désormais la règle et non plus l'exception.**

## **REMETTRE L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE**

---

### **36. LES POSTES DANS L'ÉDUCATION**

#### **CRÉATION DE 60 000 POSTES COUVRANT TOUS LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION**

La loi pour la refondation de l'école de la République, votée le 8 juillet 2013, a engagé la création de 60 000 postes sur le quinquennat. En 2015, ce sont 35 227 postes qui ont d'ores et déjà été créés, soit plus de la moitié (58%) de l'objectif de 60 000, qui sera atteint en 2017. Les postes créés ont permis de rétablir la formation des enseignants et de commencer le déploiement de la priorité au primaire. Ces créations d'emplois vont permettre d'accompagner en 2015 la refonte de l'éducation prioritaire et en 2016 la réforme des collèges. **En 2015, l'Éducation nationale est redevenue**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

le **premier poste budgétaire de l'État**, avec un budget en hausse de 2,4% (65 milliards d'euros). L'apprentissage public permettra également de construire des parcours de formation en alternance pour le métier enseignant dès la première année de master.

---

**En 2015, l'Éducation nationale  
à nouveau 1<sup>er</sup> poste budgétaire de l'État.**

---

**35 227 postes dans l'éducation déjà créés en 2015.**

### **MISE EN PLACE D'UN PRÉ-RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS AVANT LA FIN DE LEURS ÉTUDES**

Des emplois d'avenir professeur ont été créés pour offrir à davantage d'étudiants boursiers la possibilité de **s'orienter vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation** en leur proposant un parcours professionnalisant et en les accompagnant financièrement. 10 000 contrats sont signés d'ici fin 2015, pour permettre au métier d'enseignant de redevenir pleinement, dans toutes ses dimensions, un levier de promotion républicaine.

---

**10 000 emplois d'avenir professeurs d'ici fin 2015,  
pour permettre à tous de devenir enseignant.**

### **AMÉLIORATION DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS**

Créées dans la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) organisent une formation professionnalisante de niveau master, **permettant une entrée progressive dans le métier**. L'alternance est au cœur de la formation : en seconde année de master, les nouveaux professeurs sont à mi-temps en stage dans une école ou un établissement scolaire et à mi-temps à l'ESPE. Les 31 ESPE ont été mises en place au sein des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

**22 000 professeurs stagiaires, formés en alternance dans les ESPE, ont effectué leur rentrée dans les classes en 2014**, et 20 000 autres futurs professeurs ont intégré une ESPE en cette même rentrée.

---

**22 000 professeurs stagiaires formés  
dans les nouvelles écoles supérieures du professorat  
et de l'éducation (ESPE) qui ont effectué  
leur rentrée dans les classes en 2014.**





Redonner espoir  
aux nouvelles générations

## 37. L'ACCÈS AU SAVOIR ET À LA FORMATION

### DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MATERNELLE

Depuis la rentrée 2013, 3 000 postes sont en cours de déploiement pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en priorité dans les territoires en difficulté. Cela correspond, à terme, à 75 000 places nouvelles en maternelle. Ainsi, chaque réseau d'éducation prioritaire comportera au moins une classe pour leur scolarisation. Des classes sont aussi ouvertes dans les zones urbaines, rurales et de montagne défavorisées, ainsi que dans les départements et régions d'Outre-Mer. Déjà 750 classes ont été ouvertes, permettant aux plus petits d'avoir accès aux meilleurs apprentissages à un âge clé pour leur réussite future. D'ici 2017, des emplois seront mobilisés pour scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans l'éducation prioritaire la plus difficile (REP+).

**3 000 postes en cours de déploiement  
pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.**

### PRIORITÉ DONNÉE À L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DU SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES, DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE

7 000 postes seront consacrés d'ici 2017 au dispositif « plus de maîtres que de classes » dans l'enseignement primaire, en particulier dans chacune des écoles des réseaux d'éducation prioritaire. Il donne la possibilité d'affecter, sur la base d'un projet pédagogique, un enseignant supplémentaire dans une école ou un groupe scolaire, et ainsi d'aider les élèves les plus en difficulté à progresser.

**7 000 postes consacrés d'ici 2017  
au dispositif « plus de maîtres que de classes ».**

Une refonte globale des programmes scolaires est conduite par le Conseil supérieur des programmes, spécifiquement créé pour garantir la transparence et la qualité de son processus d'élaboration des programmes, associant toutes les parties prenantes. Le nouveau programme de maternelle entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2015. S'agissant de la scolarité obligatoire, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, publié au printemps, et les nouveaux programmes pour l'école primaire et le collège, qui seront adoptés à la fin de l'été, seront plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Ce nouveau socle et ces nouveaux programmes entreront en vigueur à la rentrée 2016.

La réforme du collège permettra à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir. Le collège reposera sur une organisation plus responsabilisante et collective. Des capacités d'initiatives seront données aux professeurs, une autonomie pédagogique et une capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves. Tous les élèves bénéficieront de trois heures d'accompagnement personnalisé en 6<sup>e</sup>, et d'une heure en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires permettront aux élèves d'apprendre le travail en équipe, de proposer, de s'exprimer à l'oral, de conduire un projet. Le total hebdomadaire des heures mis à la disposition des professeurs de collège pour la prise en charge des élèves de la sixième à la troisième augmente. Les établissements disposent ainsi de plus d'heures pour le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. L'organisation des enseignements dans chaque établissement est très attentive au temps du collégien. Une pause méridienne d'au moins 1h30 est assurée à chaque élève. Le collège en 2016, c'est aussi des horaires garantis dans chaque matière et un apprentissage avancé et renforcé de la deuxième langue vivante.



## Redonner espoir aux nouvelles générations

### TRANSFORMATION, AVEC LES ENSEIGNANTS, DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La réforme de la formation des enseignants contribue à l'évolution des méthodes pédagogiques, tout comme le déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Par ailleurs, la loi pour la refondation de l'école de la République a créé un service public du numérique éducatif. Il met dès à présent à la disposition des enseignants et des élèves de nouveaux services numériques innovants pour enseigner et apprendre autrement, tels que le site de soutien scolaire « D'col », la plateforme de formation continue des enseignants du premier degré « M@gistère », ou encore « Les fondamentaux », ensemble d'animations pédagogiques pour les enseignants et élèves du premier degré.

En parallèle, l'École est mobilisée pour associer pleinement les parents à l'action éducative de l'école, pour favoriser le travail conjoint avec les collectivités territoriales, pour favoriser la réussite éducative des jeunes et pour lutter avec les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

### MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LES ÉLÈVES LES PLUS EN DIFFICULTÉ POUR QUE, À LA FIN DU QUINQUENNAT, LE NOMBRE DE JEUNES QUI SORTENT SANS QUALIFICATION DU SYSTÈME SCOLAIRE SOIT DIVISÉ PAR DEUX

Engagement est pris de diviser par deux d'ici à 2017 le nombre de jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire. Une stratégie interministérielle contre le décrochage scolaire a été présentée fin 2014, qui entend traiter à la fois la prévention, le raccrochage et la remédiation. Ce sont 50 millions d'euros par an qui y sont consacrés. Cette mobilisation passe notamment par :

- ▶ La nomination de 3 850 « référents décrochage scolaire » nommés dans les établissements les plus sensibles ;
- ▶ La mise en place de 432 réseaux « Formation Qualification Emploi » ;
- ▶ La mobilisation des places disponibles dans les formations de la voie professionnelle et en apprentissage ;
- ▶ La création d'un parcours aménagé de « stagiaire de la formation initiale » pour les 15-18 ans risquant de sortir sans diplôme ou sans qualification d'un établissement du second degré. Le jeune conservera le statut scolaire et bénéficiera d'un accompagnement personnalisé. Il pourra faire par exemple un stage de découverte en entreprise, un service civique, le temps de murir un projet ;
- ▶ La création d'offres combinées éducation nationale/service civique pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle tout en construisant un projet de formation ;
- ▶ La mise en place d'un numéro unique d'assistance et d'information (0 800 12 25 00) pour les jeunes en situation de décrochage ou ayant décroché, ainsi qu'à leurs parents.

**3 850 « référents décrochage scolaire »  
nommés dans les établissements les plus sensibles.**

### RENFORCEMENT ET VALORISATION DES FILIÈRES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE ET D'APPRENTISSAGE

La réussite des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur représente un enjeu considérable pour la revalorisation des filières dont ils sont issus, tant pour leur garantir un rôle d'ascenseur social que pour poursuivre l'élévation des niveaux de qualification. Les recteurs ont désormais la responsabilité de fixer **un pourcentage minimal de bacheliers technologiques accueillis dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et un pourcentage minimal de bacheliers professionnels accueillis dans les sections de techniciens**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

**supérieurs (STS).** À la rentrée 2014, les premiers résultats sont là : les STS et les IUT commencent à accueillir davantage de bacheliers professionnels et technologiques, + 10% de propositions acceptées en STS et STSA pour les bacheliers professionnels ; +7% de propositions acceptées en IUT pour les bacheliers technologiques.

---

**Augmentation des bacheliers technologiques  
dans l'enseignement supérieur :  
+7% de propositions acceptées en IUT.**

**La valorisation de l'enseignement professionnel**, atout pour le redressement de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes, est désormais un objectif fixé par la loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013. **Les Campus des métiers et des qualifications ont été créés en 2013**, pour réunir, autour d'une même ville ou dans un même bassin d'emploi, toutes les offres de formations dans un champ professionnel spécifique (design, tourisme, aéronautique...), qui correspond à un enjeu économique pour le territoire. Ils permettent ainsi d'impulser une nouvelle dynamique et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des filières d'enseignement professionnel, technologique ou par le biais de l'apprentissage. 3 ans après le début de la mandature, 31 campus des métiers ont été créés sur tout le territoire national.

---

**31 campus des métiers créés sur tout le territoire national.**

**L'Éducation nationale participe par ailleurs à l'atteinte de l'objectif de 500 000 apprentis d'ici 2017**, parce que l'apprentissage, comme l'enseignement professionnel et technologique, peut correspondre au projet de certains élèves. L'Éducation nationale, en tant qu'employeur, recrute par ailleurs des apprentis afin de montrer l'exemple.

### **LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DE TOUT JEUNE DÉSCOLARISÉ DE 16 À 18 ANS, PAR L'OFFRE D'UNE FORMATION, D'UN APPRENTISSAGE OU D'UN SERVICE CIVIQUE**

**Chaque jeune décrocheur a désormais droit à une durée complémentaire de formation qualifiante**, depuis l'adoption de la loi pour la refondation de l'École. L'État et les régions se mobilisent de façon coordonnée dans le cadre des plates-formes de lutte contre le décrochage, pour lui proposer une solution adaptée : retour sous statut scolaire, stage de formation continue, contrat en alternance... (cf. *supra*).

Fin 2013, un an après le lancement des premiers dispositifs, 20 000 jeunes décrocheurs ont pu réintégrer un parcours de formation initiale et 3 000 jeunes se sont engagés dans une mission de Service civique. À ceux-là s'ajoutent 11 000 jeunes décrocheurs qui bénéficient actuellement d'un parcours de retour en formation accompagné par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), anciennement Mission générale d'insertion (MGI).

---

**20 000 jeunes décrocheurs  
ont réintégré un parcours  
de formation initiale fin 2013 .**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

### ET AUSSI : LA REFONDATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET DE L'ALLOCATION DES MOYENS

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été présentée en décembre 2014. Depuis sa création en 1981, l'éducation prioritaire n'avait fait l'objet d'aucune révision globale alors que les territoires avaient évolué. C'est désormais le cas. 350 M€ supplémentaires sont investis au profit dans 1089 réseaux d'éducation prioritaire qui comptent 1089 collèges et 8000 écoles, les enseignants y sont mieux indemnisés, les élèves mieux accueillis. L'enjeu de cette réforme : réduire les inégalités, alors qu'entre 2003 et 2012, le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33%. En parallèle, une réforme de l'allocation des moyens est mise en œuvre, pour tous les établissements, de sorte à donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Ainsi, les écoles et les collèges ne se voient plus seulement dotés en fonction du nombre d'élèves, mais aussi des différences de situation économique, sociale et géographique de leur population scolaire.

**+ 350 M€ pour plus de 1 000 réseaux  
d'éducation prioritaire.**

La réforme de l'allocation des moyens permet de prendre en compte la très grande hétérogénéité au sein d'une académie, d'un département, voire d'une commune. Alors que les moyens étaient auparavant alloués en ne distinguant que 4 types de profils académiques (académies rurales, urbaines, contrastées ou ultramarines), le nouveau modèle distinguera 15 profils qui croisent critères sociaux et territoriaux (de l'académie jusqu'au quartier).

Ces deux réformes permettent de répondre à des exigences de plus grande justice sociale : donner plus à ceux qui en ont le plus besoin.

## 38. L'AFFECTATION DES POSTES ET LES RYTHMES SCOLAIRES

### PRIORITÉ DONNÉE AUX ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DANS L'AFFECTATION DES NOUVEAUX POSTES, AINSI QU'AUX ZONES EN DIFFICULTÉ

2/3 des nouveaux postes d'enseignants titulaires mis sur le terrain sont affectés au premier degré, comme prévu dans la loi sur la refondation de l'École. 7000 postes ont spécifiquement été créés pour répondre aux attentes des territoires qui en ont le plus besoin.

**2/3 des nouveaux postes d'enseignants titulaires  
affectés au premier degré.**

**7 000 postes spécifiquement créés  
pour les territoires qui en ont le plus besoin.**

### RÉAMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur progressivement depuis la rentrée 2013, et appliquée partout depuis la rentrée 2014. Son principe est simple et reconnu : c'est le matin que l'enfant apprend le mieux. Afin de favoriser les apprentissages fondamentaux et la réussite des élèves, la réforme instaure une 5<sup>e</sup> matinée à l'intérieur du temps scolaire hebdomadaire.

**Une 5<sup>e</sup> matinée de temps scolaire hebdomadaire  
avec la réforme des rythmes scolaires.**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

Au-delà de la meilleure prise en compte des rythmes des enfants, cette réforme constitue également un levier majeur pour réduire les inégalités d'accès aux activités culturelles, artistiques ou sportives chez les enfants et favoriser la complémentarité de temps éducatifs. Pour le développement d'activités périscolaires de qualité, l'État soutient la mise en place par les collectivités de Projets éducatifs de territoires (PEDT) .

**Les communes sont accompagnées par l'État dans la mise en œuvre de cette réforme**, grâce à un fonds de soutien aux communes devenu pérenne. 400 millions sont ainsi prévus pour 2015 auxquels s'ajoutent les financements de la Caisse nationale d'allocations familiales.

---

**400 M€ en 2015 pour accompagner  
les communes dans la mise en œuvre de cette réforme.**

## 39. LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### RÉFORME DES PREMIERS CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, EN DÉCLOISONNANT LES FILIÈRES À L'UNIVERSITÉ AFIN D'ÉVITER UNE SPÉCIALISATION TROP PRÉCOCE DES ÉTUDIANTS

La loi pour l'enseignement supérieur et la recherche de 2013 favorise la pluridisciplinarité durant le premier cycle et la multiplication des passerelles entre les différents parcours, notamment pour les formations médicales, pour permettre une spécialisation progressive durant les études et faciliter la réorientation sans redoublement.

La simplification de l'offre de formation est engagée pour donner plus de lisibilité aux étudiants comme aux employeurs, et de la sorte plus de valeur au diplôme. Depuis 2012, le nombre d'intitulés de licences générales est passé de 350 à 52. En 2015, le nombre d'intitulés de masters passera de 5900 à 255. Un suivi personnel et pédagogique est également mis en place pour accompagner les étudiants au cours de leur formation puis lors de leur intégration dans la vie active.

---

**Simplification de l'offre de formation :  
7 fois moins d'intitulés de licences générales depuis 2012,  
23 fois moins pour les intitulés de masters.**

### RENFORCEMENT DES PASSERELLES ENTRE TOUTES LES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR, NOTAMMENT ENTRE UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche renforce le rôle de coordination entre toutes les formations du ministère de l'Enseignement supérieur et lui donne la possibilité de mettre en place une stratégie globale. Elle incite au rapprochement par convention entre filières de formation des écoles et des universités, et ce dès la classe préparatoire. Des regroupements territoriaux favorisent le décloisonnement et la coopération entre les universités, les écoles et les organismes de recherche.



## Redonner espoir aux nouvelles générations

### RÉFORME DE LA LOI RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS (LRU) POUR GARANTIR UNE AUTONOMIE RÉELLE DES ÉTABLISSEMENTS, AVEC DES MOYENS ET UNE GOUVERNANCE PLUS COLLÉGIALE ET DÉMOCRATIQUE

Un Conseil académique, différencié du Conseil d'administration, avec des compétences propres sur des questions précises de recherche et de formation, a été mis en place par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ce Conseil académique renforce la collégialité réclamée par les acteurs de l'université. Le Conseil d'administration est recentré sur son rôle de pilotage stratégique. S'agissant des moyens et en dépit d'un contexte budgétaire contraint, **le budget de l'Enseignement supérieur et la Recherche dépasse les 26 milliards d'euros en 2015, en augmentation de 638 millions d'euros sur 3 ans.**

**+638 M€ depuis 3 ans  
pour le budget de l'Enseignement supérieur et la Recherche.**

### SIMPLIFICATION DE L'ORGANISATION DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE, NOTAMMENT POUR QUE LES CHERCHEURS ET LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PUISSENT SE CONSACRER À LEURS VÉRITABLES TÂCHES

Une nouvelle stratégie nationale de la recherche a été définie. Elle est déclinée en 8 thématiques, et dont les applications éventuelles ne peuvent encore pas être anticipées et sur lesquelles doit se centrer la recherche fondamentale. Cette nouvelle stratégie s'appuie notamment sur une simplification du nombre de structures, des circuits de décision et des procédures de financement ou d'évaluation. Par ailleurs, afin de soutenir la recherche fondamentale, des fonds de l'Agence Nationale de la Recherche ont été redéployés vers les budgets des organismes de recherche (60 millions d'euros).

### CRÉATION D'UNE ALLOCATION D'ÉTUDES ET DE FORMATION SOUS CONDITION DE RESSOURCES DANS LE CADRE D'UN PARCOURS D'AUTONOMIE

Depuis 2012, 134 500 bourses supplémentaires ont été attribuées, grâce à la mobilisation de près d'un demi-milliard d'euros supplémentaires (450 M€). Désormais, environ 1 étudiant sur 3 bénéficie d'une bourse étudiante. Grâce à la création d'un nouvel échelon notamment, 132 500 nouvelles bourses de 1 000 euros sur 10 mois ont été désormais attribuées à des étudiants issus de classes moyennes aux revenus modestes, qui jusque-là ne bénéficiaient d'aucune aide financière et étaient simplement exonérés des droits d'inscription à la sécurité sociale. 2 000 allocations individuelles supplémentaires entre 4 000 euros et 5 500 euros pour des jeunes en situation d'autonomie avérée ont également été créées depuis la rentrée 2013, portant ainsi à 8 000 le nombre d'aides versées indépendamment des revenus des parents. Par ailleurs, les **30 000 étudiants les plus modestes ont vu leurs bourses augmenter de 803 euros sur 10 mois.** Ces mesures viennent en complément du financement du **10<sup>e</sup> mois de bourse**, dégagé dès la rentrée 2012. Par ailleurs, l'ensemble des bourses sur critères sociaux ont été revalorisées à la rentrée 2014, à hauteur de 0,7%, soit au-dessus de l'inflation constatée. À noter aussi l'engagement d'autres mesures en faveur de l'autonomie : **gratuité de la pilule du lendemain à l'université, création de centres de santé universitaires.** Cette politique est en définitive conduite à la fois pour les étudiants les plus modestes, les étudiants issus des classes moyennes, et l'ensemble des étudiants.

**+134 500 bourses étudiantes depuis 2012.**

**1 étudiant sur 3 bénéficie désormais d'une bourse étudiante.**

Une politique volontariste a par ailleurs été entreprise en matière de logement étudiant (cf. engagement n°22).



## Redonner espoir aux nouvelles générations

### ENCADREMENT DES STAGES POUR EMPÊCHER LES ABUS

La loi visant au développement et à l'encadrement des stages est entrée en vigueur en juillet 2014 et comporte de réelles avancées pour les 1,2 million de lycéens ou étudiants qui, chaque année, bénéficient d'un premier contact avec le monde du travail par l'intermédiaire du stage. Elle vise à favoriser : l'intégration des stages dans les cursus de formation, leur encadrement pour limiter les abus et l'amélioration de la qualité des stages et du statut des stagiaires. Le stage doit désormais être pensé en amont et évalué en aval en fonction d'objectifs pédagogiques clairement définis. Il doit également bénéficier d'un double suivi, par un enseignant et par un tuteur au sein de l'organisme d'accueil, afin d'accompagner l'acquisition de véritables compétences. La loi pose également le principe d'une limitation du nombre de stagiaires en fonction des effectifs des entreprises, avec une amende en cas d'infraction.

Le montant de la gratification mensuelle minimale pour les stages de plus de deux mois a été portée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de 436 euros à 508 euros, et atteindra même 554 euros à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 : soit +118€/ mois et +27% à ce terme. Grâce à cette loi, des congés sont désormais octroyés aux stagiaires, de même qu'un accès aux tickets restaurants quand ils existent dans l'organisation où ils effectuent leur stage.

---

**+27% pour l'indemnité de stage minimale  
(de 436€ à 554€ au 1<sup>er</sup> septembre 2015).**

### DÉMOCRATISATION DES ÉCHANGES ENTRE UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Grâce à l'action de la France, le budget du programme Erasmus 2014-2020 a été augmenté de 40 %. Le dispositif a été pour partie démocratisé avec l'élargissement du programme aux filières technologiques et professionnelles. Par ailleurs, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche développe la mobilité des étudiants et des chercheurs en favorisant les échanges à l'étranger au travers de coopérations avec des institutions étrangères ou internationales. Elle autorise également certains enseignements en langue étrangère au sein des structures universitaires françaises afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers.

---

**+40% pour le budget du programme  
Erasmus 2014-2020 grâce à l'action de la France.**

### ABROGATION DE LA CIRCULAIRE SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La circulaire restreignant la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés de travailler en France a été **abrogée le 31 mai 2012**. La généralisation du titre de séjour pluriannuel pour les étudiants en master et doctorat est d'ores et déjà une réalité.

---

**La circulaire sur les étudiants étrangers  
abrogée dès le 31 mai 2012.**

### ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La partie non engagée des investissements d'avenir a été redéployée, et une nouvelle phase a été engagée, avec 12 Md€ supplémentaires. Parmi ceux-ci, 3,6 Md€ sont directement affectés à la recherche et à l'université, appuyant ainsi la transformation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

---

**3,6 Md€ d'investissements d'avenir  
directement affectés à la recherche et à l'université.**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

Les investissements d'avenir ont également permis à l'État de mettre en place un Fonds National de Valorisation (FNV) doté de plus de 950 millions d'euros, pour soutenir des activités de transfert de technologie et de valorisation des activités de recherche. Autre exemple, 12 millions d'euros d'investissements d'avenir sont consacrés à la création de contenus en ligne (plan « France Université Numérique », ci-dessous) et la mise en place de pédagogies innovantes, en lien avec l'écosystème socio-économique.

C'est dans ce cadre notamment qu'a été relancée l'Opération campus, pour parvenir à la création de **40 000 logements étudiants d'ici 2017** (cf. engagement n°22).

### **LUTTE CONTRE LES DÉSERTS UNIVERSITAIRES ET SCIENTIFIQUES, EN FAVORISANT LES COOPÉRATIONS ET LES MISES EN RÉSEAU**

La coopération entre tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les entreprises et les collectivités territoriales est renforcée par les « **communautés d'universités et d'établissements** » portées par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Depuis son lancement à l'automne 2013, **plus de 400 000 personnes, étudiants, lycéens, salariés, retraités se sont par ailleurs inscrites sur le site « France Université Numérique » pour suivre l'un des 53 cours en ligne (MOOCS) proposés.** Cette dynamique permet d'apporter la connaissance à tous, et de fédérer les initiatives des établissements d'enseignement supérieur, dans une démarche collaborative, ouverte aux partenariats, notamment avec les éditeurs de logiciels et les start-ups françaises.

---

**Plus de 400 000 personnes, étudiants, lycéens,  
salariés, retraités, inscrites pour suivre l'un  
des 53 cours en ligne (MOOCS) proposés depuis fin 2013.**

## **40. LA PROMOTION DU SPORT**

### **GARANTIE POUR TOUS LES JEUNES, VALIDES OU NON, DE LA POSSIBILITÉ DE PRATIQUER LE SPORT DANS UN CLUB OU UNE ASSOCIATION**

Les financements du Centre national pour le développement du Sport ont été réorientés vers les territoires et les publics les plus éloignés de l'accès à la pratique sportive. La promotion du sport scolaire constitue un des objectifs affirmés par la loi pour la refondation de l'École de la République.

Elle rappelle que des activités sportives doivent être proposées à tous les élèves volontaires, tout au long de l'année, en complément des heures d'éducation physique et sportive (EPS). Un décret vient garantir la participation des enseignants d'EPS aux associations sportives scolaires.

### **RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ DE L'ÉCONOMIE DU SECTEUR PROFESSIONNEL VERS LE SECTEUR AMATEUR**

La nécessité de développer les outils de péréquation entre disciplines lucratives et sport pour tous a été réaffirmée. L'objectif de 15 000 emplois d'avenir créés dans le secteur sportif et les métiers de l'animation a été atteint dès l'été 2014. 15 millions d'euros ont également été engagés pour permettre la création de 1 200 emplois qualifiés dans les domaines du sport et de l'animation. Le gouvernement s'est également mobilisé pour permettre aux bénévoles de devenir maîtres d'apprentissage : l'objectif étant de doubler le nombre d'apprentis dans les métiers de l'animation et du sport d'ici 2017, soit 6000 apprentis.

---

**6 000 apprentis dans les métiers  
de l'animation et du sport d'ici 2017.**





Redonner espoir  
aux nouvelles générations

## ORGANISATION EN FRANCE DE GRANDES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES EN S'APPUYANT SUR LE MOUVEMENT SPORTIF

Le sport est un outil au service du rayonnement et de l'influence française. C'est pourquoi le gouvernement a apporté son soutien à la réflexion en cours quant à une candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2024. Mais d'ores et déjà, après les Jeux de la Francophonie en 2013 ou les Jeux équestres mondiaux FEI Alltech en 2014, la France accueillera **entre 2015 et 2018 pas moins de 12 championnats du monde et 13 championnats d'Europe**, parmi lesquels : les Championnats du monde d'aviron (2015), l'Euro de basket (2015), l'Euro de football (2016), les Championnats du monde de handball (2017)... À noter également que la France a été retenue par la FIFA pour l'organisation de la Coupe du monde de football féminin (2019).

---

**12 championnats du monde et 13 championnats d'Europe  
organisés par la France entre 2015 et 2018.**

## FAIRE DE LA FRANCE LA NATION DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

---

La France se dote de la législation la plus avancée d'Europe en matière énergétique, avec le projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte, en cours d'examen au Parlement, qui s'inscrit à la suite du débat national sur la transition énergétique qui s'est tenu de décembre 2012 à juillet 2013. Ce texte fixe les grands objectifs de la transition énergétique, donnant ainsi un horizon stable pour agir, et **créer 100 000 emplois en trois ans grâce à la croissance verte.**

### 41. DIVERSIFIER LE MIX ÉNERGETIQUE

#### RÉDUCTION DE LA PART DU NUCLÉAIRE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE 75% À 50% À L'HORIZON 2025

L'objectif de diversifier les sources d'énergie pour porter la part du nucléaire à 50% de la production d'électricité à l'horizon 2025 est inscrit dans ce projet de loi. La capacité nucléaire est notamment plafonnée à hauteur de ce qu'elle est aujourd'hui (63,2 GWh). En diversifiant son mix énergétique, la France s'inscrit dans une sécurisation de son approvisionnement électrique à très long terme.

#### FERMETURE DE LA CENTRALE DE FESSENHEIM

Un Délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim a été nommé dès 2012. Il travaille en concertation avec la direction de l'entreprise, les salariés et les élus. Les études sont en cours. L'ouverture du réacteur de Flamanville entraînera la fermeture de réacteurs pour une puissance équivalente.



## Redonner espoir aux nouvelles générations

### POURSUIVRE LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET EN ASSURER LA SÛRETÉ ; ACHÈVEMENT DE L'EPR DE FLAMANVILLE

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit le renforcement de la sûreté nucléaire, avec des moyens de contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire accrus, et un nouveau cadre réglementaire concernant la poursuite de l'exploitation des installations nucléaires au-delà de 40 ans. Le gouvernement continue de soutenir l'achèvement de l'EPR de Flamanville. Il s'est par ailleurs engagé dans une refondation de la filière nucléaire française pour qu'EDF et AREVA travaillent ensemble dans une coopération la plus étroite possible.

### FAVORISER LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le gouvernement s'est mobilisé depuis 2012 pour le développement des énergies renouvelables, sans attendre le projet de loi pour la transition énergétique.

Afin de soutenir la filière **solaire photovoltaïque**, des appels d'offres successifs ont été lancés pour les installations de taille moyenne et grande, dans le cadre d'un doublement des objectifs de production, et des mesures tarifaires spécifiques ont été prises pour les installations en toiture de petite taille.

Afin d'encourager un meilleur développement de **l'éolien terrestre**, l'obligation d'appartenir à une zone de développement de l'éolien a été supprimée, de même que celle de la « règle des cinq mâts » qui obligeait les exploitations éoliennes à compter un minimum de cinq engins. Les zones de survol très basse altitude sont également réduites de 18 %. Des mesures spécifiques, réglementaires et tarifaires, ont en outre été prises pour favoriser les installations dans les territoires ultramarins.

Suite à un appel d'offres lancé en 2013, deux nouveaux parcs d'**éoliennes en mer** sont en cours de constructions à Yeu-Noirmoutier et au Tréport, notamment par GDF Suez. Le gouvernement travaille également à l'identification de nouvelles zones propices pour un 3<sup>e</sup> appel d'offres. L'éolien en mer représente près de 10 000 emplois.

Le gouvernement s'est également fortement mobilisé pour le développement des énergies marines renouvelables (*cf. engagement n°6*).

Le gouvernement a en outre engagé en mars 2013 le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote dont l'objectif est de développer en France **1 000 méthaniseurs à la ferme**, contribuant à l'objectif général de 1 500 méthaniseurs à horizon 2020 – il n'en existait que 90 en 2012.

Au-delà, la loi de transition énergétique généralise le permis unique pour les éoliennes et les méthaniseurs. Elle réforme aussi les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, afin d'en améliorer l'intégration au système électrique. Elle contribue au développement du **financement participatif pour les énergies renouvelables**. Enfin, elle réforme le régime des concessions hydroélectriques, pilier de la transition énergétique.

**À noter que 212 territoires à énergie positive** pour la croissance verte ont été sélectionnés en février 2015 suite à l'appel à projet lancé en 2014 : les collectivités lauréates se voient attribuer une aide de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets.

**212 territoires à énergie positive  
pour la croissance verte sélectionnés  
et soutenus par l'État.**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

Les premiers résultats sont là, avec l'accélération des énergies renouvelables en 2014 : pour la première fois, les énergies renouvelables représentent près de 20% de la consommation électrique ; pour la première fois aussi, l'énergie électrique produite par les énergies renouvelables dépasse le thermique fossile ; après 4 années consécutives de baisse, la puissance éolienne raccordée augmente de nouveau en 2014, et dépasse même son niveau de 2011.

---

**20% de la consommation électrique  
assurée par les énergies renouvelables  
en 2014 : une 1<sup>re</sup>.**

En matière automobile et afin de sortir du réflexe tout diesel, une prime de de 10 000 euros a été mise en place pour le remplacement d'une vieille voiture diesel par un véhicule électrique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement du plan automobile mis en place dès juillet 2012 pour encourager l'achat de véhicules écologiques, avec le renforcement du rôle exemplaire de l'État pour parvenir à 1 véhicule électrique sur 2 au sein de son parc, et un plan de déploiement des bornes de recharge électrique notamment. Près de 40 000 points de recharge sont déjà en état de fonctionnement. La loi du 4 août 2014 a autorisé des opérateurs à installer des réseaux d'intérêt national (avec déjà plus de 16 000 bornes prévues). Le projet de loi sur la transition énergétique fixe l'objectif ambitieux de disposer en 2030 de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en France.

---

**Prime de 10 000€ pour le remplacement  
d'une vieille voiture diesel par un véhicule électrique.**

---

**Près de 40 000 points de recharge  
pour véhicules électriques déjà en état de fonctionnement.**

## RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS PAR LA FRANCE RELATIFS À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La réduction des émissions de gaz à effet de serre fait partie des objectifs clairement définis dans le projet de loi sur la transition énergétique : la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030, l'atteinte de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030, la division par deux de la consommation énergétique à horizon 2050. Ces objectifs correspondent à – voire dépassent – ceux fixés par le cadre énergie climat 2030 de l'UE adopté par le Conseil européen d'octobre 2014.

Ainsi, avec la loi sur la transition énergétique et la croissance verte au niveau national, qui implique la mobilisation des territoires, l'action du Président de la République pour une politique européenne énergie/climat plus ambitieuse et plus cohérente, et enfin l'accueil à Paris-Le Bourget en décembre 2015 de la 21<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la France se veut exemplaire, et assume pleinement ses responsabilités à tous les niveaux en matière de transition énergétique et écologique.

---

### ET AUSSI : AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en cours d'examen au Parlement, entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité, avec la création d'une Agence française de biodiversité, un renforcement de la lutte contre la biopiraterie et le braconnage, une meilleure utilisation des ressources génétiques, la création de zones de protection en mer et dans les fleuves, une politique du paysage renouvelée... Le projet de loi de transition énergétique et pour la croissance verte prévoit la fin des sacs plastiques à usage unique au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce projet de loi met fin à l'épandage aérien de pesticides et à l'utilisation des pesticides par les collectivités pour l'entretien de leurs espaces verts.

---

**La fin des sacs plastiques à usage unique au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

---



Redonner espoir  
aux nouvelles générations

## 42. FAIRE SORTIR 8 MILLIONS DE FRANÇAIS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE : GAZ, EAU ET ÉLECTRICITÉ

L'automatisme des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz a été étendue pour atteindre 4 millions de foyers. La trêve hivernale s'applique à tous désormais. La mise en place d'un chèque énergie est prévue par la loi de transition énergétique pour accompagner les ménages les plus modestes, permettant d'élargir les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz à toutes les énergies.

**L'automatisme des tarifs sociaux  
de l'électricité et du gaz  
étendue pour atteindre 4 millions de foyers.**

La réforme des tarifs du gaz a par ailleurs permis de faire baisser les prix du gaz pour les consommateurs de 7,3% en moyenne, entre janvier 2014 et mars 2015. Le gouvernement poursuit son objectif d'incitation à la maîtrise de la consommation d'énergie. Un travail est en cours pour rendre les tarifs réglementés plus variables en fonction de l'heure de la journée, afin que les consommateurs qui adoptent un comportement énergétique vertueux puissent bénéficier de réduction sur leurs factures.

**-7,3% en moyenne pour les prix du gaz  
entre janvier 2014 et mars 2015  
grâce à la réforme des tarifs.**

La possibilité d'une expérimentation sur la tarification sociale de l'eau a été introduite pour les collectivités qui le souhaitent par la loi du 15 avril 2013. Le décret du 14 avril 2015 fixe la liste des dix-huit collectivités et groupements de collectivités retenus qui pourront mettre en place de nouvelles tarifications de l'eau et/ou de l'assainissement ainsi que des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services. À l'issue de cette expérimentation, les solutions mises en œuvre qui se seront révélées les plus pertinentes, cohérentes et efficaces pourront, le cas échéant, être généralisées à l'ensemble du territoire.

## 43. PERMETTRE À 1 MILLION DE LOGEMENTS PAR AN DE BÉNÉFICIER D'UNE ISOLATION THERMIQUE DE QUALITÉ

### LANÇEMENT D'UN PLAN PERMETTANT À 1 MILLION DE LOGEMENTS PAR AN DE BÉNÉFICIER D'UNE ISOLATION DE QUALITÉ. DOUBLE OBJECTIF : CRÉATION D'EMPLOIS ET ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE POUR LES MÉNAGES

Avec le nouveau crédit d'impôt transition énergétique, renforcé et simplifié, en vigueur depuis septembre 2014, les particuliers peuvent désormais déduire 30% du montant de leur facture de travaux d'isolation de leurs impôts, sans être obligés, comme c'était le cas dans le passé, de faire plusieurs travaux à la fois. L'éco-prêt à taux zéro a également été relancé, pour passer à 100 000 prêts par an. 50 000 ménages modestes bénéficieront en 2015 des



## Redonner espoir aux nouvelles générations

subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour financer la rénovation thermique de leur logement. Les travaux entrepris permettent de faire en moyenne 39% d'économie d'énergie, alors que le bâtiment représente 44% de notre consommation énergétique.

---

**-30% sur la facture de travaux d'isolation  
grâce au nouveau crédit d'impôt transition énergétique.**

---

**50 000 ménages modestes bénéficiant en 2015  
des subventions de l'ANAH pour financer  
la rénovation thermique de leur logement.**

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit aussi que **les nouvelles constructions de bâtiments publics seront exemplaires au plan énergétique**, et chaque fois que possible à énergie positive. 5 milliards d'euros sont ainsi mis à disposition des collectivités par la Caisse des dépôts, à travers des prêts « transition énergétique et croissance verte ».

---

**5 Md€ mis à disposition des collectivités  
par la Caisse des dépôts pour des prêts  
« transition énergétique et croissance verte ».**

Le projet de loi sur la transition énergétique engage également **une série de mesures pour favoriser l'exemplarité des bâtiments**. Ainsi, les travaux d'économie d'énergie seront désormais votés à la majorité simple dans les copropriétés, les compteurs individuels seront encouragés, les documents d'urbanisme pourront désormais prévoir que les nouvelles constructions sont à basse consommation ou à énergie positive, toutes les rénovations lourdes sur les bâtiments devront comprendre un diagnostic énergétique et être l'occasion de travaux d'efficacité énergétique... 5 milliards d'euros seront investis, avec près de 10 000 emplois à la clé, pour accélérer le déploiement entre 2015 et 2021 de **35 millions de compteurs intelligents « Linky »**, qui permettront aux consommateurs de mieux suivre leur consommation électrique.

---

**35 millions de compteurs électriques intelligents  
"Linky" déployés entre 2015 et 2021.**

Pour accompagner cette dynamique, un important travail de simplification a été accompli pour mettre en place un **service public de la rénovation énergétique**. Au niveau national, un point d'entrée unique a été mis en place, avec un numéro de téléphone Azur et un portail Internet, dont la fréquentation (plus de 80 000 appels et 3,7 millions de visites du site en six mois) a témoigné de sa nécessité. Dans les territoires, un réseau de 450 Points rénovation info service a été créé.

Les professionnels se mobilisent aussi fortement pour faire monter en qualité la réalisation des travaux. Dès la première année ayant suivi l'annonce de l'éco-conditionnalité des aides, qui exige que seuls les travaux réalisés par des professionnels « reconnus garants de l'environnement » (RGE) donnent droit aux aides publiques, leur nombre avait augmenté de près de 50 %, alors qu'il stagnait depuis deux ans. En contrepartie, le gouvernement a engagé d'importantes mesures en faveur des entreprises et artisans du bâtiment, en mettant en place le crédit d'impôt pour la transition énergétique, en **abaissant le taux de TVA pour les travaux de rénovation énergétique à 5,5%** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, y compris pour les travaux induits, et en prolongeant le dispositif de formation à l'efficacité énergétique jusqu'en 2017. Le gouvernement appuie également la montée en compétence des professionnels par un plan de 30 millions d'euros qui permet notamment le développement de plateformes territoriales de formation aux gestes de la rénovation et à la pose de matériaux innovants.



Redonner espoir  
aux nouvelles générations

## SOUTENIR L'ACCÈS À LA CULTURE ET LA CRÉATION ARTISTIQUE

---

### 44. L'ACCÈS À LA CULTURE ET LA CRÉATION ARTISTIQUE

#### LANCEMENT D'UN PLAN NATIONAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE PAR LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION ET L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES DOTANT CES DERNIÈRES DE PLUS DE MOYENS

Priorité gouvernementale, l'éducation artistique et culturelle traduit l'ambition du gouvernement pour la jeunesse. Désormais inscrite dans les textes, l'EAC bénéficie de moyens en hausse, à hauteur de 40 millions d'euros, soit +33% en 2015 par rapport à 2012, qui s'ajoutent à 36,33 millions d'euros dédiés à l'accès à la culture pour tous. De quoi financer 1000 nouveaux projets par an.

Le « parcours d'éducation artistique et culturelle » (EAC) de l'élève, mis en place depuis la rentrée 2013, a bénéficié dès la première année à 29% des élèves du primaire et du secondaire. Ils intègrent, au-delà des connaissances, la pratique individuelle et la rencontre avec les œuvres et les artistes, pour faire de chaque enfant un acteur de sa vie culturelle.

---

**29% des élèves bénéficiant dès la rentrée 2013  
de la mise en place du « parcours d'éducation artistique et culturelle »  
(EAC) de l'élève.**

La feuille de route pour l'éducation artistique et culturelle, adoptée au printemps 2015, traduit un degré d'ambition inégalé depuis le plan pour les arts et la culture à l'école lancé en décembre 2000. Elle passe par la formation des professeurs, la refonte des outils numériques à l'usage des enseignants et des familles et la mise en avant des pratiques collectives et de l'éducation aux images et aux médias. La journée des arts et de la culture à l'école, programmée en mai 2015, est conçue comme un temps de rencontre et d'échange avec les familles sur les projets engagés sur les temps scolaire et périscolaire. Enfin, des appels à projets spécifiques seront lancés en 2015 en faveur de la pratique culturelle de la langue française et des médias de proximité.

L'action des collectivités territoriales en matière d'EAC est fortement soutenue par le gouvernement : entre 2012 et 2015, la ministre de la culture et de la communication a multiplié par deux les moyens investis au plus près des enfants et de leurs besoins. Les conventions locales d'éducation artistique et culturelle, qui impliquent tous les opérateurs culturels, auront doublé d'ici à la rentrée 2015.

#### SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION

Depuis 2012, les budgets consacrés à la création ont été préservés, même si des efforts ont été demandés aux grands opérateurs du secteur. Le budget de cette mission sera augmenté en 2016.

---

**Depuis 2012, les budgets consacrés à la création préservés.**



## Redonner espoir aux nouvelles générations

Le régime d'indemnisation des intermittents du spectacle sera prochainement consolidé. C'est la spécificité de l'emploi des artistes et des professionnels de la création que prend en compte le régime des intermittents depuis l'origine de l'assurance chômage en France. L'existence de ces règles spécifiques sera inscrite dans la loi et les organisations professionnelles du spectacle négocieront la définition des règles qui leur seront applicables. Une conférence pour l'emploi dans les métiers du spectacle sera réunie en octobre pour développer et pérenniser l'activité dans le secteur.

Soutenir la culture et la création, c'est aussi **veiller à la localisation en France des activités de production**, qui permet de structurer en France des filières et des savoir-faire, de faire rayonner le point de vue spécifique des auteurs, des créateurs, de tous les talents français. Ce sont autant de leviers d'affirmation de la diversité culturelle.

Depuis 2012, l'ensemble des dispositifs de crédits d'impôts en faveur des secteurs de l'image animée (cinéma, audiovisuel, animation et jeu vidéo) ont été élargis, pour améliorer l'attractivité de notre territoire, contribuer à la création française, à l'emploi et à la croissance.

**Depuis 2012, l'ensemble des crédits d'impôts  
en faveur des secteurs de l'image animée élargis :  
cinéma, audiovisuel, animation et jeu vidéo.**

**S'agissant du cinéma**, les plafonds des crédits d'impôts domestique et international ont été progressivement relevés, et les taux augmentés pour les films étrangers à haut potentiel économique, ainsi que pour les films français les plus fragiles (moins de 7 M€), qui jouent un rôle décisif pour la promotion de la diversité culturelle. Les dépenses éligibles ont été modernisées.

**S'agissant de l'audiovisuel**, une incitation spécifique aux coproductions internationales a été mise en place, pour s'adapter à l'évolution des financements des productions les plus ambitieuses.

**Pour l'animation, secteur d'excellence de l'industrie française**, et dont les processus de fabrication sont spécifiques, les plafonds et le taux du crédit d'impôt ont été augmentés.

**Enfin, le crédit d'impôt jeu vidéo a été réformé fin 2013, pour soutenir les projets les plus innovants et les plus créatifs**, contribuer à l'implantation en France de projets ambitieux et pourvoyeurs d'emplois hautement qualifiés, ainsi qu'au rayonnement international de l'excellence artistique et technologique française. Cette réforme est la principale mesure issue des travaux du groupe de travail interministériel « jeu vidéo » lancé en avril 2013. Ainsi, la France se positionne parmi les pays les plus attractifs et les plus compétitifs dans la filière au niveau international.

Enfin, le gouvernement a lancé en avril 2015 les Assises de la jeune création (AJC). Ce chantier, d'une ambition inédite, entend engager une réflexion de fond sur la manière d'envisager la politique de soutien à la jeune création (diversité, émergence et repérage des créateurs, mobilité et insertion, tutorat, politique de résidences d'artistes, etc.). Une stratégie nationale pour l'architecture (SNA) et ses créateurs a été lancée en parallèle. Elle vise à renforcer le rôle indispensable des architectes pour un urbanisme d'avenir et pour inventer la ville de demain, en France, en Europe et ailleurs.

## **VOTE D'UNE LOI D'ORIENTATION SUR LE SPECTACLE VIVANT, LE PATRIMOINE ET L'ARCHITECTURE**

**Le projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine sera présenté prochainement au Parlement.** Ce projet de loi reconnaît le principe de liberté de création, renforce le soutien aux créateurs et la protection de leur statut, permet l'accessibilité la plus large aux œuvres de l'esprit. Le projet de loi comporte également un volet dédié à l'architecture, et, par son dernier volet, renforce les principes et moyens de préservation et de valorisation du patrimoine, tout en simplifiant les règles applicables.



## Redonner espoir aux nouvelles générations

Par ailleurs, en proposant aux collectivités locales la signature d'un « *pacte culturel* », l'État renouvelle sa collaboration avec les collectivités territoriales, en garantissant le maintien de ses crédits pour les trois années à venir. L'État réaffirme ainsi, aux côtés des collectivités, que la culture est une priorité politique. Ce pacte est également un engagement sur les valeurs communes qui sont au fondement de notre République, et concerne aussi bien l'éducation artistique et culturelle, la création dans toute sa diversité et l'accompagnement des artistes, qu'une politique du patrimoine soucieuse de le préserver et de le rendre plus largement accessible. Cinq pactes ont été signés depuis le début de l'année ; plus d'une cinquantaine de collectivités locales ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt et doivent s'engager aux côtés de l'État avant le second semestre 2015.

### REPRISE DU CHANTIER DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

La réforme du Centre national de la chanson des Variétés et du Jazz (CNV), pour en faire un outil cohérent et global de soutien à l'ensemble des acteurs de la filière musicale, au service de la diversité musicale et de l'émergence des nouveaux talents, a été engagée en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur. La réflexion prospective sur les financements et les mécanismes d'aide dans un contexte économique contraint et internationalisé se poursuit en parallèle.

### RESTAURATION DU TAUX DE TVA À 5,5% POUR LE LIVRE ET LA BILLETTERIE, ET LUTTE POUR LA SURVIE DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Les livres sont de nouveau soumis au taux réduit de TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les livres numériques ont été alignés sur ce taux de TVA au nom du principe de neutralité fiscale. Les services de presse en ligne sont soumis au taux réduit de 2,1% depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, en vertu du même principe de neutralité fiscale. Suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE rendu en mars 2015 estimant que l'état actuel du droit européen ne permettait pas l'application d'un taux réduit au livre numérique, la France mobilise activement ses partenaires pour que la Commission européenne mette fin à cette discrimination. Sur ce sujet, la France demande, conjointement avec l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, aux côtés de nombreux autres pays européens, l'évolution du droit européen pour mettre fin à l'exclusion des livres numériques du champ d'application du taux réduit de TVA.

---

**Les livres de nouveau au taux réduit de TVA  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

La billetterie des spectacles vivants est de nouveau soumise à une TVA de 5,5%. Le billet de cinéma est lui aussi de nouveau soumis à ce taux réduit. Cela a incité les exploitants de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF) à mettre en œuvre une **tarification unique du billet de cinéma à 4 euros pour les spectateurs de moins de 14 ans, partout en France**. Le taux de 5,5% s'applique aussi à la cession de droits d'œuvres cinématographiques pour une diffusion non commerciale (diffusion en festivals, ciné-clubs, cinémathèques, etc.).

---

**La billetterie des spectacles vivants  
de nouveau à une TVA de 5,5%.**

---

**4€ le billet de cinéma pour les moins de 14 ans,  
tarif unique partout en France.**





## Redonner espoir aux nouvelles générations

Le gouvernement a mobilisé 11 millions d'euros de fonds publics et 7 millions d'euros de fonds privés en faveur des librairies indépendantes pour conforter leur trésorerie, faciliter leur transmission et soutenir la formation des libraires au numérique. Ces dispositifs ont contribué à sauver 34 librairies et 750 emplois du réseau Chapitre en 2013. Ils sont renforcés par les régions volontaires dans le cadre d'une contractualisation avec le Centre national du Livre, dont les trois premières ont été signées avec l'Aquitaine, la Bretagne et le Centre.

**18 millions d'euros mobilisés  
en faveur des librairies indépendantes.**

Les outils de régulation du commerce du livre ont été renforcés et adaptés à l'environnement numérique afin d'assurer un équilibre entre les différents acteurs de la filière. Un médiateur du livre a été créé et des agents publics sont désormais habilités à constater les infractions aux lois relatives au prix du livre. Le gouvernement s'est engagé dans la réintroduction de conditions de concurrence équitables en matière de commerce de livres en ligne en encadrant les conditions de vente à distance.

## 45. CONCILIER LA DÉFENSE DES DROITS DES CRÉATEURS ET UN ACCÈS AUX ŒUVRES PAR INTERNET FACILITÉ ET SÉCURISÉ

### AVÈNEMENT DE L'ACTE 2 DE L'EXCEPTION CULTURELLE FRANÇAISE

Lancée en septembre 2012, la mission de concertation pilotée par Pierre Lescure et destinée à adapter les mécanismes de l'exception culturelle à l'ère numérique a rendu ses conclusions en mai 2013. Plusieurs rapports et concertations sont venus étoffer ce travail d'évaluation des relations économiques entre les différents acteurs de la chaîne de création pour l'ensemble des secteurs culturels, à l'instar du rapport de Christian Phéline sur la musique en ligne et le partage de la valeur (novembre 2013) et du rapport de René Bonnell sur le financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique (décembre 2013).

Sur la base de ces travaux, **la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, signera l'acte 2 de l'exception culturelle** (cf. engagement n°44). Elle permettra de replacer les artistes au centre de la réflexion en assurant une meilleure transparence et une plus grande protection de leurs droits et rémunérations pour l'exploitation en ligne de leurs œuvres. Des outils de régulation adaptés à l'univers numérique contribueront au développement de l'offre en ligne et de son accès.

**L'acte 2 de l'exception culturelle prochainement engagé  
avec la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine.**

### LUTTE EN AMONT CONTRE LA CONTREFAÇON COMMERCIALE POUR VEILLER AU RESPECT DES DROITS D'AUTEUR

Le gouvernement met en œuvre un plan d'action contre les sites internet de streaming, de téléchargement ou de référencement tirant profit des œuvres piratées, pour compléter la politique de la réponse graduée. Ce plan d'action est notamment le fruit du rapport relatif à la contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique, remis par Pierre Lescure en mai 2013 et des propositions remises par Mireille Himbert-Quaretta en 2014, qui ont permis de poser les jalons d'une politique de lutte contre la contrefaçon commerciale adaptée à l'ère numérique.



## Redonner espoir aux nouvelles générations

**Cette politique passe notamment par l'assèchement des modes de financement des sites spécialisés dans la contrefaçon d'œuvres sur internet :** signature en mars 2015 d'une charte avec les acteurs de la publicité, travail en cours avec les acteurs du paiement en ligne. Elle passe aussi par le recours accru aux procédures judiciaires permettant de suivre dans le temps l'effectivité des mesures, notamment de blocage, prononcées à l'encontre des intermédiaires techniques et une meilleure coordination interministérielle de l'activité de l'ensemble des services opérationnels sur les questions relatives au piratage des œuvres.

**Enfin, une réflexion est engagée sur la responsabilité de certaines plateformes de partage de vidéos qui non seulement hébergent mais assurent également un rôle de distribution voire d'éditorialisation des œuvres.** Ces réflexions doivent aboutir à des procédures de signalement des contenus illicites, de retrait et de suivi, plus efficaces, simples et accessibles aux ayants droit. De manière générale, il importe d'examiner la possibilité de régulations ex ante des plateformes.

Le gouvernement veille également à ce que, dans le débat européen sur la modernisation du droit d'auteur, la rémunération des créateurs et la promotion de la diversité culturelle soient au cœur de la réforme engagée par la Commission. La France demande en particulier que soit assurée la contribution des acteurs du numérique au financement de la création et que des solutions efficaces de prévention et de répression du piratage soient mises en œuvre.

---

### **ET AUSSI : ADAPTER LES OUTILS DE LA RÉGULATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

**Le financement du soutien public à la création cinéma et audiovisuelle repose depuis l'origine sur un mécanisme vertueux** dans lequel ceux qui bénéficient de la diffusion des œuvres contribuent au financement de nouvelles œuvres qui viendront à leur tour alimenter les réseaux de diffusion. C'est l'aval qui finance l'amont. **La numérisation de la diffusion des œuvres de cinéma et des œuvres audiovisuelles nécessite de moderniser les taxes affectées au CNC.** Ainsi, la taxe sur la distribution de services de télévision a été réformée pour intégrer la distribution de services directement sur l'internet haut débit. Cette réforme a été validée à l'automne 2013 par la Commission européenne. La taxe sur l'édition de services de télévision a été modernisée pour tenir compte des recettes publicitaires liées à la télévision de rattrapage, et la taxe sur la vidéo à la demande a été modernisée pour intégrer les recettes des opérateurs installés à l'étranger mais fournissant des services de vidéo à la demande au public français. Cette dernière réforme est soumise à l'examen de la Commission européenne.

Suite aux Assises pour la diversité du cinéma organisées en 2013 par la ministre de la Culture et de la Communication, des concertations ont été engagées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) avec les professionnels autour de trois axes : adapter les financements aux évolutions du marché et en faveur d'un renforcement de la diversité, encourager la transparence et un meilleur partage du risque, mieux diffuser et distribuer les œuvres.

**Parallèlement, se tient la concertation professionnelle en vue d'une adaptation de la chronologie des médias à l'heure du numérique,** dans le respect des équilibres financiers des acteurs et en faveur de la diversité culturelle. Le gouvernement souhaite que cette réforme se fasse avec un objectif général qu'après la salle, le public puisse accéder plus rapidement et légalement aux œuvres.

---

# 4

---

UNE RÉPUBLIQUE  
EXEMPLAIRE  
ET UNE FRANCE  
QUI FAIT ENTENDRE  
SA VOIX







Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ

### 46. LA LAÏCITÉ

#### CONSTITUTIONNALISATION DES PRINCIPES DE LA LOI DE 1905 POUR RENFORCER LA LAÏCITÉ

Le caractère constitutionnel des principes fondamentaux de la loi de 1905 : non-reconnaissance des cultes et non-salariat des ministres du culte, a été reconnu par la décision du Conseil constitutionnel en date du 21 février 2013. Un Observatoire national de la laïcité a été installé le 8 avril 2013 : il réunit les données, produit et fait produire les analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics et les Français sur la laïcité.

Parce que faire vivre la laïcité passe notamment par la transmission de cette valeur et son renforcement en milieu scolaire, la « **Charte pour la Laïcité à l'École** » est affichée et discutée dans tous les établissements scolaires depuis la rentrée scolaire 2013 ; elle rappelle le sens de ce principe fondamental pour la République. Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, 1 000 premiers formateurs de formateurs à la laïcité et à l'enseignement moral et civique seront répartis selon l'ensemble des académies à partir de juillet 2015. 300 000 enseignants seront sensibilisés à ces questions avant la fin de l'année 2015. **Dans le cadre du parcours citoyen de l'élève, l'enseignement moral et laïc sera introduit dans tous les programmes en septembre 2015 : avec 300 heures dédiées du CP à la terminale**, il aura pour but de promouvoir la laïcité tout au long du parcours scolaire, d'accompagner les élèves pour qu'ils se forment un jugement citoyen, libre et éclairé, de lutter contre le racisme et de promouvoir le vivre-ensemble. Par ailleurs la mise en place de la **réserve citoyenne de l'éducation nationale** permettra aux équipes enseignantes et éducatives de faire régulièrement appel, au sein des établissements, à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, d'égalité et de lutte contre les discriminations, d'éducation aux médias et à l'information. Enfin, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) feront une **place prioritaire à la laïcité, à l'enseignement laïc du fait religieux et à la lutte contre les préjugés au sein du tronc commun de formation de tous les enseignants** et éducateurs du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>nd</sup> degré. Une **Journée de la laïcité** sera célébrée dans toutes et les Écoles et tous les établissements le 9 décembre pour l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

**300 000 enseignants sensibilisés en 2015  
aux questions de laïcité,  
d'enseignement moral et civique.**

**300 h pour l'enseignement moral et laïc  
du CP à la terminale, à partir de la rentrée 2015.**

**1 Journée de la laïcité célébrée  
dans toutes et les Écoles  
et tous les établissements le 9 décembre.**



Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## IMPARTIALITÉ DE L'ÉTAT, INTÉGRITÉ DES ÉLUS, RESPECT DES CONTRE-POUVOIRS

---

### 47. LA RÉFORME DU STATUT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

#### RÉFORME DU STATUT PÉNAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Un projet de loi constitutionnelle relatif à la responsabilité juridictionnelle du président de la République et des membres du gouvernement a été adopté par le Conseil des ministres du 13 mars 2013. Aucune majorité au 3/5<sup>e</sup>, nécessaire pour toute révision constitutionnelle, ne se dessine à ce stade au Parlement.

#### RÉDUCTION DE 30% DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AINSI QUE DES MINISTRES

Les salaires du président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble des ministres ont été réduits de 30% le 1<sup>er</sup> août 2012.

**-30% sur le salaire du président de la République  
et du gouvernement dès 2012.**

#### LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE NE POURRONT PLUS SIÉGER AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Un projet de loi constitutionnelle relatif à la composition du Conseil constitutionnel a été adopté lors du Conseil des ministres du 13 mars 2013. Il prévoit que les anciens présidents de la République ne pourront plus à l'avenir être membres du Conseil constitutionnel. Aucune majorité au 3/5<sup>e</sup>me, nécessaire pour toute révision constitutionnelle, ne se dessine à ce stade au Parlement.

### 48. LA RÉFORME DE LA VIE PARLEMENTAIRE

#### AUGMENTER LE POUVOIR D'INITIATIVE ET DE CONTRÔLE DU PARLEMENT SUR LES NOMINATIONS AUX PLUS HAUTS POSTES DE L'ÉTAT

La loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public a notamment rénové le **mode de désignation des membres du CSA** par les présidents des Assemblées. Désormais, l'avis conforme de la commission chargée des affaires culturelles est requis à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés associant ainsi l'opposition à ces désignations. Il prévoit également que le président de la République nomme uniquement le président du collège et non plus trois membres comme précédemment.



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

### INTRODUCTION D'UNE PART DE PROPORTIONNELLE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2017

Le gouvernement continue d'étudier les modalités de cette réforme complexe. Il y est prêt uniquement si une majorité peut s'accorder sur cette orientation.

### VOTE D'UNE LOI PORTANT SUR LE NON-CUMUL DES MANDATS

Les lois du 14 février 2014 interdisent le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat parlementaire. C'est un grand pas pour notre démocratie. Pour garantir leur constitutionnalité, ces textes sont à la fois stricts sur le périmètre et souples quant à leur application dans le temps puisqu'ils entreront en vigueur en 2017 (et 2019 pour les parlementaires européens).

**Fin du cumul des mandats adoptée.**

### RENFORCEMENT DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES PAR L'ALOURDISSEMENT DES SANCTIONS FINANCIÈRES CONTRE LES PARTIS NE LA RESPECTANT PAS

La loi pour l'égalité femmes-hommes double le taux de modulation des financements aux partis politiques en cas de non-respect de la parité pour les élections législatives. Il comprend également des dispositions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle. Par ailleurs, la loi du 17 mai 2013 a rendu désormais obligatoire la parité pour les communes de 1 000 habitants et plus, en introduisant le scrutin de liste pour ces communes. Elle rend également obligatoire la parité pour l'élection des conseillers communautaires dans ces mêmes communes. Cette loi a enfin instauré l'élection des conseillers départementaux en binôme paritaire, qui s'est traduite par l'élection départementale de mars 2015 : alors qu'il n'y avait que 13% de femmes dans les Conseils généraux, il y a désormais 50% de femmes dans les Conseils départementaux.

**2 fois plus de pénalités pour les partis politiques  
en cas de non-respect de la parité pour les élections législatives.**

**50% de femmes dans les Conseils départementaux en 2015,  
contre 13% dans les Conseils généraux auparavant.**

## 49. L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'INÉLIGIBILITÉ

### ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'INÉLIGIBILITÉ DES ÉLUS CONDAMNÉS POUR FAITS DE CORRUPTION À DIX ANS

Les élus locaux, les parlementaires et les ministres peuvent désormais être condamnés à une peine d'inéligibilité de dix ans en cas d'infraction portant atteinte à la moralité publique (corruption, trafic d'influence, fraude électorale ou fraude fiscale) : c'est ce que prévoient les lois relatives à la transparence de la vie publique, adoptées en octobre 2013. Une Haute autorité pour la transparence de la vie publique a par ailleurs été créée.

**1 Haute autorité pour la transparence de la vie publique créée.**



Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## 50. L'IMMIGRATION ET LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

### DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS LOCALES POUR LES ÉTRANGERS RÉSIDENT LÉGALEMENT EN FRANCE DEPUIS 5 ANS

Le gouvernement est favorable à cette réforme et appelle chacun à prendre ses responsabilités. Les forces républicaines doivent se mettre d'accord pour une révision de la Constitution.

### LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE ET LES FILIÈRES DU TRAVAIL CLANDESTIN

Le gouvernement a fait du démantèlement des filières une priorité. 2013 avait déjà été une année record avec le démantèlement de 203 filières. L'année 2014 confirme cette tendance : 226 filières supplémentaires du crime organisé et de la traite des êtres humains ont ainsi été démantelées en France, soit une augmentation de 14 %. Par ailleurs la France agit sur le plan national et européen pour le renforcement de la coopération entre services de police et de renseignement.

**+14% de filières du crime organisé  
et de la traite des êtres humains démantelées en 2014.**

Il a été mis fin à la rétention des enfants, par la circulaire du 6 juillet 2012. Pour faciliter les enquêtes contre l'immigration irrégulière, la retenue administrative de 16 heures a remplacé l'ancienne garde à vue. Afin de limiter le flux régulier, le montant des aides au retour a été fortement réduit.

**Fin à la rétention des enfants  
par la circulaire du 6 juillet 2012.**

Contre le travail clandestin, un plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015 a été défini. Il renforce les actions de prévention et de contrôle. Il prévoit une vigilance particulière en matière de détournement du recours à la sous-traitance, à travers « les fraudes au détachement ». La France a défendu ce dossier au niveau européen en 2013 et obtenu des dispositions pour mieux lutter contre les contournements des règles du détachement et contre les fraudes. A notamment été institué un mécanisme obligatoire, dans chaque État européen, de **responsabilité solidaire** du donneur d'ordre vis-à-vis de son sous-traitant dans le secteur du bâtiment. Ces avancées ont été transposées en droit français par la loi du 10 juillet 2014. Le projet de loi pour la croissance et l'activité contient des dispositions qui, déjà, renforcent celles votées l'été dernier : le plafond des amendes pénales pour défaut de déclaration **sera porté à 500 000 euros** ; généralisation de la carte d'identification professionnelle dans le BTP ; suspension d'activité en cas de violation des droits fondamentaux des salariés détachés.

**Jusqu'à 500 000€ d'amendes  
pour recours au travail clandestin.**

Des unités de contrôle spécialisées ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 au sein de l'Inspection du travail, une par région, pour **favoriser le travail en équipe et faire ainsi face aux fraudes les plus complexes**. Le gouvernement a également annoncé un renforcement des contrôles conjoints entre les différentes administrations, qui devront représenter 50% des contrôles. **Les 500 plus grands chantiers de France ayant recours à la prestation de service international feront notamment l'objet d'une opération de contrôle spécifique en 2015.**





## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

### **SÉCURISER L'IMMIGRATION LÉGALE, RÉGULARISER LES IMMIGRÉS AU CAS PAR CAS, SUR DES CRITÈRES OBJECTIFS**

**Une circulaire précisant les critères de régularisation a été publiée le 28 novembre 2012. Elle fixe des critères clairs et objectifs pour mettre fin à l'opacité et permettre une politique équilibrée :** elle a abouti à la régularisation en 2013 de 12 000 personnes supplémentaires, dont la situation administrative était sans issue.

Peuvent ainsi être admis au séjour : les parents d'enfants scolarisés depuis plus de trois ans, y compris en école maternelle, et installés depuis au moins cinq ans sur le territoire ; au titre du travail, les étrangers présents en France depuis plus de cinq ans, qui démontrent avoir travaillé au moins huit mois durant les vingt-quatre derniers mois et qui sont en mesure de présenter une promesse d'embauche ou un contrat de travail ; de manière dérogatoire, les étrangers qui ont travaillé sur des périodes importantes (24 mois minimum lors des 36 derniers mois dont 8 mois lors des 12 derniers mois), et qui sont en France depuis plus de 3 ans.

**Un plan d'amélioration de l'accueil des étrangers en préfecture a été mis en œuvre, et le délit de solidarité a été abrogé.** Le gouvernement a par ailleurs présenté en Conseil des ministres le projet de loi relatif au séjour des étrangers, bientôt en discussion au Parlement. Ce texte construit dans un souci de simplification permettra d'améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour avec la généralisation du titre de séjour pluriannuel (4 ans). Cette mesure est couplée à un nouveau parcours d'intégration, marqué par un renforcement du niveau de langue requis et une redéfinition des prestations servies par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Le texte permettra également de renforcer l'attractivité de la France en facilitant la mobilité des talents internationaux et de lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière, dans le respect des droits des migrants. L'objectif est que cette loi soit adoptée avant la fin de l'année 2015.

**La loi sur l'asile, en discussion au Sénat, permettra d'accueillir les demandeurs d'asile en France dans des conditions plus dignes et humaines, et en même temps plus efficaces.** Elle veille à la fois à l'accélération des procédures (réduction des délais de 24 à 9 mois), au renforcement des droits des demandeurs (augmentation des places en centre d'accueil, accès de la presse aux centres de rétention administrative), à l'application des règles (mise en place d'un hébergement directif, application des éloignements), et à l'augmentation des moyens des services dédiés à l'asile.

**Enfin, 95 196 personnes ont acquis la nationalité française en 2013.** C'est plus qu'en 2012 (93 823), mais moins qu'en 2011 (112 447) et qu'en 2010 (140 806). La loi d'adaptation de la société au vieillissement ouvre la naturalisation de plein droit à tous les étrangers âgés de plus de 65 ans, notamment les Chibanis, qui ont vécu plus de 25 ans en France et ont un enfant français.

## **51. L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS**

### **LA DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DES CHÂÎNES PUBLIQUES DE TÉLÉVISION SERA LE FAIT D'UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE**

La loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public a restitué au Conseil supérieur de l'audiovisuel la prérogative de nomination des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France et France Médias Monde). Elle a aussi renforcé les garanties d'indépendance et les règles déontologiques concernant les membres de ce collège, et garanti la parité en son sein. Enfin le CSA a de surcroît la possibilité de faire passer une chaîne de la TNT du payant au gratuit, en l'encadrant rigoureusement avec la réalisation d'une étude d'impact.



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

### PRÉSERVATION DE L'INDÉPENDANCE DE L'AGENCE FRANCE PRESSE (AFP)

L'indépendance de l'Agence France Presse est aujourd'hui préservée. La Commission européenne, dans sa lettre de mesures utiles du 26 mars 2014, valide la proposition française de financement de l'AFP distinguant le financement des missions d'intérêt général et celle des abonnements de l'État : le mode de financement de l'Agence garantissant son indépendance est ainsi conforté. Le rapport du député Michel Françaix, remis au Premier ministre en avril 2014, propose des perspectives de développement pour les prochaines années, propres à assurer sa pérennité à l'ère numérique sur le marché international.

### RENFORCEMENT DE LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DES SOURCES

Le projet de loi sur la protection des sources a déjà été adopté en Conseil des ministres et débattu en Commission des lois de l'Assemblée nationale.

# DONNER À LA POLICE ET À LA JUSTICE LES MOYENS DE NOUS PROTÉGER

## 52. DES MOYENS POUR LA SÉCURITÉ

### DÉTERMINATION DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La France est mobilisée au plan international pour lutter contre le terrorisme (cf. engagement n°60).

Au niveau national, des mesures importantes avaient été engagées avant les terribles attentats de Paris, elles ont été encore renforcées depuis.

Un arsenal complet a été mis sur pied pour lutter contre les filières de recrutement de volontaires djihadistes, empêcher les déplacements vers les zones de combats, permettre la déstabilisation et le démantèlement des filières de recrutement terroristes, et soutenir et accompagner les familles touchées. Il s'agit d'un défi inédit pour la France comme pour nombre de ses voisins : en janvier 2015, 1 400 individus étaient concernés par les départs pour le djihad en Syrie et en Irak ; contre 30 cas mi-2012. En tout, ce sont près de 3 000 personnes qu'il convient de surveiller. Un des principaux décrets d'application de la loi de lutte contre le terrorisme du 13 novembre 2014 met ainsi en place l'**interdiction de sortie du territoire des ressortissants français projetant de participer à des activités terroristes à l'étranger**. Dès février, il avait été utilisé pour 6 candidats au djihad, et une quarantaine d'interdictions étaient en préparation. Deux autres décrets pris en application de cette loi permettent également, pour le premier, le **blocage de sites** Internet provoquant à des actes de terrorisme et, pour le second, le **déréférencement de ces sites dans les moteurs de recherches**. Des moyens de prévention contre l'embrigadement djihadiste ont été mis en place : **dispositif de signalement et d'assistance pour les proches** (1 000 signalements en janvier 2015), formation d'intervenants en prévention, formation des professionnels de la PJJ, site stop.djihadisme.gouv.fr... Par ailleurs, pour renforcer le suivi des déplacements des



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

terroristes par voie aérienne, le Gouvernement est pleinement mobilisé afin que le Parlement européen adopte au plus vite la directive créant un dispositif « PNR » à l'échelon européen. Dans l'attente, la mise en œuvre d'un dispositif « PNR » au niveau français a été décidée dès 2013 et sera effective à l'automne prochain.

**Un plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme a également été présenté** en mars 2015, pour couper la capacité financière des réseaux terroristes : abaissement du seuil de paiement en liquide ; signalement à Tracfin des dépôts et des retraits importants ; renforcement des obligations déclaratives ; gels d'avoirs. Ce constat a justifié l'augmentation des moyens financiers et humains de la direction générale des Douanes et de Tracfin.

**La répression de l'apologie du terrorisme** et de la provocation à des actes de terrorisme a été renforcée, avec une peine pouvant aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. Une circulaire a été adressée en ce sens aux procureurs de la République, demandant une réponse pénale systématique, adaptée et individualisée à chacun de ces actes, y compris quand ils sont accomplis en détention.

**Un effort massif est fait pour renforcer les moyens humains destinés à la protection des Français.** 2 680 emplois supplémentaires seront consacrés à la lutte contre le terrorisme au cours des 3 prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur (500 à la DGSI, 500 au service central du renseignement territorial et 100 à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris), 950 au ministère de la Justice (27 personnels et 16 magistrats référents « anti-terrorisme », 66 personnels renseignement pénitentiaire), 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances (dont 70 pour les Douanes).

**Jusqu'à 7 ans d'emprisonnement  
et 100 000€ d'amende  
pour apologie du terrorisme.**

**Le projet de loi sur le renseignement a quant à lui pour objectif de combler une lacune française**, en donnant aux services de renseignement, comme c'est le cas dans la plupart des autres démocraties occidentales, des moyens légaux à la hauteur de la menace à laquelle ils sont confrontés tout en garantissant la protection des libertés publiques. Il reprend des dispositions déjà existantes, notamment prévues par la loi du 10 juillet 1991. Il transpose également dans le domaine de la prévention des techniques de recueil de renseignement déjà permises dans un cadre judiciaire : balisage de véhicules ou d'objets ; sonorisation ou captation d'images dans des lieux privés ; captation de données informatiques. Il permet aussi, par un accès encadré aux réseaux des opérateurs de télécommunications, un suivi plus efficace des individus identifiés comme présentant une menace terroriste et la détection en amont de projets terroristes. Ce projet de loi s'inscrit notamment dans le prolongement de la création de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) en mai 2014, en remplacement de la DCRI, donnant davantage de moyens à ce nouveau service et lui permettant de diversifier ses recrutements.

**Les différentes mesures de renforcement de la lutte contre le terrorisme s'élèvent au total à 940 millions d'euros.**

### **CRÉATION DE ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRES OÙ SERONT CONCENTRÉS DAVANTAGE DE MOYENS**

**80 Zones de Sécurité Prioritaire ont été créées**, dont 4 dans les Outre-Mer. Instituées dans des zones confrontées à des difficultés structurelles, ces ZSP permettent de mettre en œuvre une nouvelle méthode de travail pour lutter contre la délinquance. Elles renforcent le partenariat et la coordination entre l'ensemble des forces de sécurité, l'autorité judiciaire, les collectivités territoriales et les acteurs des territoires concernés (bailleurs, transporteurs, associations, etc.). Elles déploient en priorité leurs moyens sur les problèmes de délinquance qui leur sont spécifiques : trafics de drogues, atteintes aux personnes, cambriolages, violences faites aux femmes... Elles se mobilisent tant sur la dimension répressive



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

que sur la dimension préventive des réponses à apporter. Les crédits alloués au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ont été augmentés et 3 millions d'euros sont destinés à soutenir des actions de prévention dans les ZSP.

### **80 Zones de Sécurité Prioritaire créées.**

**Les premiers bilans font apparaître un net recul de la délinquance.** Dès 2013, les résultats ont été au rendez-vous. Dans la ZSP de Saint-Ouen par exemple, où le démantèlement de trafics de stupéfiants a augmenté de 83%. Dans la ZSP de La Duchère à Lyon, où les incendies de biens privés ont reculé de 50%. Dans la ZSP de Lunel-Mauguio dans l'Hérault, où a été démantelé un trafic international de véhicules volés.

Dans les Bouches-du-Rhône, une fonction nouvelle de préfet de police a été créée et un dispositif innovant, « l'approche globale », a été mis en place dans 40 cités de la ville de Marseille. Là encore, depuis 2012, cet effort paie : baisse de 29% des atteintes aux personnes, diminution des règlements de comptes et baisse de 32% des vols à main armée.

### **CRÉATION DE 1 000 POSTES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN AU SEIN DE LA POLICE, LA JUSTICE ET LA GENDARMERIE**

**Le gouvernement a mis fin à la diminution des effectifs des services de sécurité intérieure et crée, chaque année, près de 500 postes de policiers et de gendarmes supplémentaires, et 500 pour la justice.** Dès 2012, une politique volontariste de recrutement de magistrats a été mise en œuvre. Elle porte aujourd'hui ses fruits: les arrivées dans les juridictions seront en 2015, et pour la première fois depuis de nombreuses années, supérieures aux départs. 256 nouveaux magistrats sortiront de l'ENM au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et viendront renforcer les effectifs.

### **Environ + 500 postes/an de policiers et de gendarmes, et +500 postes / an dans la justice.**

**Des efforts sont également engagés pour améliorer les conditions de travail des agents**, notamment à travers de nouveaux investissements immobiliers. Dans ce domaine aussi, la courbe s'est inversée : -17% entre 2007 et 2012, +9% sur la seule année 2015. Il s'agit de construire ou de restaurer, des **commissariats de police et des brigades de gendarmerie**. En outre, un effort exceptionnel a été effectué sur le **renouvellement du parc automobile**, à hauteur de 90 millions d'euros.

Ces moyens permettent d'accompagner les réformes d'envergure annoncées : réforme du renseignement intérieur et du renseignement territorial ; généralisation de la pré-plainte en ligne ; réforme de l'outil statistique ; nouveau code de déontologie commun à la police et à la gendarmerie ; réforme de l'IGPN ; plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

**La priorité accordée à la sécurité a permis d'obtenir de premiers résultats.** En matière de lutte contre la drogue, 12 000 trafiquants ont été mis en cause en 2013, soit 900 de plus qu'en 2012. Avec 52 faits, les règlements de compte ont connu une baisse de 17% en 2013, contre une hausse de 10% en 2012 et de 33% en 2011. Dans le même temps, les violences urbaines ont reculé de 7 %.

**Au-delà, dans le cadre de la mobilisation renforcée contre le terrorisme (cf. infra), 2680 emplois supplémentaires seront consacrés à la lutte contre le terrorisme au cours des 3 prochaines années**, dont 1400 au ministère de l'Intérieur et 950 au ministère de la Justice et, parmi eux, 1100 directement alloués aux services de renseignement intérieur chargés de lutter contre le terrorisme. **425 M€ de crédits d'investissement, d'équipement et de fonctionnement** seront consacrés à ce plan de renforcement, dont 233 millions d'euros pour le ministère de l'Intérieur et 181 millions d'euros pour celui de la Justice. Une partie de ces moyens sera consacrée au renforcement de la protection des policiers (nationaux et municipaux) et des gendarmes : gilets pare-balles et armements plus performants.



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

60 M€ supplémentaires sur trois ans abonderont le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment pour développer les programmes de déradicalisation et sécuriser les lieux de culte et locaux associatifs.

**+2 680 emplois consacrés à la lutte  
contre le terrorisme au cours des 3 prochaines années.**

### MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ASSURÉE PAR LA POLICE DANS LES QUARTIERS ET LA GENDARMERIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

**Les méthodes de travail ont été profondément renouvelées**, au-delà du renforcement du lien de confiance entre les forces de l'ordre et les citoyens (*cf. engagement 27 et 30*), de la création des ZSP et parallèlement à l'augmentation des moyens (*cf. supra*), pour répondre aux besoins de sécurité des Français.

**Le plan de lutte contre les cambriolages** et les vols à main armée, mis en œuvre depuis la fin 2013 a notamment permis de freiner significativement la hausse de ces faits, en forte expansion depuis 2008 et particulièrement traumatisants pour nos concitoyens. Ce plan redéfinit une stratégie qui cible d'abord les délinquants d'habitude et les filières structurées, renforce les moyens, dissuasifs, d'occupation de la voie publique, et obtient des résultats. Entre novembre 2013 et 2014, et **pour la première fois en 6 ans, le nombre de cambriolages en France a baissé de 4,3%** (10 000 résidences principales cambriolées en moins). Le nombre de vols à main armée a baissé de 14,8% et, pour la première fois depuis plus de 10 ans, il est tombé sous la barre des 5 000 faits. Enfin les violences crapuleuses, c'est-à-dire l'ensemble des violences commises dans le but de voler, sont également en baisse nette, de 9,4% sur 1 an. Ces bons résultats appellent à la poursuite de l'action.

**Baisse des cambriolages en 2014 :  
une 1<sup>re</sup> depuis 6 ans.**

**La politique menée s'attache aussi à apporter des solutions à des professions particulièrement exposées aux violences, en l'occurrence les commerçants.** Un cadre réglementaire a été adopté pour généraliser en cas d'intrusion le recours à un produit aspergeant permettant le marquage invisible et durable des personnes : expérimenté en Seine-Saint-Denis, c'est un dispositif très utile pour l'élucidation et extrêmement dissuasif. Dans les secteurs les plus touchés, pour les professions les plus exposées, des dispositifs d'alerte des services de police ou de gendarmerie ont également été mis en place. Sans compter l'extension d'alertes par sms, le renforcement du partage d'informations... Ou la réalisation d'audits de sécurité, chez les commerçants, par des policiers référents, disponibles pour les accompagner à renforcer leur protection.

L'objectif général est d'adapter en permanence les moyens et modes de fonctionnement à l'évolution des phénomènes.

### ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS POUR MINEURS ET ACCROISSEMENT DE LEUR NOMBRE

Une première mission d'évaluation des modes de prises en charge des mineurs délinquants initiée par le ministre de la Justice en 2012 recommande de porter à 58 le nombre de centres éducatifs fermés. 7 nouveaux centres ont d'ores et déjà été ouverts, portant à 50 le nombre actuels de centres éducatifs fermés. Plus largement, il peut être fait état en 2014 du financement de 2 nouveaux centres éducatifs fermés ; de la création de 78 emplois pour l'ouverture de ces établissements ; de l'ouverture de 2 nouveaux établissements éducatifs rénovés en Guyane et en Martinique. En 2015, 56 emplois seront créés pour le renfort des actions éducatives menées en milieu ouvert et dans les centres éducatifs fermés, un nouveau centre sera créé et les rénovations de 25 établissements seront engagées.

**+ 7 nouveaux centres éducatifs fermés,  
soit désormais 50 centres.**



Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## 53. GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

### **GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE ET DE TOUS LES MAGISTRATS. POUR CE FAIRE, LES RÈGLES DE NOMINATION ET DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE SERONT REVUES. RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE**

Le projet de loi constitutionnelle adopté en Conseil des ministres le 13 mars 2013, qui prévoit une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, a été examiné en première lecture par l'Assemblée nationale le 4 juin 2013 et par le Sénat le 4 juillet 2013. La composition du CSM et les modalités de désignation de ses membres sont modifiées afin de garantir l'indépendance de conseil par rapport au pouvoir exécutif. Le statut des membres du parquet est conforté. Un projet de loi relatif à la collégialité de l'instruction a été adopté par le Conseil des ministres le 24 juillet 2013. Le président de la République a demandé que soient étudiées les conditions d'une réforme consensuelle.

### **INTERDICTION FAITE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR DANS LES DOSSIERS INDIVIDUELS**

**Il est mis fin aux instructions individuelles dans des affaires particulières.** Dès le 19 septembre 2012, la ministre de la Justice a adressé une circulaire aux parquets pour les informer de la fin des instructions individuelles. Pour les supprimer durablement, le Parlement a adopté le 25 juillet 2013 la loi relative aux attributions du garde des Sceaux et des parquets en matière de politique pénale et d'action publique : elle prohibe toute instruction individuelle du ministre de la Justice aux parquets dans les dossiers individuels.

### **REMETTRE À PLAT LA PROCÉDURE PÉNALE**

**La loi relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a été promulguée en août 2014. Elle supprime les peines planchers**, qui n'ont servi à rien - le taux de récidive est passé de 8% en 2007, avant leur introduction, à 12,1% en 2011.

**Elle limite l'aménagement des peines** : toutes les peines d'emprisonnement de moins de deux ans pouvaient jusqu'ici être aménagées, seules celle de moins d'un an pour les primo délinquants et de moins de six mois pour les récidivistes peuvent encore l'être. Elle crée un nouveau dispositif de **libération sous contrainte** organisant un retour progressif et encadré à la liberté, pour éviter les sorties "sèches" de prison (sorties de prison sans mesure d'accompagnement). Elle crée une nouvelle peine à la disposition du juge, sans en supprimer aucune : la **contrainte pénale**, applicable à tous les délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à 5 ans. Après 2017, cette peine sera étendue aux autres délits. La contrainte pénale soumet le condamné à un ensemble d'obligations (programmes de soin, réparation de dommages...) et d'interdictions (se rendre dans certains lieux ou rencontrer certaines personnes) et à un accompagnement soutenu qui favorisera sa réinsertion. Un bilan de l'application de cette loi est ainsi prévu au terme d'un délai de deux années. Enfin, la loi a permis le renforcement des droits et des garanties des victimes tout au long de l'exécution des peines (information, accueil dans les tribunaux, indemnisation, soutien et accompagnement) ainsi que la création d'un nouveau dispositif d'indemnisation des victimes.

Cette réforme est accompagnée d'un **renforcement des moyens** nécessaire à sa bonne application. Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit un effort sensible pour mettre en œuvre la réforme pénale : une augmentation de 25% des effectifs des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (recrutement de 1 000 conseillers d'ici à 2017, dont 400 dès 2014, 300 en 2015 et 300 sur 2016-2017). Cela fait suite aux efforts engagés en 2013 : nomination de 30 juges d'application des peines, création de 19 substituts chargés de l'exécution des peines ; et en 2014 : création de 40 emplois de greffes et 10 emplois de juge d'application des peines. Un programme de construction de 6 500 places



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

de prison a par ailleurs été engagé sur 2013-2015, afin de lutter contre la surpopulation carcérale. 1 150 places brutes ont déjà été livrées en 2013 et 1 170 en 2014. En complément, un deuxième programme de 3200 places a été lancé sur le triennal 2015-2017. **Au total, le financement de 9 700 places de prison nettes (déduction faite des fermetures des établissements vétustes) aura été engagé sous l'impulsion du gouvernement d'ici la fin du quinquennat.**

**+ 25% d'effectifs pour les Services pénitentiaires  
d'insertion et de probation :  
1 000 recrutements entre 2014 et 2017.**

**Près de 10 000 places de prison supplémentaires  
d'ici la fin du quinquennat.**

Afin de garantir l'effectivité des droits de la défense et la protection des droits des victimes, la loi du 27 mai 2014 transpose des directives européennes et renforce le contradictoire à tous les stades de la procédure pénale notamment en consacrant un véritable statut du suspect et renforçant les droits de la personne gardée à vue.

### **FACILITER L'ACCÈS À LA JUSTICE DE PROXIMITÉ POUR LES LITIGES PORTANT SUR DES ASPECTS ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS**

**Le timbre de 35 euros imposé aux justiciables pour contribuer au financement de l'aide juridique a été supprimé** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et l'aide juridictionnelle augmente de 10% en 2015 (379 M€) avec la création d'une ressource nouvelle de 43 M€ affectée au Conseil nationale des barreaux. **Le budget de l'aide aux victimes a été augmenté de 65% depuis 2012.** Trois tribunaux de grande instance (TGI) ont été réouverts et des chambres détachées de TGI ont été créées pour pallier les difficultés nées de la refonte de la carte judiciaire. Des chambres détachées des TGI se sont également ouvertes en 2014. S'est ajouté le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la chambre détachée du TGI de Rodez à Millau. Plus de 100 **bureaux d'aide aux victimes (BAV)** ont été ouverts dans les TGI, portant le nombre à 154 fin 2014. Leur généralisation sera complète cette année, soit 167 bureaux au total. Le Conseil national de l'aide aux victimes, créé en 1999, est à nouveau activement associé aux travaux du ministère de la Justice. La **communication électronique entre tribunaux et usagers** a été engagée et plusieurs dispositions pour accompagner les justiciables dans les étapes importantes de leur vie (tutelle, régime matrimonial, etc.) sont prévues par la loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures, promulguée en février 2015. Le projet de loi « Justice du 21<sup>e</sup> siècle » en préparation renforcera encore la proximité de ce service public. Actuellement un **service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) est expérimenté** depuis l'automne 2014 dans six juridictions (Bobigny, Brest, Dunkerque, Privas, et Saint-Denis de la Réunion). Par ailleurs un portail internet, intitulé "Portalis" sera mis en place cette année. Il permettra de saisir la justice et de suivre l'évolution de la procédure par internet. Ce projet de loi permettra de mieux évaluer les besoins de justice au niveau local en association avec la société civile et enfin de créer des conseils de juridictions pour plus de transversalité dans l'accès aux droits.

**+65% depuis 2012 pour le budget  
de l'aide aux victimes.**

### **EXÉCUTION DE TOUTES LES PEINES PRONONCÉES**

La bonne exécution des peines est un élément clé pour la confiance des Français en leur système judiciaire. La réforme pénale (*cf. supra*) en fait un objectif central, avec des peines individualisées, et adaptées permettant de sanctionner plus efficacement et ainsi prévenir la récidive. Des moyens sont par ailleurs mobilisés pour concourir à cette bonne exécution des peines, notamment par le recrutement de magistrats et la construction de 9 700 places de prisons supplémentaires (*cf. supra*).



Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## AMÉLIORATION DES CONDITIONS CARCÉRALES POUR DES PRISONS « CONFORMES À NOS PRINCIPES DE DIGNITÉ »

Deux circulaires ont été publiées, l'une en octobre 2012 relative à l'obtention et au renouvellement de la carte nationale d'identité pour les détenus, et l'autre en mai 2013 relative à la lutte contre la pauvreté en détention. Un **plan de sécurisation** de 33 millions d'euros a par ailleurs permis d'engager la mise en œuvre de l'interdiction des fouilles systématiques. Le gouvernement poursuit un **programme immobilier d'urgence** (2015-2017) permettant l'amélioration des conditions de détention : fermeture d'établissements vétustes (2 500 places fermées) ; lancement de projets de rénovation (Fleury-Mérogis, La Santé, les Baumettes, etc.) ; ouverture de nouveaux établissements, dont 3 seront mis en service cette année (Vendin-le-Vieil, Valence, Beauvais) ; 6 fois plus d'établissements équipés en Unité de Vie Familiale et en parloirs (crédits alloués : 22 millions d'euros) ; ouverture de 8 Unités hospitalières sécurisées interrégionales et de 4 Unités hospitalières spécialement aménagées.

Depuis novembre 2014, **un quartier dédié aux détenus radicalisés est expérimenté à Fresnes**, afin de protéger la majorité des détenus des pressions. Cette expérimentation est actuellement en cours d'évaluation afin de déterminer les conditions de son déploiement dans d'autres maisons d'arrêt en 2015. Par ailleurs, un programme de recherche a été lancé fin janvier afin d'améliorer les outils d'identification des détenus radicalisés.

Enfin, 30 aumôniers musulmans ont été recrutés en 2013 et 2014 et 60 le seront en 2015 (182 au total). Les conditions de leur formation et de leur recrutement sont essentielles pour permettre l'exercice digne du culte musulman et lutter contre l'influence souvent néfaste d'imams auto-proclamés.

**+90 aumôniers musulmans recrutés  
entre 2013 et 2015, soit 182 au total.**

## DONNER UN NOUVEL ÉLAN À NOTRE DÉMOCRATIE

### 54. ENGAGER UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION

#### VOTE D'UNE LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET DES LIBERTÉS LOCALES. ABROGATION DU CONSEILLER TERRITORIAL ET CLARIFICATION DES COMPÉTENCES

Le **premier volet de la réforme territoriale** a posé les fondements d'une réforme ambitieuse : elle **affirme le fait urbain et dote les grandes métropoles dont Paris, Lyon et Marseille, d'un cadre de gouvernance approprié**. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont vu le jour les métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier. Créée également le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à part entière et





## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

dispose d'un statut particulier. Celles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence verront le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le conseiller territorial a été abrogé en parallèle.

**Le deuxième volet de la réforme territoriale vise à réduire le nombre de régions de 22 à 13.**

**13 grandes régions grâce à la réforme territoriale,  
contre 22 auparavant.**

**Le troisième volet** de cette réforme, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), en cours de discussion au Parlement, vise à **clarifier les compétences** des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes). Elle supprime la clause de compétence générale pour les départements et les régions (permet de clarifier « qui fait quoi ») ; organise la **montée en puissance des intercommunalités** afin de permettre le développement de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, avec la coopération au service de projets de territoire, et le relèvement du seuil ; recentre **les départements sur le cœur de leur mission, les solidarités humaines et territoriales ; consacre le rôle des régions pour un développement économique plus équilibré, plus pérenne et mieux réparti** (schémas régionaux SRDEII et SRADDET).

À noter que depuis janvier 2014, les 36 700 communes de France font partie d'une intercommunalité : ces regroupements généreront des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports.. Lors des dernières élections municipales, les citoyens ont élu pour la première fois leurs conseillers communautaires.

## CONCLURE UN PACTE DE CONFIANCE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans le cadre du pacte de confiance, des avancées significatives ont été faites concernant le financement et l'investissement des collectivités territoriales avec notamment la création de l'Agence France Locale en octobre 2013. La montée en puissance de l'Agence France Locale en 2015 assurera aux collectivités un **accès au crédit stable** en leur permettant de réaliser des emprunts sécurisés et simplifiés par un accès mutualisé au marché obligataire. Le prolongement pour un an des taux attractifs proposés par la Caisse des dépôts et consignations, avec 20 milliards d'euros mobilisés pour la période 2013-2017, permettra aux collectivités de financer des investissements de très long terme dans les domaines des transports, de l'eau, de l'assainissement, des réseaux numériques de très haut débit.

Ce pacte de confiance a également permis d'avancer avec les collectivités sur d'autres chantiers : l'évolution des dotations et la répartition des efforts de redressement de nos finances publiques, l'analyse des dépenses contraintes, l'évolution des ressources des différents niveaux de collectivités, la péréquation et l'investissement public local.

Afin d'accompagner les **maires bâtisseurs**, 100 M€ seront consacrés à un fonds qui permettra d'accorder aux communes une aide de 2 000€ pour chaque logement permettant l'accueil de populations nouvelles. L'équivalent d'un **soutien supplémentaire à l'investissement public de 300 M€** par an se concrétisera dès 2016 par l'augmentation du taux de remboursement du fonds de compensation de la TVA. S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, **le fonds d'amorçage est devenu un fonds de soutien aux communes**, grâce à sa pérennisation au-delà de l'année 2015-2016. 400 M€ sont prévus pour la rentrée 2015. La **péréquation** a été fortement renforcée, au profit des communes les plus pauvres. La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a notamment été augmentée d'un tiers en 2015, soit 200 M€ afin d'assurer la mise en place de nouveaux services (atteindra 800 M€/an).

**100 M€ pour les maires bâtisseurs : une aide de 2 000€ aux communes  
pour chaque logement permettant l'accueil de populations nouvelles.**

**+33% pour la Dotation d'équipement  
des territoires ruraux (DETR) en 2015, soit 200 M€.**



Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## **RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE : PLUS D'AUTONOMIE AUX COMMUNES, RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS EN CONTREPARTIE D'UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ ASSORTIE D'UNE PÉRÉQUATION**

Afin de garantir une plus grande solidarité financière entre les territoires riches et pauvres, le gouvernement a pris, en concertation avec les associations d'élus, des mesures pour améliorer les mécanismes de péréquation. Les dotations et les fonds de péréquation ont ainsi été augmentés dans les projets de loi de finances successifs : c'est notamment le cas pour les dotations de solidarité urbaine et rurale, pour aider les communes les plus pauvres à réaliser des investissements d'avenir. C'est aussi le cas pour le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, en hausse de 35% sur la seule année 2014, à 570 millions d'euros.

Dans le contexte de baisse des dotations assurant la participation équilibrée des collectivités locales à l'effort de rétablissement de nos comptes publics, la hausse des montants de la péréquation est doublée en 2015 par rapport à 2014 au sein de la DGF (228 millions d'euros contre 114 millions d'euros l'an dernier), afin que les collectivités les plus pauvres soient soutenues. La Dotation de Solidarité Rurale est pour sa part portée à plus d'un milliard d'euros en 2015. Grâce à cet effort, les collectivités les plus fragiles contribueront 8 fois moins que les communes riches au rétablissement de nos comptes.

**1 Md€ en 2015 pour  
La Dotation de Solidarité Rurale.**

**Les collectivités les plus fragiles contribuent 8 fois moins  
que les communes riches au rétablissement des comptes.**

## **55. LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LA REPRÉSENTATION SALARIALE**

### **MODIFICATION DE LA CONSTITUTION : TOUT TEXTE DE LOI PORTANT SUR LES PARTENAIRES SOCIAUX DEVRA ÊTRE PRÉCÉDÉ D'UNE CONCERTATION AVEC CES DERNIERS**

Le projet de loi constitutionnelle présenté le 13 mars 2013 en Conseil des ministres prévoit d'inscrire dans la Constitution le principe selon lequel tout projet de loi, toute proposition de loi et toute ordonnance en matière de relations individuelles et collectives du travail, d'emploi ou de formation professionnelle ne pourra, sauf en cas d'urgence, être délibéré en Conseil des ministres ou inscrit à l'ordre du jour du Parlement avant que les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives aient été mises en mesure de négocier sur l'objet de cette réforme.

### **ORGANISATION À L'ÉTÉ 2012 D'UNE GRANDE CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE QUI SERA SAISIE DES PRIORITÉS DU QUINQUENNAT**

La Grande conférence de l'été 2012 a tracé la feuille de route sociale du gouvernement pour la première année du quinquennat et **symbolisé la méthode du gouvernement : le dialogue social**. Les deux Grandes conférences sociales de 2013 et 2014 ont été des rendez-vous majeurs pour l'avancée des réformes économiques et sociales. Pour 2015, plutôt qu'une seule grande conférence sociale, qui définit une feuille de route générale une fois dans l'année, plusieurs rendez-vous se succéderont sur des thèmes plus ciblés, comme l'accompagnement à la création d'emplois dans les TPE et PME.



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

### **PERMETTRE LA PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS DE RÉMUNÉRATION DES GRANDES ENTREPRISES**

La loi sur la sécurisation de l'emploi renforce le rôle des partenaires sociaux dans la vie de l'entreprise avec **la participation des représentants des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises.**

**Au-delà, le gouvernement a renforcé le rôle et la place des partenaires sociaux à travers la loi relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale** qui engage : la mise en place de règles pour mesurer la représentativité patronale ; des règles de financement claires et assainies des organisations syndicales et patronales, avec la création d'un fonds paritaire chargé d'assurer le financement des organisations de façon transparente ; des pouvoirs nouveaux de restructuration des branches donnés au ministre du Travail ; des règles de transparence accrue pour les comités d'entreprises.

**Par ailleurs, le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi** réforme en profondeur le dialogue social au sein de l'entreprise pour le rendre plus vivant, moins formel, et plus stratégique. Il crée un **droit universel à être représenté pour les salariés des très petites entreprises...** Il regroupe les obligations d'information et de consultation autour de 3 consultations annuelles, contre 17 aujourd'hui, et les obligations de négociation, qui passeront de 12 négociations aujourd'hui à 3 demain. Il rend le fonctionnement des institutions représentatives du personnel plus souple pour mieux les adapter à la diversité des entreprises (élargissement de la DUP, possibilité de regrouper des institutions représentatives par accord majoritaire dans les entreprises de plus de 300 salariés, etc.). Il valorise les parcours syndicaux pour lutter contre les discriminations et encourager les vocations (reconnaissance des compétences et garanties salariales). Il instaure une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes aux élections professionnelles, constituant ainsi un progrès majeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La création de la prime d'activité, qui remplace la PPE et le RSA activité, permettra de soutenir l'emploi et de redonner tout son sens à la valeur travail. Enfin, la loi prévoit la création du Compte personnel d'Activité, réforme majeure du quinquennat, qui vise à sécuriser les parcours professionnels en regroupant les droits sociaux individuels attachés à la personne, qu'elle peut mobiliser à tout moment quel que soit son statut et sa situation vis-à-vis de l'emploi. Présenté en avril, il sera voté avant l'été.

**Droit universel à être représenté pour les salariés des TPE, introduit dans le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.**

**3 consultations annuelles demain contre 17 aujourd'hui, grâce au projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. De même, 3 obligations de négociation demain contre 12 aujourd'hui.**

## **56. LA PRÉSERVATION DES LANGUES RÉGIONALES**

### **RATIFICATION D'UNE CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES**

La proposition de loi constitutionnelle portant ratification de la Charte européenne des langues régionales a été adoptée par l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014 à une majorité supérieure à celle des 3/5e.

**Ratification de la Charte européenne des langues régionales adoptée par l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014.**



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

La loi sur la refondation de l'école a inscrit le principe d'enseignement bilingue à parité horaire au sein de l'école publique. La ministre de la Culture et de la Communication a élaboré un plan de promotion et de valorisation des langues régionales comprenant : la création d'un « baromètre » des langues de France pour percevoir le poids de chacune d'entre elles, la clarification des possibilités ouvertes par le droit actuel pour « libérer » les pratiques d'usage de ces langues, y compris dans l'administration, l'ouverture de l'ensemble des dispositifs de droit commun en faveur de la création et des industries culturelles que sont le livre et la presse en faveur des langues régionales.

# PORTER HAUT LA VOIX ET LES VALEURS DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Depuis mai 2012, notre politique étrangère s'attache à tenir le rang de la France en portant nos valeurs et notre voix, notamment dans le traitement des crises, et à défendre nos intérêts.

La paix et la sécurité sont des lignes directrices de cette politique. La France est une puissance active et fortement impliquée dans la gestion des crises, au service de la paix et de la sécurité. **Au Mali**, pour éviter que le pays ne devienne un sanctuaire terroriste et initier la stabilisation et le retour de la démocratie en coopération avec nos partenaires africains. **En République centrafricaine (RCA)**, en appui des Africains, pour prévenir des massacres de masse, et engager la reconstruction et le développement du pays. **Au Nigéria**, pour soutenir le pays et ses voisins dans leurs efforts de lutte contre la secte terroriste Boko Haram. **En Irak**, l'armée française est engagée dans une coalition en appui des forces irakiennes et des peshmergas kurdes qui combattent Daesh sur le terrain. **En Syrie**, la France a été en pointe pour apporter de l'aide aux populations, soutenir l'opposition, et appuyer une solution politique, ce pour quoi elle se mobilise toujours activement. **Face à la crise russo-ukrainienne**, la France est parvenue grâce à un engagement total, avec l'Allemagne, à l'accord de Minsk2 qui doit participer à la désescalade et à la fin du conflit. **Face au danger de nucléarisation de l'Iran**, une position équilibrée et ferme a permis à Lausanne fin mars 2015 la conclusion d'un accord de principe sur les paramètres d'un règlement durable. La planète, au sens de son organisation et de sa survie, est la deuxième ligne directrice. La France se mobilise pour améliorer la gouvernance mondiale, pour le développement, pour les droits de l'homme (campagne mondiale pour l'abolition universelle de la **peine de mort**, etc.), pour lutter contre les risques sanitaires (virus **Ebola**), et pour le climat. Notre mobilisation pour réussir le grand rendez-vous mondial de la conférence « **Paris Climat 2015** » est totale, à la mesure des enjeux de cette réunion.

**Mobilisation de la France :**  
**au Mali, en Centrafrique, au Nigeria, en Irak,**  
**en Syrie, en Iran, pour l'Ukraine, face à Ebola,**  
**aux drames migratoires, pour le climat...**

Avec l'Europe, le redressement et le rayonnement de la France constituent les autres axes de cette politique. À tous les niveaux, la diplomatie offensive contribue au redressement économique.



Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## 57. LA POLITIQUE INTERNATIONALE : ONU, G20, PAYS ÉMERGENTS

### SOUTIEN À LA CRÉATION D'UNE ORGANISATION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE

**Le président de la République a participé au sommet de Rio+20 pour porter cette proposition française.** La France continuera de saisir toutes les opportunités pour la faire progresser.

La France a par ailleurs pris la tête des pays engagés dans la lutte pour l'environnement et contre les dérèglements climatiques en proposant d'organiser à Paris en 2015 la prochaine grande conférence climat. Notre but est d'aboutir, pour la première fois, à **un accord universel, ambitieux et contraignant** permettant de limiter la hausse des températures à 2°C par rapport au niveau préindustriel. Ceci exige une accélération de la transition vers une économie verte et la construction d'une « Alliance de Paris » fondée sur quatre piliers : un accord juridiquement contraignant, des engagements de tous les États, la mobilisation des investissements nécessaires de la part des acteurs publics comme privés et un plan d'action de tous les acteurs (entreprises, territoires, citoyens) dont l'action sera indispensable pour développer des solutions aux dérèglements climatiques. La mobilisation de l'État et de la diplomatie française, mais aussi de la société civile, est engagée et se poursuivra, avant, pendant et au-delà de la Conférence climat qui se tiendra du 3 novembre au 11 décembre 2015.

**La conférence de Paris sera le rendez-vous diplomatique le plus important jamais organisé par la France, avec plus de 50 000 participants attendus.**

**Plus de 50 000 participants attendus  
à la conférence de Paris sur le climat.**

### SOUTENIR UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE DE LA MONDIALISATION AUTOUR DU G20, DES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET DES NATIONS-UNIES

Que ce soit dans la gestion des crises régionales ou dans la réponse aux grands défis de la planète (terrorisme, prolifération, trafics de drogue, changement climatique, pandémies), la France s'efforce systématiquement d'organiser une forme d'action collective.

Le G20 a connu des avancées sur la croissance, sur le commerce, sur la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales sur la volonté de politiques innovantes en matière d'emploi, et sur une nouvelle conception de la solidarité.

### RESSERRER LES LIENS AVEC LES PAYS ÉMERGENTS (LA CHINE, L'INDE, LE BRÉSIL...)

**La France a engagé le basculement de son réseau diplomatique vers le monde du 21<sup>e</sup> siècle** – Asie, Afrique, Amérique latine. Les visites présidentielles et ministérielles se sont multipliées dans ces zones afin d'y accroître la présence française.

**La diplomatie économique**, le soutien au commerce extérieur et l'attractivité du territoire, en particulier pour les investisseurs étrangers et pour les touristes, constituent des priorités de l'action du gouvernement, comme en témoigne l'unification de ces compétences sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères. Une stratégie en trois points est mise en œuvre avec des résultats : soutenir davantage nos exportations, notamment celles des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) à travers l'activité de Bpifrance à l'export, développer l'attractivité du territoire national dans tous les domaines (investisseurs, touristes, talents, etc.) symbolisé par le Conseil stratégique de l'attractivité, mieux



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

défendre les intérêts de notre tissu économique dans les enceintes internationales et les négociations multilatérales, en atteste les derniers contrats de vente des avions Rafale signés (Inde, Qatar et Égypte).

**Près de 100 Rafale vendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.**

Sur le plan de la promotion internationale du tourisme, des assises nationales du tourisme se sont tenues en juin 2014 pour décider, entre l'État et les professionnels du secteur, des mesures à mettre en place pour assurer que la France demeurera la première destination touristique mondiale. Le gouvernement affiche à cet égard une ambition : hisser le nombre de touristes étrangers visitant la France de 83 millions à 100 millions dans les 5 ans qui viennent.

**Un objectif de 100 millions de touristes étrangers  
en France dans les 5 ans, contre 83 aujourd'hui.**

### **AGIR POUR UNE AIDE ACCRUE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POUR UN RENOUVEAU DU MULTILATÉRALISME**

Le gouvernement a stabilisé les crédits de la mission budgétaire « aide publique au développement » malgré les contraintes budgétaires : **avec environ 8 milliards d'euros, la France est 4<sup>e</sup> bailleur mondial**. Une loi de programmation et d'orientation sur la politique de développement et de solidarité internationale, la première en France, a été proposée au Parlement. Elle a réaffirmé la volonté d'une politique ambitieuse d'aide au développement, fondée sur la concertation avec les parties prenantes, sur des objectifs redéfinis, et sur des moyens appropriés. Elle insiste sur la prise en compte du développement durable, avec notamment **1 Md\$ pour le Fonds Vert pour le climat** annoncé en 2014, pour la période 2015-2018.

**Environ 8 milliards d'euros  
d'aide publique au développement.**

**1 Md\$ pour le Fonds Vert  
pour le climat sur la période 2015-2018.**

L'année 2014 a été marquée par des décisions fortes et symboliques : 20 Mds€ d'engagements pour l'Afrique seront mis en œuvre d'ici 2018 ; un engagement continu sur le front des grandes pandémies, en particulier aux côtés du Fonds mondial pour la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (360M€ versés chaque année), et de Gavi (avec 250M€ annoncés en janvier dernier) ; plus de 200 M€/an de taxe de solidarité sur les billets d'avion et une part croissante de la taxe sur les transactions financières française (60 M€ en 2013, 100 M€ en 2014, 140 M€ prévus pour 2015) ont ainsi été affectés au développement en 2014.

La France est par ailleurs particulièrement impliquée dans la bataille contre l'épidémie Ebola en Afrique, aux côtés de ses partenaires internationaux. Elle est en première ligne en Guinée où elle concentre l'essentiel de son action et de ses financements : plus de 110 millions d'euros en 2014 et en 2015 au titre de contributions bilatérales et multilatérales. Un important plan d'action a été mis en place avec une équipe dédiée à son organisation : quatre centres de traitement opérationnels, dont trois en Guinée forestière, ainsi que deux centres de formation aux personnels soignants locaux et internationaux, en France et en Guinée ; 155 personnels français ; renforcement des capacités de lutte contre Ebola dans la région, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Liberia ; participation au mécanisme européen de prise en charge des personnels humanitaires internationaux et soutien à la création d'une réserve d'experts médicaux européens mobilisables face aux crises sanitaires ; engagement de la recherche médicale française (instituts de recherche contribuent à la formation des chercheurs africains, 3 laboratoires sur le terrain).



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

### RÉFORME DE L'ONU : ÉLARGISSEMENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ. LA FRANCE Y GARDERA SON SIÈGE ET SON DROIT DE VETO

Le président de la République a proposé en 2013 à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies un encadrement volontaire du droit de veto au Conseil de sécurité, afin d'éviter la paralysie face à des crimes de masse, tout en maintenant notre soutien à l'élargissement de ce Conseil, pour le rendre plus représentatif.

## 58. LES PAYS DU SUD, LA FRANCOPHONIE ET LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

### POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES PAYS DE LA RIVE SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Dans le contexte des transitions arabes, la France a manifesté son soutien aux aspirations démocratiques des peuples de la rive sud de la Méditerranée. Alors que la transition démocratique en Tunisie évolue très positivement, la France travaille à un partenariat étroit avec ce pays, en témoigne la visite officielle du président tunisien en avril à Paris qui a permis de consolider les partenariats économique, culturel et sécuritaire. La France mobilisera ses partenaires européens et internationaux (G7), afin qu'ils soient au rendez-vous de leurs engagements vis-à-vis de la Tunisie. Avec l'Égypte, la France poursuit son partenariat dans le cadre du processus de transition démocratique engagé par le pays, en développant le plus grand nombre d'investissements possible. Avec nos partenaires dans le cadre des Nations unies, nous sommes mobilisés pour améliorer la situation en Libye, qui a besoin d'un accord de réconciliation urgent et de recouvrer la plénitude de sa souveraineté et de sa sécurité.

### RÉNOVER NOS PARTENARIATS AVEC L'AFRIQUE

Une rénovation profonde des relations politiques, économiques et culturelles avec l'Afrique a été engagée dans le sens d'un véritable **partenariat fondé sur le respect mutuel**. Face à nos responsabilités, nous ne nous sommes pas dérochés. **Au Mali**, l'action de la France vise et a visé à aider un État ami à démanteler un foyer terroriste qui menaçait notre propre sécurité, et à retrouver son intégrité territoriale ainsi que des pratiques démocratiques. **En Centrafrique**, notre action a permis d'éviter des massacres de masse et a engagé le pays sur la voie d'une transition politique et d'un retour au calme.

La position de la France quant aux tentatives de manipulation des constitutions a été exprimée par le Président de la République au sommet de la francophonie de Dakar, en novembre 2014. « *Là où les règles constitutionnelles sont malmenées, là où la liberté est bafouée, là où l'alternance est empêchée, j'affirme ici que les citoyens de ces pays sauront toujours trouver dans l'espace francophone le soutien nécessaire pour faire prévaloir la justice, le droit et la démocratie* ».

Le Président de la République a également mis fin à la *Françafrique*, en interdisant tout recours à des intermédiaires douteux pour conduire la diplomatie nationale, pratique qui pouvait ternir l'image de la France en Afrique.

### RELANCE DE LA FRANCOPHONIE

En octobre 2012, au sommet de l'Organisation internationale de la francophonie à Kinshasa, le président de la République a exprimé l'engagement de la France. Cela s'est traduit en France par l'adoption d'un plan d'actions pour la francophonie, insistant notamment sur l'éducation et la culture. Le **projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique »**, lancé en mars 2014, permettra d'améliorer en Afrique l'enseignement du français. En parallèle, la **rénovation de notre audiovisuel extérieur** assure la diffusion du français et contribue à notre rayonnement culturel.

---

**Projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique » pour l'enseignement du Français en Afrique.**



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

### **MESURES POUR ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS ÉTABLIS À L'ÉTRANGER, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT**

La prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger, supprimée par décret en octobre 2012, a été remplacée par un système de bourses conditionnées aux ressources des parents. Les consulats ont reçu instruction de regarder tous les cas de familles pour lesquelles la prise en charge peut être remplacée par une bourse sur critères sociaux. Une modernisation de notre activité consulaire au service des Français de l'étranger a été engagée, en particulier via le développement des téléprocédures et du recours au numérique.

La loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France a permis l'élection des conseils consulaires, qui seront désormais chargés de formuler des avis et recommandations sur toutes les questions concernant les Français établis dans la circonscription, notamment en matière de bourses scolaires et d'aide sociale. Les 443 conseillers consulaires et les 68 délégués consulaires ont participé à l'élection des 6 Sénateurs représentant les Français établis hors de France. La nouvelle base électorale de ces parlementaires s'en trouve élargie, donc plus démocratique et représentative.

## **59. LA PRÉSENCE EN AFGHANISTAN ET LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN**

### **RETRAIT DES TROUPES FRANÇAISES DE CE PAYS À LA FIN DE L'ANNÉE 2012**

Les dernières troupes combattantes françaises ont quitté Kaboul le 15 décembre 2012. La France ne se détourne pourtant pas de l'Afghanistan et reste présente par des actions civiles de soutien au développement, notamment en matière de santé, d'éducation et en soutien au processus politique engagé. Avec ses partenaires, la France continuera à accompagner et soutenir le nouveau gouvernement d'union nationale dans la mise en œuvre du plan de réforme.

#### **Le retrait des troupes françaises d'Afghanistan fin 2012.**

### **POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE POUR FAVORISER LA PAIX ET LA SÉCURITÉ. SOUTENIR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'ÉTAT PALESTINIEN**

La France a voté en faveur de la demande palestinienne d'obtenir un statut d'observateur non membre à l'ONU et apporte un soutien actif aux efforts de relance du processus de paix. La France refuse le statu quo intenable qui existe aujourd'hui et soutient un calendrier de deux années pour aboutir à un règlement définitif du conflit israélo-palestinien. Aux Nations unies, elle agit avec ses partenaires pour essayer de faire adopter une résolution du Conseil de sécurité en vue d'une relance et d'une conclusion des négociations. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer pour conduire les parties à une solution juste et durable. La position de la France est claire et inchangée : la solution des 2 États avec le principe intangible de la sécurité d'Israël et un État palestinien viable et souverain.





Une République exemplaire  
et une France qui fait entendre sa voix

## 60. LA DÉFENSE

### MAINTIEN D'UNE AMBITION NATIONALE ÉLEVÉE POUR NOTRE OUTIL DE DÉFENSE. MISE À DISPOSITION DES ARMÉES DES MOYENS DE LEUR MISSION ET D'UNE ORGANISATION PERFORMANTE

La loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, promulguée le 18 décembre 2013 après un vote ayant recueilli une large majorité au Parlement, constitue la première étape de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de défense et de sécurité exposée dans le Livre blanc remis au président de la République en avril 2013. Cette loi conjugue, dans un environnement de risques et de menaces élevés pour la France et ses citoyens, la volonté forte de maintenir un niveau d'ambition adapté à nos besoins de sécurité avec la nécessité du redressement de nos finances publiques. **La loi de programmation assure les conditions de notre autonomie stratégique, dans toutes ses composantes, préserve nos capacités industrielles et comporte un plan d'économies ambitieux pour le ministère de la Défense** (réduction d'effectifs, économies de fonctionnement, réorganisations et restructurations associées à des mesures d'accompagnement des personnels et des territoires).

Au regard de l'ampleur des défis, le président de la République a annoncé fin avril 2015 la mobilisation de 3,8 Md€ supplémentaires d'ici 2019 pour nos forces armées. La trajectoire de réduction des effectifs d'ici 2019 est ainsi revue pour prendre en compte le très haut niveau d'engagement des armées. Des priorités sont accentuées : cyberdéfense, moyens de renseignement et drones.

### LUTTER CONTRE LE TERRORISME

**La France est mobilisée au plan international pour lutter contre le terrorisme**, en plus de l'être au niveau national (cf. engagement n°52).

### MAINTENIR LES DEUX COMPOSANTES DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Le président de la République, chef des armées, a **confirmé le maintien des deux composantes**, océanique et aéroportée, de la dissuasion nucléaire, qui sont complémentaires. La loi de programmation militaire prévoit la sanctuarisation des crédits et investissements nécessaires. Pour autant la France ne produira pas de nouveaux types d'armes nucléaires, au nom du principe de strict suffisance (300 têtes nucléaires). Cette dissuasion apporte aussi une contribution forte à la sécurité européenne. La France proposera prochainement un projet de traité ambitieux, réaliste et vérifiable pour l'arrêt définitif de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires.

### RESSERRER LES LIENS ENTRE L'ARMÉE ET LA NATION

Le nouveau Livre Blanc de la défense et de la sécurité nationale comprend plusieurs mesures destinées à resserrer les liens entre l'armée et la Nation, parmi lesquelles l'optimisation de l'emploi de la réserve militaire dans ses deux composantes, opérationnelle et citoyenne, et la rénovation de la Journée Défense et Citoyenneté.

Ainsi, le **développement de la réserve militaire**, dans les conditions prévues par l'actualisation de la LPM, permettra de faire appel à toutes les composantes de la Nation afin de contribuer, grâce à tous les types d'engagement et de disponibilité, à la défense de notre pays et à la capacité de résilience de la Nation. Dans la continuité de cette réserve militaire, la création d'une **réserve citoyenne**, pilotée par l'Éducation nationale, pour les Français désireux de contribuer au vivre-ensemble a par ailleurs été annoncée.

En mars 2014, le ministère de la Défense a également **renoué la Journée Défense et Citoyenneté** en la modernisant et en lui redonnant un véritable fil conducteur, basé sur les enjeux de défense et de sécurité globale de la France.



## Une République exemplaire et une France qui fait entendre sa voix

Plaçant le ministère de la Défense au cœur d'un dispositif d'intégration de jeunes volontaires en situation de décrochage ou de chômage, une expérimentation en métropole du **service militaire adapté** (SMA), actuellement en vigueur outre-mer, sera réalisée à compter de la rentrée 2015.

Pour renforcer l'exercice de la citoyenneté des militaires, l'actualisation de la LPM avancera sur le droit des militaires à constituer des **associations professionnelles**, sans pour autant autoriser la mise en place de syndicats au sein des armées. À l'issue d'un prochain comité ministériel, un projet de texte sera proposé.

Le devoir de **mémoire** joue un rôle clef dans cette relation entre les armées et la Nation et les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération du territoire ont constitué un moment fort de cette transmission entre générations.

Enfin l'**égalité femmes-hommes** a connu des progrès sensibles au sein du ministère, tant par la création de structures dédiées que par l'inscription dans le code de la défense des dispositions légales existantes réprimant le harcèlement moral ou sexuel. Plusieurs mesures en faveur de l'égalité, matérialisées dans un plan d'action ministériel, portent enfin une attention particulière à la gestion des ressources humaines ou à l'organisation, telles, par exemple, que le choix d'intégrer des militaires féminins au sein des équipages de sous-marins.

### LANCEMENT D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE AMBITIEUSE

Le **Pacte « Défense PME »** contient 40 mesures concrètes qui ont été engagées au cours du premier trimestre 2013 et immédiates pour les PME et les ETI. 2 ans après son lancement, un premier bilan peut être fait et les résultats concrets sont là : amélioration de l'accès à la commande publique avec un annuaire de 8 500 PME, labels destinés aux PME, soutien financier à l'innovation dans les PME... Révélateur des résultats concrets atteints par le Pacte Défense PME, le ministère de la Défense s'est vu attribué le label « Relations fournisseur responsables » le 8 septembre 2014. Ce label est décerné par, outre la médiation des marchés publics, la médiation inter-entreprises et la compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF).

Preuve de l'efficacité de ces mesures et de l'excellence de l'industrie de défense, **le bilan export d'armement de 2014 est un nouveau record, à plus de 8 Md€ : depuis 2012, le montant des commandes a doublé.**

**Le montant des commandes d'armement  
doublé depuis 2012.**

### SÉCURITÉ COLLECTIVE, SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES ALLIÉS EUROPÉENS ET PROGRESSION DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

**La France a tenu un rôle moteur dans la relance de l'Europe de la Défense et dans la protection de la sécurité de tous les Européens, en s'engageant sur plusieurs fronts, au Mali, en Centrafrique, en Irak.** Une nouvelle impulsion a également été donnée lors du Conseil européen de décembre 2013 pour des coopérations européennes sur de grands projets capacitaires (ravitailleurs en vol, drones de surveillance) et pour consolider l'industrie de Défense européenne. Mais beaucoup reste à faire en Europe, d'autant plus quand la menace terroriste frappe l'ensemble de l'Europe. La sécurité européenne nécessite une réponse collective à 28.

Dans le cadre de la crise ukrainienne, la France a pleinement pris sa part aux mesures de réassurance à l'égard de nos alliés d'Europe de l'Est, et a déployé à cette fin des moyens militaires. Cette crise vient rappeler que l'OTAN doit se concentrer sur son rôle d'alliance militaire au service de la sécurité collective.



# 60

---

## ENGAGEMENTS POUR LA FRANCE

Trois ans plus tard